LIS

E LA

TUÉS OU MOR

OFFICIERS S DE VAISSEAU de leurs bleſſures bl noyés.	CAPITAINE
MESSIEURS,	MESS
Le Comte d'e la Vouſte.	De Raymond
Le Comte D Ligondés, (*mort*	D'Aymar, (
Le Chevalier ures.)	*emporté.*)
Le Comte de cin.	De Sillans.

Nota. 1°. tat deux Chefs d'eſcadre, dou

Nota. 2°, tués au ſervice de la France ſur

HISTOIRE

DE

LA DERNIERE GUERRE,

ENTRE

L'ANGLETERRE,

LES ÉTATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE,

LA FRANCE, L'ESPAGNE

ET LA HOLLANDE,

Depuis son commencement en 1775, jusqu'à sa fin en 1783;

Avec l'éloge impartial des Officiers qui s'y sont distingués.

Édition ornée de tableaux contenant la liste des Officiers de la Marine Françoise tués ou morts de leurs blessures, noyés ou blessés, & celle des vaisseaux des puissances belligérantes, pris, détruits, coulés bas, brûlés ou naufragés.

TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez BROCAS, Libraire, rue Saint-Jacques.

M. DCC, LXXXVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

AVERTISSEMENT.

On avoit d'abord formé le projet de donner à la suite de chaque combat naval, une liste des hommes tués & blessés, de chaque côté. On y a renoncé, lorqu'on a été à portée de comparer l'état des Anglois tués & blessés au combat d'Ouessant, que l'amirauté de la Grande-Bretagne, en publiant la lettre de l'amiral Keppel du 30 *Juillet* 1778, *fixa, l'un à cent trente-trois hommes tués, l'autre à trois cents soixante-treize blessés, avec celui qu'on s'est procuré d'Angleterre, vaisseau par vaisseau, lequel porte le nombre des premiers à quatre cents quatre, & celui des derniers à sept cents quatre-vingt-douze. On peut ajouter foi aux états des François tués & blessés, que l'on a donnés à la suite de chaque combat, parce qu'on les a vérifiés avec le plus grand soin.*

On trouvera au commencement de cette histoire deux listes, l'une des vaisseaux de guerre de chaque puissance belligérante, pris, brûlés ou naufragés, l'autre des officiers de la marine françoise, tués, blessés, & morts de leurs blessures, durant la derniere guerre. On a pensé que ceux

qui avoient versé leur sang pour leur patrie, avoient des droits égaux à sa reconnoissance & au souvenir de la postérité.

On a daté les événemens avec la plus grande exactitude; & lorsque leur récit l'a exigé, & que la vérité des faits a différé de l'opinion que le vulgaire s'en étoit formée, on les a éclaircis par des notes, qu'on peut regarder, pour la plupart, comme des pieces justificatives de cette histoire.



PRÉFACE.

IL ne ſera peut-être pas hors de propos de prévenir le reproche que quelques perſonnes pourroient nous faire, d'avoir paſſé ſous ſilence pluſieurs actions particulieres, qui honorent également les marins anglois & françois. Nous affirmons avec ſincérité qu'aucun motif de haine ou de jalouſie nationale ne nous a porté à commettre cet oubli. Nous eſpérons même que les perſonnes qui liront cette Hiſtoire, conviendront qu'également éloignés, & de cette baſſe adulation qui encenſe tout, & de cette cenſure amere qui n'admet aucun éloge, nous avons rapporté les actions d'éclat ſans enthouſiaſme, & indiqué les fautes des Gouvernemens & des Généraux, ſans aigreur, ſans prévention, ſans haine. Si nous n'avons pas décrit une multitude de petits événemens particuliers, c'eſt qu'ils nous ont paru trop iſolés & trop dépourvus d'intérêt, pour faire partie de l'hiſtoire générale d'une guerre. Nous déſirons ardemment qu'une plume plus éloquente que la nôtre raſſemble tous ces faits, & les préſente ſous un

point de vue, hiſtorique & inſtructif tout à la fois. Un tel ouvrage, mis entre les mains des éleves de la marine françoiſe, ne pourroit qu'exciter parmi eux cette noble émulation, qui eſt le préſage, preſque toujours certain, d'actions éclatantes. C'eſt autant dans cette vue, que pour mettre nos lecteurs à portée de juger ſainement, que nous avons donné, lorſque nous avons pu nous le procurer, le détail des évolutions navales, qui ont précédé, accompagné & ſuivi les combats, qui ſe ſont livrés ſur mer, durant la derniere guerre. Le même motif nous a auſſi déterminés à donner les lignes de bataille, ſans leſquelles on ne peut ſe former une juſte idée des évolutions que les Généraux ont ordonnées. Quelques perſonnes déſapprouveront peut-être les détails dans leſquels nous ſommes entrés à ce ſujet. Nous leur répondrons que nous les aurions entiérement ſupprimés, ſi nous n'euſſions eu pour objet que de préſenter des réſultats de combats; mais que nous étant propoſés de décrire exactement les évenemens d'une guerre, la premiere uniquement maritime, que la France ait eue à ſoutenir, ceux de nos

lecteurs qui désirent de connoître les causes des succès & des revers, nous sauroient mauvais gré de les avoir omis. L'exposé fidele que nous avons tâché d'en faire, nous a obligé de nous servir d'un grand nombre de termes de navigation & de tactique navale. Personne n'ignore que tous les arts, dans toutes les langues, ont leurs termes propres, dont on ne peut rejeter l'usage, sans s'exposer à encourir le reproche d'ignorance. Pour nous rendre plus intelligibles, nous avons donc jugé à propos de donner une explication de ceux dont l'usage est moins familier. On la trouvera à la suite d'un discours préliminaire, dans lequel nous avons exposé les moyens & les ressources, que la France & la Grande-Bretagne ont déployées l'une contre l'autre, durant la derniere guerre.

Toujours occupés de ne présenter à nos lecteurs que les événemens dont le récit peut intéresser, nous avons cru ne devoir faire aucune mention, ni de l'entreprise flibustiere d'un parti françois contre l'isle de Jersey, dans lequel il échoua complettement le 6 Janvier 1781, ni de l'expédition que le gouverneur de la Jamaïque forma, le 3 Août 1782, contre

le fort, ſitué ſur la riviere Black dans le golfe du Mexique, ni des différentes incurſions des Sauvages ſur les derrieres des Etats-Unis. Toutes ces expéditions, qui n'eurent pour objet que le pillage & la ruine des paiſibles cultivateurs, ne contribuerent en rien à accélérer le retour de la paix.

Il ſeroit ſuperflu de chercher dans cette Hiſtoire ces événemens militaires, qui en impoſent toujours aux hommes, plus par les grandes maſſes que les nations en guerre ont miſes en action, que par le mouvement d'impulſion qu'elles leur ont communiqué. Qu'il nous ſoit permis ſeulement de faire remarquer, que de toutes les guerres qui ont diviſé l'Europe, depuis un ſiecle & demi, la derniere a produit la révolution la plus grande & la plus rapide.



DISCOURS

PRÉLIMINAIRE.

UN nouvel empire fondé dans l'Amérique ſeptentrionale & reconnu ſouverain par toutes les puiſſances de l'Europe ; la révolution qui ſépara de la métropole les treize États qui le compoſent, opérée dans le court intervalle de huit années ; la nation, qui depuis la paix d'Utrecht avoit la prépondérance la plus grande dans l'Europe, & qui réclamoit avec hauteur le domaine excluſif des mers, forcée non-ſeulement de renoncer à cette prétention, auſſi contraire au droit des gens qu'humiliante pour les autres puiſſances, mais de reconnoître elle-même la ſouveraineté & l'indépendance de ſes colonies, pour la réduction deſquelles elle avoit dépenſé inutilement plus de deux milliards, tels ſont les événemens que préſente l'hiſtoire de la derniere guerre. La France, qui contribua le plus à cette étonnante révolution, dont l'effet fut de faire perdre à la Grande-Bretagne un tiers de ſes poſſeſſions, de diminuer ſon revenu en diminuant l'étendue de ſon commerce, & de doubler ſa dette nationale, auroit peut-être manqué le but qu'elle s'étoit propoſé, ſi elle eût ſuivi le ſyſtême qu'elle avoit conſtamment adopté dans toutes ſes guerres précédentes. Jetter un coup d'œil rapide ſur les moyens & les reſſources que ces puiſſances mirent en uſage l'une contre l'autre, indiquer même les fautes principales qu'elles commirent, c'eſt mettre nos lecteurs en état de porter un jugement d'autant plus impartial, qu'il ſera plus éclairé.

De toutes les guerres qui se sont allumées entre la France & l'Angleterre, aucune ne ressemble à celle qui vient de se terminer. Jusqu'à l'époque de la derniere, ces deux puissances avoient toujours dirigé leurs efforts principaux du côté de la terre; & la Grande-Bretagne, soit qu'elle agît comme partie principale sur terre, soit qu'elle n'y figurât que comme auxiliaire, avoit été rarement contrariée dans son projet de rendre sa marine si formidable, qu'elle pût lutter seule avec avantage contre les forces navales réunies des autres puissances maritimes de l'Europe. Louis XIV, à la vérité, créa une marine qui disputa l'empire des mers aux Anglois réunis aux Hollandois, durant la guerre de 1689. Mais la multitude d'ennemis auxquels il fallut faire face durant celle de la succession, fut si considérable, l'entretien de ses nombreuses armées de terre devint si dispendieux, les revers multipliés que ses armes éprouverent, appauvrirent tellement ses finances, qu'il se vit forcé de négliger sa marine. L'état d'épuisement dans lequel se trouva la France à sa mort, acheva ce qu'avoit commencé la guerre de la succession. Loin de pourvoir à l'entretien de ce qui restoit de vaisseaux, on les laissa pourrir dans les ports.

Les guerres que Louis XV porta successivement en Italie, en Flandres & en Allemagne, ne permirent pas de faire pour l'entier rétablissement de la marine, les efforts qu'elle exigeoit. Les dépenses des armées de terre absorbant tous les revenus & toutes les ressources de l'Etat, la France n'arma de vaisseaux que ce qui lui parut nécessaire, plutôt pour protéger son commerce maritime, que pour troubler celui de ses ennemis. C'étoit précisément jouer avec le hasard de per-

dre, ſans avoir jamais celui de gagner. Auſſi ſes eſcadres, toujours inférieures en force, furent-elles, ou miſes en déroute, ou battues & priſes en grande partie.

La prévention nationale militoit en quelque ſorte contre le rétabliſſement de la marine. Eblouis des productions riches & ſans ceſſe renaiſſantes de leur ſol, & de la multitude de leurs manufactures, les François ont été lents à reconnoître que ſans une marine active & redoutable, le commerce d'un empire, quel qu'il ſoit, ne peut être floriſſant; & que ſans commerce extérieur, une nation ne peut attirer chez elle ces ſignes qui repréſentent les richeſſes, & qui donnent aujourd'hui la prépondérance. Il ne fallut pas moins que l'accroiſſement rapide des productions de leurs colonies durant la paix derniere, & la grande conſommation de ces productions chez l'étranger, pour tourner l'attention de leur gouvernement vers le commerce maritime. Il s'occupa de lui donner de l'extenſion par les encouragemens qu'il lui accorda. La protection qu'il lui continua durant la guerre derniere, n'empêcha pas ſeulement ſa décadence; il en réſulta encore que les Antilles françoiſes furent plus abondamment approviſionnées, qu'elles ne l'avoient été dans aucune guerre précédente, & que les nombreux convois qui y arriverent d'Europe, revinrent chargés de leurs productions, & entretinrent un commerce ſuivi entr'elles & la métropole.

Jamais la France ne pouvoit deſirer une circonſtance plus favorable, pour ſoutenir cette guerre contre la Grande-Bretagne. Au moment où elle prit les armes, les autres Etats de l'Europe jouiſſoient d'un calme profond. Elle eut l'a-

dresse de l'entretenir, & même de contribuer à éteindre (1) un feu, qui pouvoit embrâser durant plusieurs années le Nord de l'Europe. Libre alors d'appliquer tous ses moyens à l'augmentation de sa marine, elle développa les plus grands efforts. Les constructions qu'elle ordonna dans les ports de Brest, Toulon & Rochefort, surpasserent en grandeur & en activité (2) toute idée qu'on pourroit s'en former. L'Europe en apprit avec étonnement le nombre & la rapidité. Elle vit sortir de ses chantiers, dans l'espace de trois ans, vingt (3) vaisseaux de ligne, qui remplacerent avantageusement ceux que détruisoient le tems, le long séjour à la mer, les combats & les tempêtes.

L'entretien de la marine de cette puissance sur ce pied formidable, exigeoit une activité constante dans les constructions. On les (4) interrom-

(1) La guerre qui éclata entre l'Empereur & le Roi de Prusse, à la mort de l'Electeur de Baviere, en 1778.

(2) En 1780, *le Sceptre* de 74 canons, fut construit & mis en état d'aller à la mer, en cent cinq jours.

(3) Depuis le commencement de l'année 1778 jusqu'à la fin de celle de 1780, on mit à la mer, dans ces trois ports, *le Terrible*, *l'Invincible*, *le Royal-Louis*, *le Majestueux* de 110 canons, *l'Auguste* & *le Triomphant* de 80, *l'Annibal*, *le Neptune*, *le Destin*, *le Héros*, *le Pluton*, *le Scipion*, *l'Hercule*, *le Magnanime*, *le Northumberland*, *le Sceptre*, *l'Illustre*, *le Brave* & *l'Argonante* de 74 canons, & *le Jason* de 64. On refondit aussi *la Ville de Paris* de 104 canons, *le Duc de Bourgogne* de 80, *le Citoyen*, *la Bourgogne*, *le Souverain* de 74, & *le Bisarre* de 64.

(4) En 1781, on ne mit à l'eau, dans les ports françois, que *la Couronne* de 80 & le *Pégase* de 74; & on refondit *le Guerrier*, & *le Protecteur*. Les vaisseaux *l'Alcide*, *le Censeur*, *le Dictateur*, *le Puissant* & *le Suffisant*, furent mis à l'eau l'année suivante.

pit en 1780, & on ne les reprit que vers le milieu de l'année suivante, sans doute après avoir reconnu les effets de cette interruption, qui devint avantageuse à l'Angleterre; car cette puissance ayant redoublé, dans cet intervalle de tems, ses travaux de construction, vint à bout de couvrir la mer d'un plus grand (1) nombre de vaisseaux, & de reprendre aux Antilles cette supériorité, qui fut une des causes principales du succès de ses armes, le 12 avril 1782.

Ce revers n'auroit point affligé la France, si son gouvernement eût été bien persuadé que les armées navales sont faites pour être offensives, & qu'elles ne peuvent le devenir, qu'autant qu'elles sont supérieures en forces. C'est encore plus à l'oubli de ce principe, qu'à la grande sécurité que lui avoient inspiré ses succès dans la guerre précédente, que la Grande-Bretagne doit imputer les pertes qu'elle a faites de plusieurs de ses possessions. La défensive sur mer sera presque toujours funeste à la puissance qui la mettra en usage. Sur terre, un Général habile, par la position avantageuse qu'il fait prendre, par les retranchemens

(1) En 1780 & 1781, les Anglois mirent à la mer les vaisseaux, *la Fortitude*, *le Goliath* & *le Warrior* de 74, *l'Anson*, *l'Agamemnon*, *le Belliqueux*, *l'Africa*, *l'Inflexible*, *le Magnanime*, *la Répulse*, *le Sampson* & *le Scepter* de 64, *le Léander*, *l'Adamant* & *l'Assistance* de 50. Ils refondirent *le Namur* de 90, *l'Hercule* & *le Fame de* 74. *Le Namur*, *le Fame*, *le Warrior*, *l'Agamemnom*, *l'Anson*, *le Belligueux* & *la Répulse*, faisoient partie de l'armée de l'amiral Rodney, le 12 Avril 1782. *Le Sceptre*, *le Magnanime*, *l'Africa* & *l'Inflexible*, allerent en 1781 & 1782 renforcer dans l'Inde l'escadre de l'amiral Hughes.

dont il l'environne, peut couvrir plusieurs postes à la fois, arrêter dans leur marche des forces supérieures aux siennes, & leur faire consumer en pure perte les frais de toute une campagne. Sur mer au contraire, une armée navale ne peut observer des forces supérieures, sans courir les dangers d'un combat inégal. Elle pourra, à la vérité, lorsqu'elle sera stationnée aux Antilles, préserver de l'invasion l'isle dont elle aura choisi les ports pour retraite; mais forcera-t-elle l'ennemi de discontinuer l'attaque de celle qu'il aura formée avec des forces navales supérieures ? Les armées navales angloises ont-elles empêché la reddition de la Grenade, de Tabago, de Saint-Christophe, d'York-Town & de Trinquemalay ? Dès que ces isles & ces places ne purent plus être défendues par les escadres britanniques, dès qu'elles furent abandonnées à elles-mêmes elles durent faire une résistance d'autant moins longue, qu'elles étoient plus dépourvues de fortifications.

La France sembloit se défier tellement des moyens qu'elle avoit, pour entretenir sa marine sur l'offensive, qu'elle profita du retour de la derniere paix, pour faire fortifier la Martinique & la Guadeloupe. Il est permis de croire que la Grande-Bretagne auroit suivi cet exemple, si elle eût pu prévoir l'insuffisance de ses escadres pour la conservation de ses colonies. Mais trop fiere de la prépondérance maritime que lui avoient donné ses succès, lors de la guerre de 1756, cette puissance dut dédaigner ce moyen de défense, parce qu'elle ne dut jamais s'attendre que les dépenses de la guerre de terre, qu'elle avoit entrepris de soutenir sur le continent de l'Amérique,

égaleroient (1) presque celles, qu'exigeroit l'armement de ses escadres.

Nous avons fait remarquer qu'elle n'avoit pas déployé moins d'activité que la France, dans ses constructions. Mais de quelle utilité pouvoit-être un aussi grand nombre de vaisseaux pour ces deux puissances, tant qu'elles manqueroient de bras pour les armer? Privée du secours des Américains par l'insurrection des colonies, & du service des étrangers par les armemens qu'ordonnerent les trois puissances maritimes du Nord pour la protection de leur pavillon, la Grande-Bretagne fut forcée de chercher dans ses trois royaumes les équipages de ses vaisseaux. La France, dont le commerce maritime n'avoit jamais été assez étendu pour lui fournir un nombre de matelots proportionné à celui de ses vaisseaux, completta les siens avec ses troupes de terre. L'Angleterre l'imita, mais sans pouvoir tirer le même avantage de cette ressource, parce qu'elle avoit transporté la majeure partie de son infanterie sur le continent de l'Amérique, pour combattre les forces des État-Unis.

Ce ne fut pas là le seul ostacle que la France eut à surmonter durant la derniere guerre. Le gouvernement britannique, en faisant saisir les bâtimens neutres, dont le chargement consistoit

---

(1) Les dépenses du département de la marine de la Grande-Bretagne, depuis 1776 jusqu'en 1782, monterent à 48,963,523 liv. sterling, & celles du département de la guerre, non compris l'artillerie, à 47,075,270 liv. sterling. *Voyez le rapport du comité, nommé par la chambre des Communes pour faire des recherches sur l'état des finances, publié en 1782.*

en matériaux propres à la construction & à l'armement des vaisseaux, ne troubloit pas seulement le commerce maritime des puissances du Nord ; il interrompoit encore l'approvisionnement des ports françois en munitions navales, & surtout en mâtures. L'exécution complette de ce projet tendoit à anéantir indirectement les forces navales françoises, puisqu'il seroit devenu impossible de les armer. On doit au ministre de la marine, alors en place, d'avoir rendu infructueuses les tentatives de l'Angleterre, en faisant servir les canaux (1) de Flandres & de Picardie au transport des mâtures & des autres munitions navales. Quand ces canaux, dont l'utilité est reconnue depuis très-long-temps, n'auroient produit que ce seul avantage, ne seroit-il pas assez grand pour en hâter la confection au retour de la paix, pour déterminer à en ouvrir de nouveaux dans d'autres provinces, & enfin à redresser le cours des rivieres, susceptibles (2) d'être

(1) Les trains de mâtures arrivés à Cambray, les uns venant d'Ostende par le canal de Dort & par l'Escaut, les autres d'Ostende à Gand par le canal de Bruges & de-là à Cambray, en étoient transportés par terre l'espace de quatorze lieues, jusqu'à Saint-Quentin. Là on les remettoit en trains, pour les faire flotter sur le canal de Crozat, depuis Saint-Quentin jusqu'à Chauni. Ensuite ils entroient dans l'Oise qu'ils descendoient jusqu'à Conflans-Saint-Honorime, d'où ils remontoient la Seine jusqu'au canal de Briare, le traversoient pour tomber dans la Loire, qu'ils descendoient jusqu'à l'isle d'Aindret au-dessous de Nantes. C'étoit-là qu'on les embarquoit sur des gabarres, qui les portoient à Brest & à Rochefort.

(2) Par exemple, l'Indre & le Cher, rendus navigables, ne vivifieroient-ils pas le Berri ? ne quadrupleroient-ils pas la valeur des forêts de cette province ?

navigables ?

navigables ? Mais si par la nouvelle route qu'il adopta pour approvisionner les arsenaux, le ministre françois fut assez heureux pour prévenir la disette absolue de munitions navales dont ils furent menacés, il ne put également se procurer, aussi promptement que les Anglois, les moyens de doubler les vaisseaux de guerre en cuivre, ni même armer leurs ponts de caronades.

Cette arme, inventée en Ecosse durant la derniere guerre, est une espece d'obus très-court, dont la plus forte charge a été jusqu'à présent de 48 livres de balles. L'amirauté de la Grande-Bretagne en fit placer d'abord sur les ponts de quelques frégates, pour en faire l'essai. Lorsqu'elle eut bien reconnu son effet destructeur, par les grands dommages qu'elle causa aux manœuvres, aux agrêts & aux voiles des vaisseaux de guerre françois, contre lesquels son feu fut dirigé dans des combats particuliers, elle en fit garnir les gaillards d'arriere & d'avant de tous ses vaisseaux de ligne. On a remarqué qu'elle cause un ravage beaucoup moins grand dans les actions générales que dans les combats particuliers, parce que deux armées ne peuvent presque jamais combattre d'aussi près que deux vaisseaux, & qu'alors la charge de cette arme, beaucoup plus courte que les canons, diverge d'autant plus que son point de mire est plus éloigné, & par conséquent frappe plus rarement à son but. La France pouvoit-elle en faire fondre, lorsque les deux fonderies, établies à Ruelle & à Aindret pour le service de sa marine, avoient peine à suffire à la fourniture de l'artillerie des vaisseaux & des frégates qu'elle faisoit construire ? Disputer l'empire de l'Océan avec des armes inégales, étoit donc

pour elle un désavantage évident. Celui de ne pouvoir doubler tous ses vaisseaux en cuivre, aussi promptement que la Grande-Bretagne, fut bien plus grand.

L'Angleterre fait exploiter depuis plusieurs siecles des mines de cuivre aussi excellent qu'abondant, & connoît l'art de le laminer, & de le convertir en feuilles. Non-seulement la France ignoroit cette maniere de le préparer, avant de pouvoir s'en servir; mais il fallut encore que cette puissance, dont les mines n'ont jusqu'à présent fourni ce minéral qu'en petite quantité, s'en approvisionnât chez l'étranger. Les retards qu'elle essuya dans les premiers envois, qui ne furent pas tous de bonne qualité, en apporterent nécessairement d'autres dans le doublage de ses vaisseaux. A peine en avoit-elle pu faire doubler la moitié, à la fin de l'année 1781. De-là, l'inégalité de marche trop disproportionnée de ses vaisseaux doublés & non-doublés, qui arrêta souvent l'exécution des mouvemens, & qui ne permit pas de profiter des occasions que les Anglois donnerent plusieurs fois, de les attaquer avec avantage. Une escadre doublée (1) en cuivre, acquiert alors une si grande supériorité de marche sur celle qui ne l'est pas, qu'elle devient libre de la combattre ou non, de loin ou de près.

(1) Le doublage en cuivre étoit connu dès le siécle dernier. » Les vaisseaux, dit Aubin, à l'article *Doublage* dans » son Dictionnaire de marine, imprimé en 1702 à Amsterdam, » qu'on destine pour l'Ouest, sur-tout pour les » lieux éloignés, ont besoin d'un bon doublage, qui » soit garni d'une infinité de clous & de ploc entre le » doublage & le franc bord. *On y met même quelquefois » du cuivre, afin de garantir le bois de la criblure des » vers.* «

En éprouvant la premiere les avantages du doublage en cuivre, la Grande-Bretagne fut aussi la premiere à gémir de ses funestes effets. On sait par expérience qu'un vaisseau doublé en cuivre, conserve en mer la même marche qu'il a en sortant du port, & qu'il n'a plus besoin d'être carené tous les ans. Durant les guerres précédentes, les escadres stationnées aux Antilles, y avoient rarement séjourné deux campagnes consécutives. La saison de l'hivernage, funeste tout à la fois aux équipages & aux vaisseaux que les vers auroient criblé de leurs piqûres, avoit nécessité leur retour en Europe. Lorsqu'on eut reconnu que le doublage en cuivre les préservoit de l'attaque des vers, alors, au lieu de les faire revenir, on ne s'occupa plus que de completter leurs équipages avec des recrues qu'on leur envoya d'Europe. Mais comme on ne fit pas assez attention que, plus un vaisseau de guerre tient long-tems la mer, plus il s'arque, plus ses coutures s'ouvrent, plus enfin les dangers auxquels il est exposé dans son retour augmentent ; on ne vit plus rentrer dans les ports d'Angleterre que les vaisseaux que leur vétusté, ou les dommages qu'ils avoient reçus dans les combats, avoient mis hors de service. Le doublage en cuivre couvroit leur mauvais état ; les coups de vent & les tempêtes ne le firent que trop connoître. Des voies d'eau subites, d'autant plus dangereuses, qu'il fut impossible de les sonder extérieurement, ne laisserent aucun espoir de salut. La Grande-Bretagne eut alors à regretter les équipages en entier des vaisseaux, *le Thunderer*, *le Stirlings Castle*, *le Centaure*, *la Ville de Paris*, *& le Glorieux*,

naufragés corps & biens, & la perte du *Ramillies*. De tels malheurs, essuyés en pleine mer, & dont l'histoire ne fournit point d'exemple, ne servent que trop à prouver combien le doublage en cuivre, si propre à remplir les vues du moment, devient dangereux pour les vaisseaux qui, hors d'état de tenir la mer dans des parages éloignés, sont renvoyés dans les ports d'Europe pour y être radoubés.

Nous n'entreprendrons point d'examiner les inconvéniens, qui peuvent résulter de laisser les vaisseaux désarmés avec leur doublage. La grande quantité de bois qu'on a fait servir aux constructions durant la derniere guerre, n'a pas toujours permis de n'employer que ceux qui avoient acquis le degré de sécheresse nécessaire. C'est au tems seul à nous instruire de l'effet du cuivre, appliqué sur des bois verds. Mais nous croyons qu'il est indispensable pour la conservation des vaisseaux, & encore plus de leurs équipages, d'avoir la précaution de dédoubler ceux qu'on destinera pour des stations éloignées, afin de visiter exactement leurs francs-bords & de rebattre leurs coutures, sur-tout s'ils sont restés désarmés durant plusieurs années consécutives.

Autant les deux puissances montrerent d'activité à construire & à doubler leurs vaisseaux en cuivre, autant leurs marins déployerent de zele & d'ardeur. On ne peut disconvenir que la derniere guerre n'ait contribué à perfectionner la tactique navale, & même à reculer les limites des connoissances humaines sur cette partie. Auparavant qu'elle éclatât, les François n'avoient jamais autant évolué sous le feu de leurs ennemis, soit dans les affaires générales, soit dans les combats particuliers. Cette

célérité & cette précision dans les mouvemens, qu'ils développerent assez généralement, ils les devoient aux trois escadres d'évolution, que leur gouvernement fit sortir en 1772, 1775 & 1776, sous le commandement des comtes d'Orvilliers, de Guichen & du Chaffault. On ne peut trop le répéter, les escadres d'évolution sont aux marins, ce que les camps sont aux troupes de terre. Ce n'est qu'en exécutant des manœuvres en grand, qu'ils peuvent apprendre les uns & les autres, à conserver cet ordre, cette précision, cet ensemble, qui font la force d'une armée, & qui déterminent la victoire. Quand l'utilité des escadres d'évolution ne seroit pas aussi évidemment démontrée qu'elle l'est par l'instruction qu'en retira le corps de la marine, dans les trois campagnes dont nous venons de parler, le Gouvernement françois a trop d'intérêt d'entretenir ses anciens marins en activité, & d'en former de nouveaux, pour n'en pas armer une tous les ans.

Si les escadres d'évolution avoient servi durant la paix à l'instruction de la marine royale, on doit dire aussi que la derniere guerre contribua beaucoup à celle des officiers marchands, qui furent employés sur les vaisseaux du roi. Comme depuis long-tems la France n'avoit entretenu qu'un certain nombre de vaisseaux, parce qu'elle ne regardoit sa marine que comme une accessoire de forces, le nombre de ses marins cessa bientôt d'être en proportion avec les grands armemens qu'elle ordonna, dès le commencement de la derniere guerre. Elle y suppléa par des officiers (1)

(1) On les a désignés dans le cours de cette Histoire sous la dénomination d'*officiers auxiliaires.*

qu'elle tira de sa marine marchande. En les appellant à la défense des vaisseaux de guerre, elle leur ouvrit tout à la fois la carriere des honneurs & des récompenses militaires. A portée d'observer l'ordre & la discipline établis parmi de nombreux équipages, & de s'instruire par la pratique des manœuvres en grand, des évolutions navales & des marches en convoi, ils purent aisément saisir la différence de la science des marins de celle des navigateurs. Les uns, destinés à tenir la mer en escadre ou en corps d'armée, doivent tantôt se resserrer dans un petit espace, tantôt s'étendre infiniment. Toujours attentifs aux signaux de leurs commandans, dans quelqu'ordre de marche ou de bataille qu'ils soient, ils doivent manœuvrer de maniere à serrer de près, lorsque les circonstances l'exigent, le vaisseau dans les eaux duquel ils sont, de façon toutefois qu'ils ne l'abordent point, & qu'ils ne craignent pas aussi de l'approcher. L'exécution de ces manœuvres suppose dans chaque commandant une connoissance parfaite des qualités de son vaisseau, & ce coup d'œil que l'art peut perfectionner, mais que la nature seule donne. Les autres, qui n'ont pour objet que d'arriver à leur destination, promptement & aux moindres frais possibles, ne doivent faire en tems de paix que les manœuvres qui les menent à leur but. En tems de guerre, s'ils sont sous la protection de vaisseaux de ligne, ils naviguent, pour ainsi dire, en masse, parce qu'il n'est pas possible de les faire mettre en ligne, soit à cause de leur nombre, soit à cause de la pesanteur de leur marche. Loin de chercher à s'approcher, ils s'isolent en quelque sorte, pour éviter des aborda-

ges, qui non-seulement tomberoient aux frais de leurs amateurs, mais qui pourroient même leur faire manquer leur voyage. Cette distinction que nous venons d'établir entre les manœuvres de navigation & celles d'évolution, n'a pas échappé à un écrivain, qu'on ne peut accuser de flatterie envers le corps de la marine françoise. *La marine des Indes hollandoises*, dit l'auteur de l'histoire politique & philosophique des établissemens européens dans les deux Indes, *est commandée par des officiers, qui ont tous commencé par être matelots ou mousses. Ils sont pilotes, ils sont manœuvriers, mais ils n'ont pas la premiere idée des évolutions navales.* Si durant une navigation d'un aussi long cours que celle de l'Inde, l'officier marchand ne peut parvenir à connoître les manœuvres d'évolution, dont il feroit à désirer qu'il eût au moins quelques notions, est-on fondé à prétendre que ses traversées d'Europe en Amérique, & ses retours d'Amérique en Europe, contribueront à les lui apprendre?

Tome premier, page 405, derniere édition in-8°.

Il nous reste maintenant à examiner si la France & l'Espagne tirerent le meilleur parti possible de la supériorité de leurs forces. Il semble d'abord que le gouvernement françois, au lieu d'envoyer l'escadre de Toulon sur les parages de l'Amérique septentrionale, auroit porté un coup plus sensible à la Grande-Bretagne, en l'envoyant attaquer ses isles du vent. L'invasion de la plus grande partie de ses possessions aux Antilles auroit été d'autant plus rapide, qu'elles étoient entiérement dégarnies de forces de terre & de mer. Une si puissante diversion auroit donc opéré plus promptement la reconnoissance de l'indépendance des Américains. Mais ayons le courage de le dire,

le gouvernement françois n'avoit pas encore assez calculé combien le dommage, causé à la Grande-Bretagne dans son commerce, en auroit apporté dans ses moyens de résistance. On doit attribuer à la même cause l'inaction des forces navales espagnoles aux Antilles. L'escadre, envoyée à l'isle de Cube 1780, & qui ne rentra dans le port de Cadix qu'en 1783, n'établit aucune croisiere, ni contre les convois anglois qui descendirent tous des isles du vent à la Jamaïque sous la foible escorte de deux à trois vaisseaux de guerre, ni contre ceux qui débouquerent par le canal de la Floride, ou par la pointe de Maysi, pour revenir en Europe. Quand même la plupart de ces croisieres auroient été infructueuses, toujours auroient-elles produit le bon effet de forcer l'Angleterre de donner de plus nombreuses escortes à ses convois, de diminuer ses forces actives, soit en Europe, soit en Amérique, & par conséquent de les rendre moins redoutables à ses ennemis. *Prenez à l'Anglois une colonie*, a judicieusement dit un écrivain, *il menacera. Ruinez son commerce, il se révoltera. Sa marine n'existe que par sa finance, & sa finance n'a d'autres fonds que son commerce.... C'est donc à son commerce seul qu'il faut faire la guerre.*

Voyez l'Encyclopédie article Marine.

Mais ce fut principalement le siege de Gibraltar par les Espagnols, & leur persévérance à vouloir s'emparer de cette place, qui priverent en quelque sorte la France & l'Espagne des avantages que devoit leur procurer la supériorité de forces navales, qu'elles avoient sur la Grande-Bretagne. Si ces deux puissances avoient dirigé contre les Antilles angloises les forces de terre &

de mer qu'elles employerent ſi inutilement à l'attaque de ce rocher, & à s'oppoſer à ſon ravitaillement, il eſt hors de doute qu'elles n'euſſent obtenu le ſuccès le plus complet, parce que, comme on l'a démontré ci-deſſus, la puiſſance qui conſerve l'offenſive ſur mer, peut toujours choiſir le point qu'elle veut attaquer, ſur-tout ſi ſon ennemi en a pluſieurs à défendre.

Voyez les pages XIII & XIV.



EXPLICATION
PAR ORDRE ALPHABÉTHIQUE
DES
PRINCIPAUX TERMES
DE NAVIGATION
ET
DE TACTIQUE NAVALE,

Dont on a fait usage dans le cours de cette histoire.

AFFALÉ, se dit d'un vaisseau entraîné vers la côte par les vents ou les courans, & alors en danger de se perdre.

Air de vent, c'est l'une des trente-deux pointes de la boussole qui divisent l'orison en parties égales, dont chacune est de onze degrés quinze minutes.

Amariné, se dit d'un vaisseau quand il a été pris, & qu'en place de son équipage on y en a mis un du vaisseau preneur.

Amurer sa grande voile, c'est haller ses amures du côté du vent.

Arqué. Un vaisseau est arqué, quand il a ses extrémités plus basses que son milieu.

Arriver, c'est obéir au vent; c'est éloigner sa proue de la direction du vent.

Arriver à la bordée, c'est se rendre directement dans un point, ou dans un mouillage, sans être obligé de courir des bords, ou de louvoyer pour l'atteindre.

Arriver de deux quarts, c'eſt éloigner la proue du vaiſſeau de la direction du vent de deux airs de vent, ou de vingt-deux degrés trente minutes.

Arriver de front. Cette manœuvre a lieu, lorſque pluſieurs vaiſſeaux, en arrivant tous à la fois ſe conſervent ſur la ligne ſur laquelle ils étoient rangés auparavant.

Arriver en dépendant, ſe dit d'un vaiſſeau ou d'une eſcadre au vent d'une autre, qui arrive pour l'approcher, mais toujours de maniere à conſerver l'avantage du vent.

Atterrer, c'eſt arriver à la vue de terre.

Bouées, ce ſont des corps flottans qui tiennent par un cordage à une ancre, pour indiquer l'endroit où elle eſt.

Briſe, vent qui s'éleve réguliérement chaque jour, à certaines heures, dans quelques parages.

Chapelle. Un vaiſſeau fait ou prend chapelle, quand il prend vent devant par défaut de bien gouverner, ou par faute du vent de l'avant; de maniere que ſes voiles venant à coëffer, il vire malgré le manœuvrier, s'il n'eſt pas vif à contrebraſſer devant.

Carguer une voile, c'eſt retrancher une voile par le moyen des cargues, & la mettre en état d'être facilement ſerrée contre la vergue.

Chaſſer ſur ſes ancres. Un vaiſſeau chaſſe ſur ſes ancres, lorſqu'elles labourent le fond de la mer.

Coëffé. Un vaiſſeau eſt coëffé, lorſque le vent enfle ſes voiles dans le ſens oppoſé à celui où il doit les enfler ordinairement pour faire route, ce qui met le vaiſſeau dans le cas d'aller de l'arriere, au lieu d'aller de l'avant.

Combattre à bord oppoſé, c'eſt courir une ligne oppoſée à celle que l'ennemi tient en combattant.

Corps mort. On entend par cette expreſſion de groſſes ancres, mouillées dans les rades des grands ports avec leurs cables, dont un bout eſt ſoutenu à fleur d'eau par des coffres ou d'autres corps flottans; de maniere que les plus gros vaiſſeaux puiſſent s'y amarrer dans les tems de tempête, ſans craindre de chaſſer, ou s'y touer, en cas de beſoin.

Couper un vaiſſeau, c'eſt, ou le croiſer de maniere qu'on puiſſe être à portée de le combattre au point de

ſection des deux routes, ou le ſéparer de ſon eſcadre pour le combattre.

Courir en échiquier. Une armée ou une eſcadre courent en échiquier, lorſque les vaiſſeaux ſe tiennent les uns par rapport aux autres ſur la ligne du plus près babord, les amures à tribord, ou ſur celle du plus près tribord, les amures à babord; de maniere que, s'ils viennent tous à virer en même-tems, ils ſe trouvent, après leur virement, formés en ligne de bataille.

Courir largue. Un vaiſſeau coure largue, lorſque la direction du vent avec la route qu'il fait, eſt de plus de ſix airs de vent.

Courir grand largue. Un vaiſſeau coure grand largue, lorſque la direction du vent avec la route qu'il fait, eſt de plus de huit airs de vent, & moins de quatorze.

Culer, ſe dit d'un vaiſſeau qui va en arriere.

Debouquer, c'eſt ſortir d'entre les terres, pour entrer en pleine mer.

Decaper, c'eſt ſortir d'entre les caps d'un golfe, pour prendre la grande mer.

Dérive, eſt le tranſport du vaiſſeau ſous le vent de la route qu'il tient.

Déſaffourcher. On déſaffourche, lorſqu'étant mouillé ſur deux ancres, on en leve une pour être plutôt prêt à appareiller.

Donner chaſſe, c'eſt pourſuivre.

Doubler une pointe, un cap, c'eſt les dépaſſer.

Faire arriver une armée, c'eſt ordonner à une armée d'obéir au vent, d'éloigner ſa proue de la direction du vent.

Faire arriver une armée par un mouvement ſucceſſif. Une armée exécute cette évolution, lorſque chaque vaiſſeau en ſuivant la même route que le vaiſſeau de tête, éloigne ſa proue de la direction du vent, dans le point où ce vaiſſeau a commencé le premier cette manœuvre.

Faire former la ligne de bataille tribord ou babord amure, c'eſt faire ranger ſes vaiſſeaux dans la direction de la ligne du plus près du vent, le vent ſoufflant du côté droit ou du côté gauche du vaiſſeau.

Faire former la ligne de bataille par rang de vîteſſe, c'eſt ordonner aux vaiſſeaux de former la ligne de bataille, ſans s'aſſujettir aux poſtes qui leur ſont preſcrits, de maniere que la ligne ſoit formée le plus promptement poſſible.

Grain, c'eſt une augmentation ſubite & conſidérable de la force & ſouvent de la direction du vent, qui eſt de peu de durée, & fréquemment accompagnée de pluie.

Haubans d'un vaiſſeau. Ce ſont les cordages qui ſoutiennent les mâts du vaiſſeau, tribord & babord, contre les mouvemens du roulis.

Lever chaſſe, c'eſt ceſſer de pourſuivre.

Lof pour lof, ſignifie vent arriere.

Manœuvres courantes. On appelle ainſi celles qui ne ſont pas fixées par les deux bouts, & qu'on peut faire aller & venir au moyen des poulies.

Mettre à la cape, c'eſt orienter au plus près poſſible l'une des baſſes voiles, ou une, ou pluſieurs des voiles baſſes d'étai, & mettre en même-tems la barre du gouvernail à venir au vent ; le vaiſſeau diſpoſé de cette maniere, ne fait preſque pas de chemin. On n'a recours à cette manœuvre, que lorſqu'une trop grande agitation de la mer ne permet pas de mettre en panne.

Mettre en panne, c'eſt orienter les voiles d'un vaiſſeau, de maniere qu'une partie tendant à le faire aller en avant, & l'autre à le faire aller en arriere, il reſte par cette contrariété comme en repos.

Mouiller, c'eſt jeter l'ancre.

Mouſſons, ce ſont des vents de ſaiſon réglés, qui ſoufflent conſtamment entre les Tropiques, dans les mers des Indes, durant ſix mois dans la même direction à peu près, & durant les ſix mois ſuivans dans la direction oppoſée. Leur changement eſt preſque toujours accompagné de variations de vent continuelles, de grains, d'orages, & ſouvent de coups de vent.

Ordre de bataille naturel, c'eſt celui qu'obſerve une armée, quand la ſeconde eſcadre ſert d'avant-garde.

Ordre de bataille renverſé, c'eſt celui qu'obſerve une armée, quand la troiſieme eſcadre fait l'avant-garde.

Porte-haubans, c'eſt un aſſemblage de pieces de bois, placées de chaque côté du vaiſſeau, vis-à-vis de chaque mât, ſur leſquelles ſont attachés les haubans.

Porter, c'eſt gouverner ſur un objet, & quelquefois arriver.

Porter à quatre quarts, c'eſt courir à quatre airs de vent.

Porter au large, c'eſt s'éloigner de la côte.

Prendre chasse, c'est s'éloigner du vaisseau qui poursuit.

Prolonger une armée, c'est parcourir une ligne parallele à l'armée qu'on veut combattre au vent ou sous le vent à elle, soit en faisant la même route, soit en faisant une route directement opposée.

Ras de marée, c'est un courant qui se fait quelquefois sentir aux approches des côtes, qui clapote & écume souvent avec un certain bruit.

Refuser. Le vent refuse, lorsqu'il se rapproche de la direction de la route.

Remonter au vent, c'est courir des bords, pour s'élever au vent d'un point quelconque.

Remorquer. Un vaisseau en remorque un autre, lorsqu'il le traîne.

Revenir au plus près du vent, c'est reprendre la route qui approche le plus près de la direction du vent.

Revirer, c'est virer une seconde fois.

Risée, c'est une augmentation de vent qui dure peu.

Saute de vent. On dit que le vent a sauté, lorsque sa direction a changé tout-à-coup, de plusieurs airs de vent.

S'embosser. Un vaisseau s'est embossé, lorsque, présentant le côté autrement qu'il n'est arrêté par ses ancres, il donne le travers à l'objet qu'il veut canonner.

Se former dans les eaux du vaisseau de tête ou de queue d'une armée, c'est aller prendre & suivre exactement la route du vaisseau de tête ou de queue.

Tenir le vent, c'est rapprocher la direction de la route de celle du vent.

Touer, c'est haler un vaisseau par le moyen des grelins & ancres à jet, en virant le grelin sur le cabestan.

Tribord & babord. Tribord est le côté droit, & babord le côté gauche du vaisseau.

Vaisseau dégréé. Un vaisseau est dégréé, quand ses gréémens sont coupés de maniere qu'il ne puisse plus gouverner.

Vaisseau désemparé. Un vaisseau est désemparé, lorsqu'il a perdu quelques voiles ou vergues, ou qu'il a reçu dans sa mâture quelque dommage assez considérable, pour ne pouvoir ni faire de la voile, ni manœuvrer.

Vaisseaux de tête qui ont beaucoup largué, c'est-à-dire, qui ont beaucoup obéi au vent.

Virer vent arriere, se dit d'un vaisseau qui, en virant de bord, présente sa poupe au vent.

Virer vent devant, se dit d'un vaisseau qui, en virant de bord, présente sa proue au vent.

Virer vent arriere, ou lof pour lof tous à la fois, est un mouvement par lequel tous les vaisseaux d'une armée, ou d'une escadre, virent en même-tems, en présentant leur poupe au vent.

Virer vent arriere par la contre-marche, est un mouvement par lequel chaque vaisseau d'une armée, ou d'une escadre, vire à son tour, l'un après l'autre, en commençant par celui de la tête, & vient former une nouvelle ligne sous le vent de la premiere.



OBSERVATION.

Nous n'ignorons pas combien il eſt difficile de donner des définitions, qui réuniſſent l'exactitude & la clarté à la préciſion. C'eſt pourquoi nous aurions bien déſiré que le Dictionnaire des termes de la marine, annoncé depuis pluſieurs années par l'Académie de Breſt, eût été publié. Au lieu de chercher à y ſuppléer par les définitions que nous venons de donner, nous nous ſerions impoſé la loi de tranſcrire mot à mot celles dont nous avons eu beſoin pour expliquer un grand nombre de termes techniques, que le récit des événemens de la derniere guerre nous a obligé d'employer.



HISTOIRE

SOMMAIRE
DU
TOME PREMIER.

I. *Conditions principales du Traité de Paix de* 1763. II. *Cessions faites par l'Espagne.* III. *État de l'Angleterre, à la fin de la Guerre de* 1756. IV. *Le Canada prend une nouvelle forme.* V. *Conquêtes de la Compagnie des Indes Angloise.* VI. *Accroissement de son Commerce.* VII. *Administration intérieure de la Grande Bretagne.* VIII. *Elle secoure sa Compagnie des Indes.* IX. *Station de ses forces navales durant la derniere Paix.* X. *Son influence dans l'Europe.* XI. *Acte du Timbre.* XII. *Effet qu'il produit.* XIII. *Il est révoqué.* XIV. *Impôt sur le Thé exporté en Amérique.* XV. *Il est suspendu.* XVI. *La perception du droit sur le Thé ordonnée.* XVII. *Raisons qui devoient l'empêcher.* XVIII. *Mécontentement général en Amérique.* XIX. *Acte du Parlement pour fermer le port de Boston.* XX. *Effet qu'il produit.* XXI. *Conduite du peuple de Boston.* XXII. *Proclamation du général Gage, inutile.* XXIII. *Résolutions du Congrès assemblé à Philadelphie.* XXIV. *Acte du Parlement, pour restreindre la pêche de la Nouvelle Angleterre.* XXV. *Affaire de Lexington.* XXVI. *Fermentation générale en Amérique.* XXVII. *Défense vigoureuse des Bostoniens.* XXVIII. *Expédition de Montgommeri dans le Canada.* XXIX. *Incendie de*

Norfolk & de Falmouth. XXX. *Acte du Parlement pour interdire tout commerce avec les Colonies.* XXXI. *Les Anglois évacuent Boston.* XXXII. *La Grande-Bretagne prend 2000 Allemands à sa solde.* XXXIII. *Le Congrès prononce l'indépendance de l'Amérique.* XXXIV. *Séparation de l'Amérique prévue depuis longtems.* XXXV. *Conduite impolitique de la Grande-Bretagne.* XXXVI. *Enthousiasme des Américains.* XXXVII. *Le général Howe attaque New-York.* XXXVIII. *Il réduit une grande partie du New-Jersey.* XXXIX. *Belle Manœuvre du général Washington.* XL. *Ouverture tardive de la Campagne de* 1777. XLI. *Combat de German-Town.* XLII. *Marches du général Burgoyne.* XLIII. *Obstacles qu'il a à surmonter.* XLIV. *Il essuie un échec à Bennington.* XLV. *Combat de Still-Water.* XLVI. *Capitulation & prise de son armée.* XLVII. *Tristesse en Angleterre, à la nouvelle de cet événement.* XLVIII. *Pertes du commerce maritime Anglois.* XLIX. *Démarches du Congrès auprès des puissances maritimes de l'Europe.* L. *Vexations des Anglois envers le Pavillon François.* LI. *Plaintes de la France, inutiles.* LII. *Prétentions de la Grande-Bretagne.* LIII. *Nouveau plan de conduite du ministere Anglois.* LIV. *Traité de la France avec les Etats-Unis de l'Amérique.* LV. *Déclaration de la France à l'Angleterre.* LVI. *Conduite du gouvernement Britannique.* LVII. *Il cherche à se réconcilier avec les Américains.* LVIII. *Propositions des commissaires pacificateurs rejettées.* LIX. *Nouvelle tentative des mêmes commissaires, infructueuse.* LX. *Le gouvernement Britannique*

agissoit-il de bonne foi ? LXI. *Arrivée du comte d'Estaing en Amérique.* LXII. *Son apparition devant New-Port.* LXIII. *Il se retire à Boston.* LXIV. *Pourquoi sa campagne fut stérile en événemens.* LXV. *Prise des Isles Saint-Pierre & Miquelon.* LXVI. *Hostilités en Europe.* LXVII. *Les Anglois prennent les frégates Françoises*, la Pallas & la Licorne. LXVIII. *Combat de* la Belle-Poulle. LXIX. *Sortie des armées navales de France & d'Angleterre.* LXX. *Leurs manœuvres.* LXXI. *Combat d'Ouessant.* LXXII. *Retraite respective des deux armées.* LXXIII. *Perte des François en officiers.* LXXIV. *Les deux armées reprennent la mer.* LXXV. *Le commerce maritime François essuie de grandes pertes.* LXXVI. *Prise de la Dominique par les François.* LXXVII. *Les François perdent toutes leurs possessions dans les Indes Orientales.* LXXVIII. *Négociations de l'Espagne avec l'Angleterre rompues.* LXXIX. *Manifeste de l'Espagne.* LXXX. *Réponse de la Cour de Londres.* LXXXI. *L'Angleterre menacée d'une invasion.* LXXXII. *Ses inquiétudes.* LXXXIII. *Réunion des François & des Espagnols.* LXXXIV. *Entrée de l'armée navale combinée dans la Manche.* LXXXV. *Fuite des Anglois.* LXXXVI. *Combat de* la Surveillante *contre* le Quebec. LXXXVII. *Départ du comte d'Estaing de Boston.* LXXXVIII. *Les Anglois s'emparent de Sainte-Lucie.* LXXXIX. *Ils repoussent le comte d'Estaing par mer & par terre.* XC. *Importance du poste de Sainte-Lucie durant la guerre.* XCI. *Arrivée de l'amiral Byron à Sainte-Lucie.* XCII. *Prise de Saint-Vincent par les François.* XCIII. *Le comte d'Estaing*

s'empare de la Grenade. XCIV. *Arrivée de l'amiral Byron au secours de cette Isle.* XCV. *Combat naval de la Grenade.* XCVI. *Pertes des François en hommes.* XCVII. *Départ du comte d'Estaing pour Saint-Domingue.* XCVIII. *Prise de Savannah par les Anglois.* XCIX. *Arrivée du comte d'Estaing en Géorgie.* C. *Il assiége Savannah.* CI. *Il est repoussé dans un assaut.* CII. *Il se rembarque.* CIII. *Alarmes des Anglois à New-York.* CIV. *Conduite du général Washington.* CV. *Ravages des Anglois en Amérique.* CVI. *Fermeté inébranlable des Américains.* CVII. *La levée du siége de Savannah, annoncée en Angleterre au bruit du canon.* CVIII. *Les Anglois perdent leurs principaux établissemens à la côte d'Afrique.* CIX. *L'amiral Rodney chargé de ravitailler Gibraltar.* CX. *Il s'empare d'un convoi & d'un vaisseau de ligne espagnols.* CXI. *Et de la plus grande partie de l'escadre de dom Langara.* CXII. *Prise du vaisseau françois* le Protée. CXIII. *Inquiétudes des François en Europe.* CXIV. *Arrivée du comte de Guichen à la Martinique* CXV. *L'amiral Rodney le suit.* CXVI. *Manœuvres des escadres angloise & françoise.* CXVII. *Combat naval sous la Dominique.* CXVIII. *Suites de ce combat.* CXIX. *Les deux armées navales se rejoignent.* CXX. *Combat partiel.* CXXI. *Troisieme combat.* CXXII. *Perte des François en hommes.* CXXIII. *Arrivée d'une escadre espagnole à la Martinique.* CXXIV. *Combat du chevalier de la Motte-Piquet dans la baie du Fort-Royal de la Martinique.* CXXV. *Son départ pour Saint-Domingue.* CXXVI. *Il combat trois vaisseaux*

de guerre anglois à la hauteur de la Grange. CXXVII. *Départ de l'amiral Rodney pour New-York.* CXXVIII. *Siége & prise de Charles-Town par les Anglois.* CXXIX. *Suites de la prise de Charles-Town.* CXXX. *Les Américains se rassemblent en force.* CXXXI. *Bataille de Camden.* CXXXII. *Suites de cette bataille.* CXXXIII. *Conduite du général Washington dans les provinces du nord.* CXXXIV. *Divers événemens en Europe.* CXXXV. *Prise d'un riche convoi anglois.* CXXXVI. *L'Angleterre déclare la guerre à la Hollande.* CXXXVII. *Prétentions de cette puissance.* CXXXVIII. *Elle fait arrêter en mer les bâtimens neutres.* CXXXIX. *Plaintes des négocians suédois à leur souverain.* CXL. *Le roi de Suède ordonne l'armement d'une escadre.* CXLI. *Plan proposé par la Russie.* CXLII. *Commencement de la neutralité armée.* CLXIII. *Silence des Etats-Généraux sur un mémoire de la cour de Londres.* CXLIV. *Attaque d'un convoi hollandois par une escadre angloise.* CXLV. *Réponse menaçante de la cour de Londres aux plaintes des Hollandois.* CXLVI. *Réponse provisoire des Hollandois.* CXLVII. *La Grande Bretagne fait arrêter les navires hollandois allant dans les ports de France ou d'Espagne.* CXLVIII. *Les Hollandois refusent le secours qu'elle lui demandoit.* CXLIX. *Vexations des Anglois.* CL. *Réquisition de la France.* CLI. *Conduite des Hollandois.* CLII. *Projet d'une neutralité armée entre les trois puissances du Nord & la Hollande.* CLIII. *Le pavillon des trois puissances du Nord respecté par l'Angleterre.* CLIV. *Plaintes des Hollandois sur la violation de leur terri-*

toire en Europe & en Amérique. CLV. *Réponse récriminatoire de la cour de Londres.* CLVI. *Elle fait remettre un mémoire très-menaçant aux Etats-Généraux.* CLVII. *Les députés des sept provinces le mettent en référé.* CLVIII. *Ordre de courir sur tous les navires hollandois.* CLIX. *Motifs de cet ordre si précipité.* CLX. *Attaque des possessions hollandoises aux Indes occidentales.* CLXI. *Les Anglois s'emparent de Saint-Eustache.* CLXII. *Brigandages des généraux Anglois.* CLXIII. *L'amiral Rodney n'ose aller attaquer l'isle de Curaçao.* CLXIV. *Départ du comte de Grasse de Brest pour les isles du vent.* CLXV. *Il combat & poursuit une escadre angloise à son arrivée à la Martinique.* CLXVI. *Le marquis de Bouillé renonce au projet de fortifier les Gros-Islet.*





HISTOIRE

DE LA

DERNIERE GUERRE.

LA France avoit cédé par le dernier traité de paix, & garanti à la Grande-Bretagne, en toute propriété, le Canada avec toutes ses dépendances, l'isle du Cap-Breton, toutes les autres isles & côtes dans le golfe & fleuve S. Laurent, les isles de la Grenade & des Grenadins, la riviere de Sénégal avec tous les droits & dépendances de ladite riviere, les forts & comptoirs de S. Louis, de Podor & de Galam, la riviere & le port de la Mobile, & tout ce qu'elle possédoit ou devoit posséder du côté gauche du fleuve Missisipi à l'exception de la ville de la nouvelle Orléans, & de l'isle dans laquelle elle est située, dont elle se réservoit la possession. Les limites entr'elle & l'empire Britannique, dans cette partie du monde, étoient irrévocablement déterminées par une ligne, tirée au milieu du fleuve Missisipi, depuis sa naissance jusqu'à la riviere d'Yberville, & de-là par une autre qui partoit du milieu du même fleuve

I. Conditions principales du traité de paix de 1763. *Voyez le traité de Paris du 10 février 1763.*

& des lacs Maurepas & Pontchartrain jusqu'à la mer. Elle renonçoit encore à toute prétention aux acquisitions qu'elle avoit faites sur la côte de Coromandel & d'Orixa, depuis le commencement de l'année 1749, & elle s'obligeoit de mettre la ville & le port de Dunkerque dans l'état qui avoit été fixé par le traité d'Aix-la-Chapelle, & par les traités antérieurs. Pour dédommagement de toutes ces cessions, tant sur le continent de l'Amérique & aux Antilles, que sur les côtes d'Afrique, de Coromandel & d'Orixa, cette puissance avoit conservé la liberté de la pêche & de la sécherie sur une partie des côtes de l'isle de Terre-Neuve, conformément à l'art. XIII du traité d'Utrecht, mais à condition de n'exercer ladite pêche dans le golfe Saint-Laurent, qu'à la distance de trois lieues des isles situées dans ce golfe ou du continent, & qu'à celle de quinze de l'isle du Cap-Breton. La Grande-Bretagne lui cédoit seulement, en toute propriété, les isles de St. Pierre & de Miquelon pour servir d'abri à ses pêcheurs, sous la condition expresse de ne les point fortifier, de n'y établir que des bâtimens civils pour la commodité de la pêche, & de n'y entretenir qu'une garde de cinquante hommes pour la police. Les mêmes puissances contractantes s'étoient partagé les isles du vent, réputées neutres, de la maniere suivante: Saint-Vincent, la Dominique & Tabago restoient en toute propriété à la Grande-Bretagne. La France prenoit possession de celle de Sainte-Lucie, pour en jouir pareillement en toute propriété.

II. Cessions faites par l'Espagne.

Aux cessions faites par la France, l'Espagne avoit été forcée, par le même traité, d'ajouter la Floride avec le fort Saint-Augustin, la baye de

Penſacola, en un mot, tout ce qu'elle poſſédoit ſur le continent de l'Amérique Septentrionale, à l'eſt, ou au ſud-eſt du fleuve Miſſiſſipi. Le même traité autoriſoit les ſujets de l'empire Britannique à couper, charger, & tranſporter le bois de Campêche, ſans pouvoir être inquiétés ou moleſtés, ſous quelque prétexte que ce fût, à bâtir à cet effet, ſans empêchement, ſur les côtes & territoires Eſpagnols, & à occuper ſans interruption les maiſons & magaſins qui leur ſeroient néceſſaires pour eux, pour leurs familles & pour leurs effets, avec la renonciation la plus générale de la part de l'Eſpagne à la prétention au droit de pêcher aux environs de l'iſle de Terre-Neuve. Telles étoient les conditions auxquelles la France & l'Eſpagne recouvrerent les autres poſſeſſions qu'elles avoient perdues. Elles rendoient le Roi de la Grande-Bretagne Souverain de tout le continent de l'Amérique Septentrionale, depuis la baie d'Hudſon juſqu'à l'embouchure du Miſſiſſipi.

Si une ſuite non interrompue de revers avoit fait deſirer à la Maiſon de Bourbon le retour de la paix, l'Angleterre n'en avoit pas moins fait l'objet de ſes vœux. La guerre avoit épuiſé infructueuſement les finances de la France. Les ſuccès extraordinaires de la Grande-Bretagne avoient doublé ſa dette nationale. Elle ne montoit au commencement des hoſtilités, en 1755, qu'à un milliard ſix cent dix-ſept millions quatre-vingt ſept mille ſoixante livres tournois. Elle s'élevoit, lors de la concluſion (1)

III. Etat de l'Angleterre à la fin de la guerre de 1756.

(1) Suivant un Miniſtre d'Etat, M. Grenville, la dette nationale en 1763, montoit à 143,477,618 liv. ſterlings, pour l'intérêt de laquelle l'Angleterre payoit 4,993,144 liv. ſterl. *Voyez le tableau de l'Angleterre & de ſes Finances*, *page* 45.

de la paix, à trois milliards trois cents trente-huit millions quatre cent quatre-vingt-seize mille quatre cent liv. tournois. De toutes les guerres que la Grande-Bretagne avoit soutenues, celle-ci avoit le plus obéré ses finances. Mais elle étoit la plus glorieuse, par les grands avantages que procuroit à son commerce l'acquisition d'immenses possessions en Amérique. La paix vint lui rendre toute l'activité dont il étoit susceptible, & que la guerre n'avoit fait que rallentir. Dès qu'elle fut rétablie, le parlement porta ses regards sur les nouvelles possessions que la nation venoit d'acquérir, & donna de grands encouragemens. Les immenses capitaux, que les négocians d'Angleterre verserent sur le champ dans les isles conquises, animerent promptement l'industrie de leurs habitans. En peu d'années ces isles s'éleverent à leur plus haut degré de culture, & la nation ne tarda pas à être remboursée de ses avances.

IV. Le Canada prend une nouvelle forme.

Devenus, par la cession du Canada & de l'isle du Cap-Breton, seuls possesseurs du commerce du continent de l'Amérique, les Anglois s'appliquerent à le rendre aussi florissant qu'il pouvoit l'être. En retour des envois de toutes les marchandises & denrées que la rigueur de ce climat rend nécessaires à la consommation de ses habitans, les navires de la Grande-Bretagne apportoient une grande quantité de pelleteries qui formerent une branche considérable de commerce. Le Canada prit une nouvelle forme sous ces nouveaux maîtres; & cette colonie qui avoit été languissante sous la domination françoise, parvint, par son commerce, à un état de splendeur que la France n'avoit peut-être jamais soupçonné.

La réunion du Canada au domaine de la Grande-Bretagne fit cesser pour toujours tous les sujets de rivalité & de haine qu'avoit fait naître son voisinage des colonies angloises. C'est principalement à cette époque que les colonies de l'Amérique septentrionale, & sur-tout la Nouvelle-Yorck, débarrassées d'un voisin qui, depuis leur fondation, leur avoit donné les plus grandes inquiétudes, purent se livrer sans intervalle, sans embarras & sans crainte, à l'extension de leur commerce avec les sauvages, & au défrichement de leurs plantations. Les succès en furent si rapides, que durant le trois années qui précéderent leur rupture avec la métropole, la valeur des exportations de l'Angleterre au continent de l'Amérique monta à la somme de cinq millions trois cents vingt-trois mille cinquante six liv. sterlings, & celle des importations des colonies dans la Grande-Bretagne, durant la même époque, à trois millions vingt-neuf mille cent vingt-sept liv. sterlings. Ses droits d'entrée & de sortie, qui avant 1764 ne produisoient gueres que quinze cent mille livres sterlings, s'éleverent rapidement au-dessus de deux millions. Quel vaste débouché les colonies n'auroient-elles pas continué d'ouvrir aux manufactures angloises, si la Grande-Bretagne eût pris soin de leur faire chérir sa suprématie !

L'Angleterre ne borna pas ses soins à augmenter la fertilité de ses possessions anciennes & nouvelles. Elle les étendit durant la paix, par les établissemens qu'elle forma sur la côte des Mosquites, afin de faciliter son commerce interlope avec le continent espagnol.

V. Conquêtes de la Compagnie des Indes Angloises.

Autant la Grande-Bretagne avoit accru sa domination, au moyen des conquêtes qu'elle avoit

Voyez l'histoire philosophique, t. I, p. 85, 157, 139, t. II, p. 161 & suivantes: 227 & 225, derniere édit. in-8°.

faites durant la derniere guerre, autant sa Compagnie des Indes augmenta la sienne durant la paix. Le premier fruit de ses expéditions militaires, fut la cession qu'elle obtint en 1766 du Souba du Décan, de quatre provinces au nord de Masulipatnam. Elles s'étendent six cents mille sur la côte de Coromandel, & s'enfoncent depuis trente jusqu'à quatre-vingt dix milles dans les terres. Les exportations de cette étendue de pays, qui donne neuf millions de revenu, & dont le prince Indien dépouillé ne reçoit que deux millions vingt-cinq mille livres, sont devenues de plus en plus considérables. Enfin la conquête du Bengale, province la plus riche, la plus fertile & la plus peuplée de l'Empire Mogol, a rendu la Compagnie une puissance territoriale, de sorte que son commerce, qui faisoit autrefois toute son existence, n'est plus aujourd'hui qu'accessoire dans les combinaisons de sa grandeur actuelle.

Portant le même esprit de conquête de l'autre côté de la presqu'isle de l'Inde, ses troupes prirent (*) d'assaut, la ville de Barokia, située à trente-cinq mille de la riviere de Nerbedals, qui se jette dans le golfe de Cambaie. Trois ans après, elles conquirent (*) sur les Marattes l'isle de Salcette, sur la côte de Malabar. Le traité, qui termina la guerre entr'elle & les Marattes en 1776, lui assura la propriété de ces deux conquêtes.

(*) En 1771.

(*) Le 28 décembre 1774.

VI. Accroissement de son commerce.

Une si vaste étendue de possessions lui seroit devenue onéreuse, si elle n'eût pu se procurer des débouchés pour la consommation des marchandises qui se fabriquent dans les pays qu'elle avoit assujettis. Les négocians anglois, établis dans les Indes, réussirent complettement dans cette recherche. Il fut signé (*) avec le principal Bey de

(*) Le 7 mars 1775.

l'Egypte un traité par lequel les Anglois, établis aux Indes, furent autorisés à introduire & à faire circuler dans l'intérieur de l'Egypte toutes les marchandises qu'il leur plairoit, à la charge de payer six & demi pour cent d'entrée pour celles qui viendroient du Gange & de Madrass, & huit pour cent pour celles qui auroient été chargées à Bombay & à Surate. Cette convention avoit déja reçu son exécution avant la derniere guerre; & les bénéfices considérables que firent les Anglois sur les marchandises qu'ils envoyerent à Suez, par la Mer Rouge, surpasserent de beaucoup leurs espérances.

VII. Administration intérieure de la Grande-Bretagne.

Tandis que la Compagnie portoit dans l'Inde au plus haut dègré de gloire la réputation des armes angloises, le parlement mettoit en usage tout les moyens propres à vivifier la Grande-Bretagne. Dès l'année 1767, il avoit réduit à trois schellings par livre sterling la taxe sur les terres. Il donnoit des encouragemens à toutes les manufactures du royaume, en provoquoit la perfection par des gratifications, accordoit annuellement des sommes considérables pour l'amélioration de la culture dans la Géorgie & dans la Floride; en un mot, il employoit tous les ressorts qu'un gouvernement bien constitué peut seul faire mouvoir. Pendant qu'en France on suspendoit des remboursemens à terme fixe, qu'on y augmentoit les impôts, & que même on n'y respectoit pas des privileges pour la conservation desquels on avoit exigé, quelque tems auparavant, une forte taxe en argent, le Sénat britannique ne se contentoit pas de diminuer par la réduction de l'intérêt de l'argent & par ses remboursemens, les intérêts & le capital de la dette nationale; il approprioit

Voyez les arrêts du conseil & les édits publiés en 1770 & 1771.

encore à son extinction les sommes que la France lui avoit payées pour les frais de nourriture & d'entretien de ses matelots prisonniers durant la guerre. De plus, il faisoit tourner au profit de la nation les conquêtes de la Compagnie des Indes, à laquelle il en garantissoit la possession pour cinq ans, à compter de l'année 1770, sous la condition d'un subside annuel de quatre cents mille livres sterlings, payable tous les six mois, & sous l'obligation d'exporter, chaque année, à ses établissemens, des marchandises fabriquées dans la Grande-Bretagne pour la valeur de 388,837 livres sterlings, exclusivement des munitions & des pacotilles particulieres : à la charge d'en produire chaque année à la trésorerie une spécification vérifiée par serment avec deux états, l'un de ses dettes, l'autre du comptant qui lui resteroit en caisse, tant au-dedans qu'au dehors. Enfin, pour conserver aux manufactures nationales ce nouveau débouché qu'il leur avoit procuré, le parlement autorisoit (*) le gouvernement à avancer quatorze cents mille livres sterlings à cette même Compagnie, prête à succomber sous des engagemens extraordinaires & urgens ; & il renonçoit à participer à ses revenus & à ses acquisitions durant six ans, à compter de l'expiration de son octroi en 1780.

VIII. Elle secoure sa compagnie des Indes.

(*) Le premier juillet 1773.

IX. Station de ses forces navales durant la derniere paix.

Si la Grande-Bretagne faisoit chérir de ses sujets son administration intérieure, la distribution suivante de ses forces navales la faisoit respecter au dehors de toutes les puissances de l'Univers. Une escadre assuroit dans l'Inde les opérations de sa Compagnie, & entretenoit les peuples de ces contrées dans l'idée que l'Angleterre étoit la seule puissance maritime de l'Europe. Quatre autres

escadres, la premiere en station aux isles du vent, la seconde aux isles sous le vent, la troisieme à Halifax & à Terre-neuve, & la quatrieme dans la Méditerranée, étoient occupées à protéger son commerce. La nation en entretenant sans cesse des forces aussi respectables dans ces différens parages, sembloit toujours être prête à tirer vengeance des insultes qu'elle pourroit recevoir. La terreur de ses armes avoient inspirée, le nombre & la force de ses escadres, la rendoient en quelque sorte l'arbitre de l'Europe. Son crédit & son pouvoir lui donnoient la plus grande influence sur les autres puissances de cette partie du Monde. Cet ascendant marqué pouvoit, devoit même exciter leur jalousie. Mais comment auroient-elles osé entreprendre de le lui faire perdre ? Elles gémissoient presque toutes sous le poids des dettes qu'elles avoient contractées pour subvenir aux dépenses de la derniere guerre. La Grande-Bretagne, intéressée elle-même à la durée de la paix, trouvoit dans le produit de son commerce les moyens d'alléger le fardeau de sa dette. Les succès d'une nouvelle guerre ne pouvoient donc dans aucun tems compenser un aussi grand avantage.

X. Son influence dans l'Europe.

Tout sembloit conspirer à augmenter de plus en plus la prépondérance qu'elle avoit acquise par le dernier traité de paix, lorsqu'une querelle, survenue entr'elles & ses Colonies du continent de l'Amérique au sujet de quelques taxes que le Parlement avoit mises sur elles sans leur consentement, alluma un feu dont la flamme, après avoir embrâsé toute l'Amérique septentrionale, se communiqua successivement à la France, à l'Espagne, à la Hollande, & ne s'éteignit que par la reconnoissance de la souveraineté & de l'indépen-

dance de treize Colonies du continent de l'Amérique; par la cession à la France de l'isle de Tabago, de la riviere du Sénégal & de ses dépendances, de plusieurs forts sur les côtes d'Afrique, de deux districts dans l'Inde pour servir d'arrondissement à Pondichéri, & des quatre Magans qui avoisinent Karical; enfin par la cession à l'Espagne de l'isle de Minorque & des deux Florides. Il ne sera pas hors de propos d'exposer sommairement l'origine & les causes de cette grande révolution, jusqu'au moment où la France jugea que sa sûreté ne lui permettoit plus de différer d'y prendre part.

Voyez la p. 8 de cette histoire.

La derniere guerre avoit beaucoup endetté la Grande-Bretagne. Pour pouvoir faire face aux dépenses qu'elle avoit occasionnées, cette puissance avoit été obligée de taxer les maisons, les fenêtres, le vin, l'argenterie, les cartes, les dez à jouer, la drêche, le cidre, la bierre, en un mot toutes les boissons à l'usage du peuple. Ces taxes ne suffisant point au paiement de sa dette, elle imagina d'imposer ses Colonies du continent de l'Amérique. Pour cet effet, le Parlement passa

XI. Acte du timbre. (*) Le 7 février 1765.

le 7 fevrier 1767 (*) un bill (1) qui défendoit d'admettre en justice tout titre qui ne seroit pas écrit sur du papier timbré (2) & vendu au profit du fisc. Mais comme il prévit que cet impôt pourroit exciter le

---

(1) Le Roi y donna son consentement le 25 Mai 1765.

(2) On verra peut-être avec plaisir sur quels objets portoient les taxes du papier timbré dans les Colonies du continent de l'Amérique. Le Parlement imposoit 1°. trois deniers de timbre sur chaque feuille de vélin ou de papier, manuscrite ou imprimée, contenant quelque déclaration; 2°. deux schel. sur caution spéciale, ou de comparution pardevant les tribunaux du pays; 3°. un schel-

mécontentement

mécontentement des Colonies, il crut sans doute qu'il le leur rendroit moins odieux, s'il assignoit une partie de son produit à l'entretien des troupes employées dans l'Amérique septentrionale, & s'il donnoit en même-temps des sommes pour encou-

ling & six den. sur requêtes, réclamations & autres recours aux tribunaux de chancellerie & de justice ; 4°. trois deniers sur chaque copie de ces pieces ; 5°. un schelling sur actes concernant les bénéfices ecclésiastiques du ressort de la jurisdiction en Amérique ; 6°. six deniers sur copie d'un testament en matiere ecclésiastique ; 7°. deux livres sterlings sur donations, présentations, nominations ou institutions par rapport aux bénéfices, ou sur lettres & actes expédiés à cet effet, ou sur enrégistrement, admission, ou certificat d'un grade octroyé dans les universités, académies, colleges ou séminaires d'étude ; 8°. un schelling sur les procédures dans les tribunaux de l'amirauté ; 9°. six deniers sur copie de ces procédures ; 10°. dix schellings sur appels dans les différentes cours de justice ; 11°. cinq schellings sur ajournemens pour lever les amendes ; 12°. quatre schellings sur jugemens & décrets ; 13°. un schelling sur interrogatoires, dépositions & décrets de prise de corps, à l'exception des cas criminels ; 14°. dix livres sterlings sur licences, permissions ou receptions de conseillers, notaires, procureurs & autres suppôts de justice ; 15°. quatre deniers sur connoissemens, lettres de mer, &c. 16°. une livre sterling sur lettres de marque & de commission, données à des bâtimens particuliers armés en course ; 17°. dix schellings sur nomination aux emplois civils, d'un produit annuel au-delà de 20 livres sterlings, à la réserve des officiers de l'armée, de la marine, de l'artillerie, de la milice, & des juges de paix ; 18°. six livres sterlings sur prérogatives & franchises accordées à des particuliers ; 19°. une livre sterling sur licences de vendre des boissons fortes ; 20°. quatre livres sterlings sur celles de vendre des vins ; 21°. trois liv. sterl. sur celles de vendre à la fois des vins & des boissons fortes ; 22°. cinq schel. sur testament, lettres d'administration de biens excédant la somme de 20 livres sterlings, sauf les effets des matelots & soldats morts dans le service sur le continent de l'Amérique ; 23°. dix

nager dans la même contrée la culture de l'indigo, de la cochenille & du chanvre, que l'Angleterre étoit alors obligée de tirer de l'étranger. Les événemens qui suivirent, ne répondirent pas à son attente.

---

schellings sur le même article, dans les autres parties de la contrée; 24°. six deniers sur obligations portant paiement de dix liv. sterl. & au-dessous; 25°. un schelling sur obligation, pour somme au-dessus de 10 jusqu'à 20 liv. sterlings; 26°. un schel. & six deniers sur d'autres obligations pour paiement des sommes jusqu'à 40 liv. sterlings; 27°. six deniers sur ordres ou décrets de faire l'arpentage & le partage de cent acres de terrein du continent de l'Amérique; 28°. un schelling pour les mêmes ordres jusqu'à 200 acres; 29°. un schel. & six deniers jusqu'à 300 acres, & à proportion pour tous les autres de cette quantité; 30°. un schel. & six deniers sur acte de concession originaire de cent acres de terre, excepté les baux de 31 ans; 31°. deux schel. sur octrois jusqu'à 200 acres; 32°. deux schel. & six deniers sur ceux de 300; 33°. trois schel. sur octrois jusqu'à cent acres dans telle autre partie que ce fût de l'Amérique; 34°. quatre schel. pour 200; 35°. cinq. schel. pour 300; 36°. quatre liv. sterl. sur emplois au-dessus de 20 liv. sterl. d'appointement annuel, à l'exception des officiers de l'armée, de la marine, de l'artillerie, de la milice, & des juges de paix; 37°. six liv. sterl. sur tous autres emplois & offices, 38°. deux schel. & six deniers sur engagemens, baux, contrats, charte-parties, protestations, &c.; 39°. cinq schel. sur ordres, certificats, virement de parties, assurances, passe-ports, visas, &c. passés au sceau des provinces; 40°. deux schel. & trois den. sur obligations, procurations & autres actes notariaux; 41°. trois deniers sur enrégistrement de concessions ou autres actes susmentionnés; 42°. deux schellings sur enrégistrement de tous actes quelconques; 43°. un schel. sur chaque jeu de carte; 44°. dix schel. sur chaque jeu de dez; 45°. un demi den. sur chaque demi-feuille de papier imprimé, contenant des nouvelles; 46°. un denier sur une feuille entiere; 47°. deux schel. sur chaque feuille de brochure ou papier de six feuilles *in-8°.*, de douze *in-4°*, ou de

L'acte du timbre ne fut pas plutôt rendu public dans le continent de l'Amérique, qu'il produisit la plus grande fermentation. Toutes les Colonies le regarderent comme une atteinte ouvertement portée à leurs droits les plus essentiels en qualité de sujets de la Grande-Bretagne. Dans un excès de fureur, le peuple de Boston courut chez le Contrôleur, le Juge d'Amirauté, le Distributeur des timbres du Gouverneur, détruisit tous leurs papiers & leurs effets, accabla d'outrages les personnes qui avoient montré du zele pour le service & pour les intérêts de la Couronne, & menaça de mort quiconque prêteroit son ministere à l'établissement des nouveaux droits. Les princpales villes de l'Amérique, New-York, Philadelphie, Boston, firent cause commune, & s'obligerent par serment à renoncer à la consommation des productions & manufacres de la métropole, jusqu'à ce qu'elle eût retiré cet acte, qu'elles regardoient comme illégal & oppresseur. Une telle résolution, suivie de l'exécution, frappoit trop sur la consommation des marchandises de la Grande-Bretagne, pour

XII. Effet qu'il produit.

Voyez les résolutions de l'Assemblée de la Pensylvanie, du mois de Septembre 1765.

---

vingt feuilles *in-folio*; 48°. deux schellings sur chaque avertissement dans toute gazette ou feuille de nouvelles dans les Colonies; 49°. deux deniers sur tout almanach ou calendriet de l'année, consistant en une seule page; 50°. quatre deniers sur toute autre sorte d'almanach d'une année seulement; 51°. un droit à proportion sur ceux qui s'étendroient au-delà de ce temps; 52°. six den. par liv. sterl. sur les sommes données en apprentissage jusqu'à 50 liv.; 53°. un schel. par livre sur toutes autres sommes données pour le même sujet; 54°. doubles droits sur les actes ci-dessus, qui ne seroient point conçus en langue angloise.

XIII. Il est révoqué.

que les réclamations de ses manufacturiers ne devinssent pas générales. Des adresses, présentées de toutes parts, au Roi & au Parlement, leur ouvrirent les yeux. L'acte du timbre fut révoqué (*), & le Roi sortit du Parlement au milieu des acclamations d'une multitude innombrable d'artisans & de négocians.

(*) 18 Mars 1766.

XIV. Impôt sur le thé exporté en Amérique.

La joie que cette révocation excita en Amérique, fut de courte durée. Le Parlement, qui n'avoit cédé qu'avec regret aux desirs de la nation & des Colonies, remplaça l'impôt qu'il établit venoit d'abolir, par une autre qu'il (*) établit l'année suivante sur le verre, le plomb, le carton, les couleurs, le papier peint & le thé, importés d'Angleterre aux Colonies. L'Amérique vit aussi-tôt renouveller les scènes de 1765. L'insurrection fit les progrès les plus rapides, & l'esprit qui l'avoit fait naître, se propagea dans toutes les Colonies. Les femmes de la Nouvelle-York donnerent elles-mêmes l'exemple de la réforme. Elles s'interdirent l'usage de toutes les étoffes & autres marchandises apportées d'Europe pour leur parure. Les rubans & les autres objets de luxe y furent généralement supprimés. Les assemblées de cette province refuserent de reconnoître la légitimité de tout acte du Parlement Britannique, qui auroit pour objet les taxes & les impôts des Colonies. Elles insisterent sur le droit qu'elles prétendoient avoir seules de le lever. Enfin, toutes les Colonies arrêterent de ne vendre, de n'acheter aucune des marchandises de la Grande-Bretagne, de contre-mander même celles qu'elles avoient demandées, aussi long-temps que subsisteroit l'acte du thé. Dès ce moment elles s'occuperent d'établir de nouvelles manufactures,

(*) En 1767.

de perfectionner celles qui étoient déja établies, & de rendre leur commerce aux Antilles de plus en plus florissant.

XV. Il est suspendu.

La fermeté de ces résolutions effraya tous les manufacturiers de l'Angleterre. Sur leurs représentations, l'acte de 1767 fut encore révoqué (*). Le thé seul fut excepté. Il n'en faut pas conclure, que le droit auquel il étoit assujetti, fut plus exigé, durant les trois années qui suivirent, que les autres ne l'avoient été. Le Parlement voulut seulement paroître, par cette exception, conserver une apparence de suprématie sur les Colonies.

(*) En 1770

XVI. Perception du droit sur le thé ordonnée.

La tranquillité sembloit rétablie en Amérique, lorsque la perception du droit sur le thé fut (*) ordonnée. Nous avons dit que Gouvernement avoit prêté quatorze cent mille livres sterlings à la Compagnie des Indes. Dans le moment auquel ce prêt lui fut fait, elle étoit surchargée d'une quantité si énorme de thé, que ses magasins en étoient suffisamment approvisionnés pour la consommation de l'Europe durant trois ans. Cette denrée lui absorboit donc, sans bénéfice, une capital considérable. Le Parlement, en lui permettant de l'exporter à l'Amérique, voulut sans doute, lui faciliter les moyens de rembourser la somme qu'il avoit autorisé le Gouvernement à lui prêter, & trouver dans le droit de trois sols, argent d'Amérique (*), par chaque livre pesant de thé, un produit qui diminuât le vide que lui occasionnoit la discontinuation du subside de quatre cent mille livres sterlings auquel il avoit assujetti en 1770 la Compagnie durant cinq ans.

Voyez page 14 de cette histoire.

(*) En 1773.

Voyez le Bill du 6 mai 1773.

(*) Ou quatre sols quatre deniers, argent de France.

XVII. Raisons qui devoient l'empêcher.

Mais devoit-il se faire illusion, jusqu'à se persuader que les Américains, aux représentations

desquels il avoit été obligé deux fois de déférer, montreroient moins de fermeté dans cette nouvelle circonstance ? N'avoit-il pas à craindre, au contraire, que cet impôt sur les Colonies sans leur consentement, ne rallumât le feu de la discorde, qui avoit déja embrasé cette partie des possessions de la Grande-Bretagne, & qui, quoique rallenti, n'étoit rien moins qu'étouffé ? Pouvoit-il ignorer que l'esprit d'indépendance, qui s'y étoit manifesté, ne dût éclater un jour avec une véhémence destructive de l'union & de l'harmonie qui devoient subsister entre la Grande-Bretagne & les habitans du continent ? D'après la conduite de quelques Gouvernemens, on seroit tenté de croire qu'il cherchoit à se prévaloir du silence des Américains sur la perception modique de ce droit, pour établir sa suprématie sur eux, & pour s'arroger le pouvoir de les taxer dans la suite, autant & aussi souvent qu'il le jugeroit à propos.

XVIII. Mécontentement génér. l en Amérique.

Quoi qu'il en soit des motifs qui déterminerent le Parlement, l'explosion du mécontentement général de l'Amérique fut plus violente que jamais. Les habitans de Boston jetterent (*) à la mer trois cent quarante-deux caisses de thé, apportées sur trois navires venant de Londres. Les Philadelphiens refuserent l'entrée du port à un autre navire, chargé de la même denrée. Ce qui s'en trouva dans Boston, fut brûlé dans la place publique aux acclamations du peuple. On proscrivit quiconque oseroit en vendre, quiconque en conserveroit chez soi. Le thé qui avoit été expédié pour les Colonies, étoit évalué cinq à six millions. Il n'en fut pas débarqué une seule caisse.

(*) En décembre 1773.

Comme la province de Maſſachuſett-Bay, avoit montré l'oppoſition la plus grande, ce fut auſſi contr'elle que le Parlement ſévit de la maniere la plus exemplaire en paſſant un acte (*) pour, à compter du prémier Juin ſuivant, fermer le port de Boſton, défendre d'y rien débarquer, d'y rien charger, & transférer à Salem le commerce & les douanes de cette ville. Dans un Gouvernement où les lois ſemblent autant veiller à la liberté de la nation qu'à celle des particuliers, une information parlementaire contre les auteurs, fauteurs, ou complices de la deſtruction du thé de la compagnie des Indes, avant d'ordonner la ſuppreſſion du port de Boſton, paroiſſoit un préliminaire indiſpenſable. Par cette maniere légale de procéder à la recherche des ſéditieux, tous les habitans de cette ville auroient été convaincus que l'intention du Gouvernement Britannique n'étoit pas de les condamner, avant de les avoir entendus en leur défenſe, ni de les rendre victimes de la ſédition de quelques-uns. Le Parlement, trop irrité pour être modéré, ſe perſuada ſans doute qu'il effraieroit, par cet exemple de ſévérité, toutes les autres Colonies, & que la jalouſie que leur donnoit l'état de ſplendeur de la capitale de la Nouvelle-Angleterre, les exciteroit à profiter de ſon abaiſſement pour s'élever ſur ſes ruines. Il fut entiérement déçu dans cet eſpoir. Son acte ne fit que les affermir toutes dans la réſolution de ſoutenir leurs droits avec plus d'unanimité & de conſtance. Le peuple de Boſton brûla (*) publiquement l'acte qui fermoit le port de cette ville. La cauſe de la Nouvelle-Angleterre devint celle de toutes les Colonies.

ANN. 1774.

XIX. Acte du parlement pour fermer le port de Boſton.

(*) Le 31 mars.

XX. Effet qu'il produit.

(*) Le 19 mai.

ANN. 1774. Dès ce moment, elles mirent un embargo général sur tous les bâtimens destinés pour la Grande-Bretagne. Ainsi, tandis que le Parlement s'obstinoit à vouloir taxer les Colonies sans leur consentement, pour procurer une modique somme à la trésorerie, la nation perdoit annuellement plus de deux millions sterlings, par la décadence de son commerce avec l'Amérique.

XXI. Conduite du peuple de Boston.

Cependant, la sédition augmentant de jour en jour à Boston, le peuple s'emparoit d'un magasin de quatre cent tonneaux de poudre, & le mettoit sous la protection d'onze mille hommes. Les troupes Britanniques, les équipages des vaisseaux ne pouvoient plus obtenir de vivres, à quelque prix que ce fût. Les actes du Parlement restoient sans vigueur, parce que les officiers publics refusoient de prêter leur ministere à leur exécution. Pour rendre l'autorité du Monarque Anglois plus respectable, le Général Gage donna ordre à un régiment, en garnison à New-York, de se rendre à Boston. Non seulement cette ville refusa des bâtimens pour le transporter ; mais même ce Général fut obligé de prendre à bord de ses vaisseaux les bois & les matériaux dont il avoit besoin pour construire des logemens pour ses troupes. Au reste, cette construction ne fut point achevée. Une nombreuse populace détruisit en une nuit l'ouvrage de quinze jours, à la vue même des troupes qui n'avoient pas ordre de faire feu sur elle, & remit en liberté les personnes qui avoient été arrêtées. Vainement ce général publia une proclamation pour déclarer coupables de trahison ceux qui s'assembleroient, tant pour examiner leurs griefs que pour former des associations relativement à la conduite unanime à tenir dans la circonstance. Les

XXII. Proclamation du général Gage inutile.

habitans des Colonies, persuadés que la meilleure maniere de connoître l'unanimité de leurs sentimens sur la conduite de la mere patrie envers la province de Massachusett-Bay, étoit d'assembler un congrès général composé de leurs différens députés, en arrêterent la convocation à Philadelphie pour le premier jour de septembre 1774. Tous les députés s'y rendirent au jour indiqué.

XXIII. Résolutions du Congrès assemblé à Philadelphie.

Cette assemblée, que nous désignerons toujours dans la suite sous le nom de *Congrès*, ne tarda pas à faire connoître ses intentions, & à rendre publiques ses premieres résolutions (*). Elles portoient approbation des démarches des habitans de Massachusett-Bay, & en recommandoient l'exemple aux autres Colonies. Dans le cas où le Parlement de la Grande-Bretagne auroit recours à la force pour soutenir ses actes, le Congrès invitoit toute l'Amérique à défendre l'opposition de Massachusett-Bay. Cette assemblée ordonna en même-tems la vente, au profit des pauvres, de toutes les marchandises qui seroient apportées en Amérique avant le premier du mois de Février 1775, & le renvoi en Angleterre, sans être déballées, de toutes celles qu'on y recevroit après le premier du même mois. Enfin, elle défendit l'exportation, à la Grande-Bretagne, de toutes les marchandises & productions de l'Amérique, à l'exception du riz, après les 15 Septembre de l'année suivante.

(*) Le 8, 10 & 11 octobre.

XXIV. Acte du parlement pour restreindre la pêche de la nouvelle Angleterre.

Malgré ces résolutions, pleines de vigueur & de fermeté, la nation Britannique n'envisageoit pas encore comme prochaine la rupture de ses Colonies avec elle. Elle espéroit de la sagesse de son gouvernement, qu'un examen sérieux de leurs griefs & de leurs réclamations contre la prétention de la Métropole à leur imposer des taxes sans

ANN. 1775. leur consentement, préviendroit les horreurs d'une guerre civile. Son illusion dut bientôt cesser, lorsqu'elle vit le Parlement restreindre (*) la pêche & le commerce de la Nouvelle-Angleterre. Cet acte, qui fut dans la suite étendu à tout le continent, déclaroit de bonne prise tout bâtiment appartenant aux Colonies soulevées & destiné à la pêche, s'il n'étoit muni d'un passe-port du Gouverneur, ou du Commandant pour le Roi dans les différentes provinces & Colonies.

(*) Le 30 mars.

XXV. Affaire de Lexington.

Si le Gouvernement Britannique chercha à provoquer les Américains à des voies de fait, pour se ménager le plaisir de procéder contr'eux à force ouverte, il n'eut peut-être que trop tôt cette cruelle satisfaction. Depuis l'enlevement du magasin à poudre, les habitans de Boston s'exerçoient sans cesse aux évolutions militaires & au maniement des armes. Ils se tenoient, ainsi que les troupes Angloises, continuellement sur leurs gardes. Les deux partis sembloient en quelque sorte attendre à qui ensanglanteroit le premier la scene. Ce tragique événement eut bientôt lieu de la maniere suivante: dans la nuit du 17 au 18 Avril 1775, un détachement des troupes Angloises de huit à neuf cent hommes, aux ordres du Colonel Smith, allant pour s'emparer de l'artillerie & des munitions de guerre que les Bostoniens avoient déposées à Concord, rencontra à Lexington une compagnie de cent hommes de milice Américaine, qu'on passoit en revue. Sur son refus de se retirer, les troupes Britanniques firent feu dessus, tuerent huit hommes & en blesserent neuf. Pénétrant plus avant, elles rencontrerent un autre corps de cent cinquante hommes, pareillement disposés à ne point se retirer, sur lequel elles firent également feu, &

le reçurent de même. Mais le nombre des Américains n'ayant pas tardé à devenir considérable, les Anglois se déterminerent à la retraite, & emporterent leurs morts & leurs blessés, sans cesse poursuivis par la milice qui tiroit sur eux sans relâche. Telle fut la premiere étincelle du feu qui embrasa la Grande Bretagne & ses Colonies de l'Amérique Septentrionale. ANN. 1775.

XXVI. Fermentation générale en Amérique.

L'Evénement de Lexington ne fut pas plutôt devenu public dans les Colonies, que les résolutions les plus violentes y trouverent une approbation générale. L'esprit d'indépendance prit une telle vigueur, & le sentiment de la défense devint si universel, que les vieillards, comme les jeunes gens, s'empresserent de se ranger sous les étendards de la liberté, avec la plus ferme résolution de n'en point abandonner la cause. On courut aux armes de tous côtés. A New-York, à Philadelphie, à Charles-Town, on transporta l'artillerie de la ville dans l'intérieur des terres. Par-tout les chefs & les agents du gouvernement Britannique furent expulsés. Par-tout on maltraita les partisans de la Grande-Bretagne. Le continent de l'Amérique ressembloit alors à un arsenal ou l'enthousiasme de la liberté, éloignant la crainte de tout danger, excitoit les uns à forger des fusils, des canons, des boulets, des armes de toute espece; & les autres à préparer le salpêtre.

XXVII. Défense vigoureuse des Bostoniens.

Cependant le Général Gage ne restoit pas dans l'inaction, il enlevoit (*) de vive force une batterie que les Bastoniens avoient élevés sur la presqu'isle de Charles-Town, vis-à-vis de leur ville. Il ne put, à la vérité, obtenir cet avantage sans une grande effusion de sang. Deux cent vingt Anglois tués, & plus de huit cent blessés, attesterent

(*) Le 17 juin 1775. *Voyez la lettre du général Gage au comte de Darmouth, datée de Boston le 25 juin 1775.*

ANN. 1775. toute la résistance des Américains. Réduit alors à la cruelle nécessité de défendre les priviléges & la liberté des Colonies au prix de leur fortune & de leur sang : le Congrès prit la résolution de mettre une armée sur pied. Son choix pour la commander tomba sur George Washington, Colonel de la Virginie. A l'instant, ce Général se transporta (*) au camp devant Boston, fit fortifier ses lignes, construire des redoutes & placer du canon dans les lieux convenables, tant pour couvrir la ville de Cambridge & ses environs, que pour empêcher les Anglois de pénétrer dans le pays.

(*) Le 2 juillet.

XXVIII. Expédition de Montgommeri dans le Canada.

A-peu-près dans le même tems, le Général Montgommeri, qui étoit entré par les lacs dans le Canada, avec un corps d'Américains, & s'étoit emparé du fort Saint-Jean, dont il avoit fait la garnison prisonniere (*) de guerre au nombre de cinq cent hommes de troupes réglées, avoit pris possession (*) de Montreal que les Anglois avoient évacué & étoit venu mettre le siege devant Quebec. Cette place n'auroit pu éviter de succomber sous les efforts des Américains, s'ils avoient été pourvus d'une artillerie suffisante pour la battre. Le manque de canons & de mortiers ayant déterminé Montgommeri à tenter de s'en rendre maître par un assaut, ce Général y périt (*) avec un grand nombre des siens. Les Américains, sans se laisser abattre par ce revers, convertirent le siége en blocus. Mais ils furent obligés de le lever cinq mois après, à l'arrivée des renforts, envoyés d'Angleterre, & de reprendre la route de New-Yorck, après avoir évacué tous les postes dont ils s'étoient emparés.

(*) Le 28 octobre.

(*) Le 12 novembre.

(*) Le 31 décembre.

Voyez la lettre du général Carleton au lord Germaine, du 24 mai 1776.

XXIX. Incendie de Falmouth & de Norfolk.

Les Anglois ne s'étoient point attendus à tant d'audace & de résistance. Leur orgueil en fut

blessé ; & le carnage & la destruction prenant la place de la générosité, ils commencerent à exécuter le projet qu'ils avoient formé depuis long-tems, de bombarder toutes les villes maritimes du continent de l'Amérique, depuis Hallifax jusqu'à Savannah en Géorgie. Falmouth & Norfolk, petites villes situées dans le New-Hampshire & dans la Virginie, écrasées (*) par les bombes, n'offrirent encore, long-tems après, que des monceaux de ruines & de cendres. Cette maniere de réduire les Colonies, qui ne fut que trop mise en usage durant le cours de cette guerre, a peut-être plus contribué que tous les actes du Parlement, à exalter leur haine contre la Métropole. ANN. 1775.

(*) Le 18 octobre.

XXX. Acte du Parlement pour interdire tout commerce avec les colonies.

Non content de ces actes de destruction, le ministere Britannique fit porter un nouveau bill (*) par le Parlement, pour, à compter du premier Janvier 1776, interdire tout commerce avec les Colonies, autoriser le Roi & les Commissaires en son nom, à accorder des pardons à ceux qui rentreroient dans l'obéissance, & adjuger au profit des Officiers & des équipages des vaisseaux les prises qu'ils feroient sur les Américains. Le Congrès usa de représailles. Il fit déclarer de bonne prise par sa cour d'Amirauté tous les bâtimens qui seroient pris sur les Anglois, & appropria aux frais de la guerre actuelle une partie de leur valeur, les biens des propriétaires fugitifs, & les sommes dont les Colonies étoient débitrices à la Grande-Bretagne. Elles montoient à plus de deux millions sterlings. ANN. 1776.

(*) Le 20 décembre.

XXXI. Les Anglois évacuent Boston.

Dans ces entrefaites, les troupes Angloises, forcées de se replier de poste en poste, étoient étroitement resserrées dans Boston. Perdant tout espoir de se maintenir dans cette place, le Géné-

ANN. 1776. ral Howe, successeur de Gage, l'évacua (*) précipitamment, & alla par mer chercher un asyle à Hallifax, capitale de la nouvelle Ecosse, restée fidele à la Grande-Bretagne. Ce fut en cette ville qu'il attendit les grands renforts qui lui étoient annoncés d'Angleterre pour l'ouverture de la campagne prochaine.

(*) Le 17 mars.

XXXII. La Grande-Bretagne prend 20,000 Allemands à sa solde.

Jusqu'alors le ministere Britannique s'étoit flatté que les actes du Parlement contre Massachusett-Bay, rameneroient cette province à l'obéissance & retiendroient les autres dans le devoir. L'adhésion de toutes les Colonies aux résolutions du Congrès, la réunion de toutes les milices Américaines en différens corps d'armée, lui démontrerent enfin la nécessité des plus grands efforts pour la réduction de l'Amérique. Vingt mille allemands, que la Grande-Bretagne prit alors à sa solde, à des conditions très-onéreuses, porterent le nombre des troupes qu'elle employa durant cette année, sur le continent de l'Amérique, à 45,865 hommes effectifs, d'après l'examen (1) que le Duc de Richemond fit de l'état de la nation, au mois d'Avril 1778. Des préparatifs d'attaque aussi formidables ne déconcerterent point le Congrès. Tirant, du sein même du danger, une nouvelle vigueur & un nouveau courage, il déchira le contrat social qui l'unissoit à la Grande-Bretagne, abjura la souveraineté de cette puissance, & prononça

XXXIII. Le Congrès prononce l'indépendance de l'Amérique.

(1) Le 3 Décembre 1777, le Lord Barrington, Secrétaire d'Etat de la guerre, dit dans la chambre des Communes, qu'au mois de Juillet de la même année, la Grande-Bretagne avoit 55,095 hommes effectifs en Amérique. Au mois d'Avril 1778, le Duc de Richemond, ayant examiné les papiers remis par les ministres sous les yeux des Pairs, n'en trouva que 48,616 effectifs.

l'indépendance de l'Amérique Septentrionale. La déclaration qu'il en fit publier dans toutes les Colonies, étoit conçue en ces termes:

Du 4 juillet 1776.

» Lorſque, dans le cours des événemens humains, il devient néceſſaire pour un peuple de » diſſoudre les liens politiques qui l'ont attaché juſ» qu'alors à un autre, & de prendre, parmi les » puiſſances de la terre, l'état ſéparé & égal, au» quel la loi de la nature & le maître ſuprême qui » la gouverne lui donnent droit, alors un reſpect » convenable pour l'opinion des hommes, exige » qu'il expoſe les raiſons qui le portent à cette ſé» paration. Nous regardons comme des vérités, » évidentes par elles-mêmes, que tous les hom» mes ont été créés égaux, qu'ils ont reçu de » leur créateur certains droits inaliénables; qu'au » nombre de ces droits ſont la vie, la liberté & » la recherche du bonheur; que c'eſt pour aſſu» rer ces droits que les Gouvernemens ont été inſ» titués parmi les hommes, & qu'ils ne tirent » leur juſte pouvoir que du conſentement de ceux » qui ſont gouvernés; que toutes les fois qu'une » forme de Gouvernement devient deſtructive de » ces fins, le peuple eſt en droit de l'altérer ou » de l'abolir, & d'inſtituer un nouveau Gouver» nement, en établiſſant ſes fondemens ſur les » principes, & en organiſant ſes pouvoirs dans la » forme qui lui paroîtra la plus propre à effectuer » ſa ſûreté & ſon bonheur. La prudence veut, il » eſt vrai, que des Gouvernemens, établis de» puis un long-tems, ne ſoient point changés pour » des cauſes légeres & paſſageres; & par cette

ANN. 1776. » raiſon l'expérience de tous les ſiecles a auſſi » prouvé que le genre humain eſt plus diſpoſé à » ſouffrir, auſſi long-tems que les maux ſont ſup- » portables, qu'à ſe faire droit à lui-même en abo- » liſſant des formes auxquelles il eſt accoutumé. » Mais lorſqu'une longue ſuite d'abus & d'uſurpa- » tions, ayant invariablement le même objet pour » but, prouve évidemment un deſſein de ſoumet- » tre le peuple à un deſpotiſme abſolu, il eſt en » droit, c'eſt même ſon devoir de ſecouer le joug » d'un pareil Gouvernement, & de ſe pourvoir » de nouveaux gardiens pour ſa sûreté future. » Telle a été la patiente longanimité de ces Colo- » nies, & telle eſt à préſent la néceſſité qui les » force à altérer le ſyſtême de leurs précédents » Gouvernemens. L'hiſtoire du Gouvernement de » la Grande-Bretagne, eſt une hiſtoire d'injuſtices » & d'uſurpations réitérées, toutes ayant directe- » ment pour l'objet l'établiſſement d'une tyrannie » abſolue ſur ce pays. Pour le prouver, ſoumet- » tons les faits au jugement du monde impartial.

» Il a refuſé de donner ſon conſentement à des » lois les plus ſalutaires & les plus néceſſaires pour » le bien public.

» Il a défendu à ſes gouverneurs de paſſer des » lois d'une importance immédiate & preſſante, » à moins qu'elles ne fuſſent ſuſpendues dans leur » effet, juſqu'à ce qu'on eût obtenu ſon conſen- » tement; & lorſqu'elles ont été ainſi ſuſpendues, » il a finalement négligé de les confirmer.

» Il a refuſé de paſſer d'autres lois pour aſ- » ſigner de grandes étendues de terrein à des ha- » bitans, à moins qu'ils ne renonçaſſent à leur » droit de repréſentation dans le corps légiſlatif,

» droit

» droit inestimable pour eux & uniquement à craindre pour des tyrans. ANN. 1776.

» Il a convoqué nos corps législatifs en des » lieux insités, incommodes & éloignés du dé- » pôt des Archives publiques, uniquement dans » le dessein de les fatiguer au point de les sou- » mettre à ses volontés.

» Il a plusieurs fois dissous les chambres des re- » présentans, pour s'être opposées, avec une fer- » meté mâle, aux atteintes qu'il portoit aux droits » du peuple.

» Il a refusé pendant un long-tems, après les » avoir ainsi dissoutes, d'en convoquer d'autres; » au moyen de quoi le pouvoir législatif ne pou- » vant être absolument anéanti & retombé au » peuple en corps qui a dû l'exercer, l'état res- » tant, en attendant, exposé à tous les dangers » d'une invasion au dehors & des convulsions au » dedans.

» Il s'est efforcé de prévenir la population de » ces Etats en faisant naître des embarras dans » l'exécution des lois pour naturaliser des étran- » gers, en refusant d'en passer d'autres pour les » encourager à se transplanter ici, & en haus- » sant les conditions des nouvelles distributions de » terrein.

» Il a mis des entraves à l'administration de la » justice, en refusant son consentement aux lois » qui établissoient les pouvoirs judiciaires.

» Il a rendu les juges dépendans de sa volonté, » tant à l'égard de la conservation de leurs places » que du montant & paiement de leurs salaires.

» Il a créé une multitude d'officiers nouveaux, » & il a envoyé ici des essaims d'employés pour

ANN. 1776. » harasser le peuple, pour ronger & dévorer sa » substance.

» Il a entretenu, en tems de paix, au milieu » de nous, des armées permanentes sans le con- » sentement de nos assemblées législatrices.

» Il a tâché de rendre l'Etat militaire indépen- » dant du pouvoir civil & même supérieur.

» Il s'est concerté avec d'autres pour nous as- » sujettir à une jurisdiction étrangere à notre cons- » titution & inconnue à nos lois, en donnant son » consentement à leurs prétendus actes de légis- » lation ; pour mettre de gros corps de gens » armés en quartier parmi nous ; pour les ga- » rantir, au moyen d'un fantôme de jugement, » de toute punition pour les meurtres qu'ils pour- » roient commettre contre les habitans de ces » Etats ; pour détruire notre commerce dans tou- » tes les parties du monde ; pour nous imposer » des taxes sans notre consentement ; pour nous » priver en plusieurs cas de l'avantage d'être ju- » gés par nos Jurés ; pour nous transporter au- » delà des mers, afin d'y être jugés sur des pré- » tendus délits ; pour abolir le systême libre des » lois Angloises dans une Province voisine, en y » établissant un Gouvernement militaire, & en » reculant ses limites afin d'en faire à la fois un » exemple & un instrument propre à introduire » la même forme absolue dans ces Colonies ; » pour nous ravir nos chartes, abroger nos lois » les plus précieuses & altérer fondamentalement » la forme de nos Gouvernemens ; pour inter- » dire nos propres corps législatifs, & se déclarer » eux-mêmes revêtus du pouvoir de faire des lois » obligatoires pour nous, dans tous les cas quel- » conques.

» Il a abdiqué le Gouvernement de ce pays, Ann. 1776.
» en nous déclarant déchus de sa protection, &
» en nous faisant la guerre.

» Il a fait exercer la piraterie sur nos mers, » ravager nos côtes, brûler nos villes, & ôter la » vie à leurs habitans.

» A cette heure même il s'occupe à faire trans- » porter ici de grosses armées de mercenaires » étrangers, pour completter les œuvres de la » mort, de la désolation & de la tyrannie, déja » commencées avec des circonstances de cruauté » & de perfidie, dont à peine l'on trouveroit des » exemples dans les siecles les plus barbares, & » qui sont entiérement indignes du chef d'une na- » tion civilisée.

» Il a forcé nos concitoyens, faits prisonniers » en pleine mer, à porter les armes contre leur » patrie, à devenir les bourreaux de leurs amis & » de leurs freres, ou à tomber eux-mêmes entre » leurs mains.

» Il a excité parmi nous des séditions intestines.

» Il s'est efforcé de soulever contre les habitans » de nos frontieres les impitoyables Indiens sau- » vages, dont la maniere connue de guerroyer est » une destruction générale sans distinction d'âge, » de sexe, de condition.

» A chacun de ces degrés d'oppression, nous » avons, dans les termes les plus humbles, sol- » licité du redressement. Nos requêtes itératives » n'ont eu pour réponses que des injustices réité- » rées. Un Prince dont le caractere est ainsi mar- » qué par toutes les actions qui peuvent entrer » dans celui d'un tyran, est incapable d'être gou- » verneur d'un peuple libre.

» Eh, ce n'est point que nous ayions manqué

ANN. 1776. » d'attention à l'égard de nos freres britanniques ! » Nous les avons avertis de tems en tems des » tentatives faites par leur Puissance législative, » pour étendre sur nous une jurisdiction illégitime. » Nous leur avons rappellé les circonstances de » notre émigration & de notre établissement en » ce pays. Nous en avons appellé à leur justice, » à leur magnanimité naturelles ; & nous les » avons conjurés par les liens de notre tendresse » mutuelle de désavouer ces usurpations, qui in- » terromproient inévitablement notre liaison & » notre correspondance réciproques. Mais, eux » aussi, ils ont été sourds à la voix de la justice » & de la parenté ! Il ne nous reste donc qu'à » nous soumettre tranquillement à la nécessité qui » ordonne notre séparation, & à les regarder de » même que regardons le genre humain, comme » nos ennemis en tems de guerre, comme nos » amis durant la paix.

» A CES CAUSES, Nous, les représentans des » Etats-Unis de l'Amérique, assemblés en Con- » grès général, attestant le Juge suprême de l'U- » nivers de la droiture de nos intentions, au nom » & de l'autorité du bon peuple de ces Colonies, » publions solemnellement & déclarons que ces » Colonies-Unies sont & doivent être de droit » DES ETATS LIBRES ET INDÉPENDANS, qu'elles » sont franches & exemptes de toute obéissance à la Couronne britannique ; que toute liaison po- » litique entr'elles & l'Etat de la Grande-Bre- » tagne est, & doit être entiérement dissoute, & » qu'à titre D'ETATS LIBRES ET INDÉPENDANS, » elles sont pleinement autorisées à faire la guerre, » conclure la paix, former des alliances, établir » des réglemens de commerce, faire tous autres

» actes & régler tous autres objets qu'il appar- tient à DES ETATS INDÉPENDANS. Et nous reposant fermement sur la protection de la providence divine, nous engageons mutuellement, l'un envers l'autre, pour le maintien de la présente déclaration, nos vies, nos biens, & notre honneur sacré. ANN. 1776.

» Signé par ordre & au nom du Congrès : Jean » HANCOCK, président.

Sans discuter ici si le continent de l'Amérique étant originairement peuplé par des Anglois, l'esprit de la constitution britannique les protégeoit au-delà des mers ; si les émigrés, sous le nom d'Américains, étoient, dans le fait, des Anglois qui avoient transporté en Amérique leurs droits inaliénables & imprescriptibles ; si la constitution qui porte qu'aucun Anglois ne peut être taxé que de son consentement, donné par lui même ou par son représentant, étoit violée à l'égard des Américains, lorsque le Sénat britannique les taxoit sans leur consentement ; si, d'après la violation de ce principe constitutionnel pour la conservation duquel l'Angleterre avoit été inondée de flots de sang, elle devoit témoigner du ressentiment, lorsque les Américains suivoient l'exemple qu'elle leur avoit tant de fois donné, & sur-tout en 1689 ; nos lecteurs verront par l'exposé des faits suivans, que le monopole intolérable qu'exerçoit la mere patrie sur le commerce & l'industrie de ses Colonies du continent de l'Amérique, n'auroit pas tardé à amener leur séparation, quand même la suprématie qu'elle révendiquoit si impérieusement sur elles, ne l'eût pas provoquée.

XXXIV. Séparation de l'Amérique, prévue depuis long-temps.

Le Parlement de la Grande-Bretagne avoit jadis accordé aux premiers Colons de l'Amérique la

ANN. 1776.

Voyez l'hist. phil. tom. 9, page 212 & suivantes, derniere édition in-8o.

permiſſion de manufacturer eux-mêmes leurs habillemens. Mais il avoit en même-tems défendu toute communication à cet égard entre les provinces, & prohibé, ſous les peines les plus graves, la circulation, de Colonie à Colonie, de toute eſpece de laine, ſoit en nature, ſoit manufacturée. L'établiſſement qui s'y forma de quelques manufactures de chapeaux, ne put faire que des progrès très-lents, parce qu'il n'accorda la permiſſion de travailler qu'après ſept ans d'apprentiſſage; que chaque maître ne put avoir que deux apprentifs à la fois; & qu'aucun eſclave ne put être reçu dans les atteliers. L'exportation des mines de fer éprouva auſſi les plus grandes gênes. Leur produit ne put être tranſporté dans la Métropole qu'en barres ou en gueuſes. La converſion du fer en acier fut ſévérement défendue dans l'Amérique. C'étoit ainſi que la Grande-Bretagne, en ſe réſervant la culture des arts, ſans en communiquer la pratique & les procédés, continuoit à s'aſſurer par ſes lois prohibitives, une ſupériorité ſur ſes Colonies, auxquelles elle en vendoit les productions.

Les importations furent aſſujetties à des prohibitions encore plus accablantes. Aucun bâtiment étranger ne pouvoit être admis dans les ports de l'Amérique, s'il n'étoit chargé d'or ou d'argent, ou en danger évident de faire naufrage. Les vaiſſeaux Anglois mêmes n'y étoient reçus que lorſqu'ils venoient d'un port de la nation. Enfin les navires des Colonies qui alloient en Europe, ne pouvoient rapporter dans le continent que des marchandiſes de la Métropole. Il n'y eut d'exception qu'en faveur des vins de Madère, des Açores ou des Canaries, & des ſels néceſ-

faires pour la pêche. Les exportations des Colonies devoient donc, dans le commencement, toutes aboutir en Angleterre. Dans la suite, les Colons obtinrent la permission de porter au sud du Cap Finistère des grains, des farines, du riz, des légumes, des fruits, du poisson salé, des planches & des bois de charpente. La Grande-Bretagne se réserva les autres productions. ANN. 1776.

XXXV. Conduite impolitique de la Grande-Bretagne.

Ces lois trop rigides pour ne pas donner naissance à la contrebande, forcerent les Colonies de contracter une dette considérable envers la Métropole. Le vice de cette administration étoit si grand, que cette dette s'accrut presque toujours en raison directe de l'accroissement de leur population. Tant qu'elles furent foibles & peu peuplées, la mere patrie les retint aisément dans sa dépendance. Mais dès que leur population fut augmentée au-delà de la proportion de ses propres forces intérieures, elle dut prévoir que tôt ou tard elles en feroient usage pour s'affranchir des entraves qu'elle avoit mises à leur commerce & à leur industrie. Elle n'auroit pourtant pas dû cesser d'observer soigneusement cette proportion, afin que la Puissance originaire ne sortît pas de son centre & ne fut pas transférée ailleurs. Le Parlement s'appercevant de cette faute contre la politique, voulut y rémédier par les gênes qu'il apporta aux émigrations de l'Ecosse & de l'Irlande durant les inimitiés sourdes entre la Métropole & ses Colonies, & par le nouvel acte qu'il passa pour commuer la peine de bannissement en celle d'un travail pénible. Le remede fut appliqué trop tard. L'essai qu'elles avoient fait de leurs forces, lors de la guerre de 1756; leur trop grand éloignement de la mere patrie; leur immense étendue;

Voyez le bill en date du premier avril 1776.

ANN. 1776. l'accroissemen rapide de leur population, que la douceur de leur Gouvernement favorisoit autant que la beauté & la bonté de leur climat; leur proximité de possessions du vent & de sous le vent des autres Puissances Européennes, qui leur présentoient sans cesse l'appât d'un commerce interlope considérable; tout pronostiquoit leur séparation future. A force de les gêner & de les étendre, la Grande-Bretagne devoit s'attendre à les perdre un jour. Si, à ces raisons politiques, on réunit les observations faites sur le climat de l'Amérique Septentrionale, dont la nature ne laisse à ses cultivateurs rien à envier des productions de l'Angleterre, on verra qu'il ne subsistoit pas entre la Métropole & ses Colonies, un assez grand nombre de ces objets d'échange qui sont la base du Commerce maritime & de l'union de deux Nations, pour que les Américains ne cherchassent pas à secouer le joug prohibitif qui avoit retardé les progrès de leur aisance & de leur industrie.

XXXVI. Enthousiasme des Américains.

Quoi qu'il en soit des causes qui annonçoient depuis long tems la sépatation de l'Amérique, l'acte de son indépendance, lu à la tête de chaque brigade Américaine, auprès de New-Yorck, fut reçu de toutes les troupes avec les plus grandes acclamations. Dans l'effervescence de l'enthousiasme, le peuple courut à la place publique, renversa la Statue équestre du Roi d'Angleterre, qu'on y avoit érigée en 1770, la brisa en morceaux, & les convertit en balles de mousquet.

XXXVII. Le Général Howe attaque New-York.

Cependant le Général Howe avoit mis à la voile d'Hallifax avec la plus grande partie des renforts qu'il avoit reçus d'Europe pour aller s'emparer de New-York. Afin d'assurer le succès

de cette entreprise, il avoit chargé l'Amiral Peter Parker & le Général Clinton de faire une diversion du côté de la Caroline Méridionale, & de tenter de réduire Charles-Town, capitale de cette province. Mais ces deux Généraux, ayant été vivement repoussés (*) à l'attaque de l'isle de Sullivan, furent forcés de renoncer à cette entreprise, & de remettre à la voile, après avoir eu la douleur de voir leurs vaisseaux, *le Bristol* & *l'Expériment*, extrêmement maltraités dans leurs mâtures, leurs agrêts & leurs équipages. (1).

ANN. 1776.

(*) Le 28 juin. *Voyez la lettre de l'Amiral Peter Parker, à l'Amirauté, du 28 juin 1776.*

Le Général Howe fut plus heureux dans son expédition. Il se rendit maître de Staten-Island (*), de Long-Islang (*), & de New-York (*), mais ce ne fut pas sans avoir éprouvé beaucoup de résistance dans l'attaque des retranchemens qui défendoient Long-Island. Peu s'en fallut même qu'il ne pût tirer aucun parti de New-York, les Américains y ayant mis le feu (*), que les troupes britanniques ne parvinrent à éteindre, qu'après qu'il eut consumé huit cent, tant maisons qu'édifices publics. Poursuivant l'avantage que lui donnoit la supériorité d'une armée disciplinée sur des milices, le Général Anglois attaqua (*) Kins-Bridge & les Forts Washinthon & Indépendance, qui défendoient l'entrée de la province. Leur réduction fut bientôt suivie de celle de Prince-Town, d'Elisabeth-Town, de Trenton, d'Amboy & de Brunswick, villes principales de cette province & de celle du New-Jersey. Pendant qu'il y faisoit prendre des quartiers d'hyver à une

(*) Le 29 juin.
(*) Le 30 août.
(*) Le 15 septembre.
Voyez les lettres du général Howe au lord Germain, datées de Long-Island & de New-York, le 3 & le 21 septembre.
(*) Le 18 septembre.

(*) Le 12 novembre.

XXXVIII.
Il réduit une grande partie du New-Jersey.

(1) *Le Bristol* eut 41 hommes tués, & 71 blessés, & l'*Expériment*, 23 tués, & 56 blessés. *Voyez la lettre de l'Amiral Peter Parker, à l'Amirauté d'Angleterre, du 28 Juin 1776.*

ANN. 1776.

partie de ſon armée, l'Amiral Peter Parker & le Général Clinton arboroient par ſon ordre le pavillon (*) de la Grande-Bretagne ſur Rhode-Iſland. C'étoit tout à la fois ôter une retraite aux corſaires du Connecticut qui troubloient l'arrivée des convois Anglois, & aſſurer aux eſcadres britanniques, un abri d'autant meilleur durant l'hiver, que les glaces ferment très-rarement l'entrée de New-Port.

(*) Le 8 décembre.

Voyez les lettres du général Howe & de l'amiral Parker, au lord Germain & à l'amirauté, datées de Rhode-Iſland, les 9 & 11 décembre 1776.

XXXIX.

Belles manœuvres du général Washington.

Le Général Washington n'avoit pu s'oppoſer aux progrès de l'armée Angloiſe dans l'intérieur de New-Jerſey. Abandonné de la majeure partie de ſes troupes, dont l'engagement ne devoit durer que ſix & même trois mois, à peine lui reſtoit-il deux mille cinq cent hommes. Ce fut pourtant avec cette poignée de monde qu'il en impoſa au Général Howe de l'autre côté de la Delaware. Déterminé à éviter toute action générale qui pût compromettre les deſtinées de ſa patrie, à n'attaquer les troupes Angloiſes que lorſque leur éloignement de leur flotte les priveroit des ſecours qu'elles en tiroient, & à réduire la guerre en eſcarmouches pour mieux aguerrir ſes Soldats, il réſolut de ſe ſervir de la connoiſſance qu'il avoit du pays pour inquiéter les ennemis, auſſi ſouvent qu'il le pourroit faire avec avantage. Il ne tarda pas à en trouver l'occaſion. Le Général Anglois avoit établi la majeure partie de ſes quartiers d'hiver à une trop grande diſtance les uns des autres, ſoit qu'il fût perſuadé que les Américains n'oſeroient les inquiéter, ſoit que la poſition des lieux ne lui eût pas permis de faire autrement. Le Général Américain, profitant de cette ſécurité, raſſemble promptement un corps des milices de Penſylvanie, du Maryland & de la Virginie, paſſe la Delawa-

re, attaque Trenton (*), y fait neuf cent dix-huit prisonniers de guerre, & se porte avec la même rapidité (*) sur Prince-Town, que la garnison, composée de deux régimens Anglois, évacua précipitamment, avec perte de deux à trois cent hommes; tant tués que blessés & égarés. Il étoit prêt à repasser la Delaware, lorsque les Anglois accoururent au secours de leurs garnisons. Cet échec, qui rendit dans la suite le Général Howe très-circonspect dans ses mouvemens, l'obligea de rappeller une brigade de Rhode-Island, parce qu'il craignoit que le Général Washington ne s'approchât en force de New-York. Tel fut le premier avantage des Américains. Il dut augmenter leur courage & fortifier leur esprit d'indépendance, en leur démontrant qu'ils pouvoient prendre quelque confiance dans leurs propres forces. La rigueur du froid, qui fut extraordinaire, suspendit de part & d'autre le cours des opérations militaires jusqu'au retour de la belle saison.

ANN. 1777.

(*) Le 26 décembre.

(*) Le 3 janvier.

Voyez les lettres du général Howe au lord Germain du mois de janv. 1777, & du général Washington au congrès, de New-Town le 27 décembre 1776.

XL. Ouverture tardive de la campagne de 1777.

Soit que l'embargo que le gouvernement françois avoit mis sur ses navires de commerce, eût donné de l'inquiétude à la Cour de Londres, & lui eût fait différer le départ des renforts qu'elle envoyoit à l'Amérique Septentrionale, soit qu'elle n'eût pu les faire partir plutôt, ils n'arriverent tous à New-York que vers la fin du mois de Mai. La campagne ne put donc s'ouvrir que très-tard. Dès qu'ils eurent été mis à terre, le Général Howe chercha plusieurs fois à engager une action générale avec l'armée américaine, & à pénétrer dans la Pensylvanie par le New-Jersey. Forcé d'abandonner ce plan d'attaque, que le Général Washington rendit sans effet, en ne quittant pas la défensive, il mit à la voile (*) de Staten-Island, &

Voyez la lettre du général Washington au Congrès, du 28 juin 1777.

(*) Le 23 juillet.

ANN. 1777.

porta au sud. Mais les vents, qui le contrarierent, ne lui ayant permis de jetter l'ancre (*) à l'embouchure de l'Elk, dans la baie de Chesapeack, qu'un mois après son départ, il prit terre à Elk-Ferry (*). Dirigeant aussi-tôt sa marche sur Philadelphie, il attaqua (*) l'armée du Général Washington dans ses retranchemens à Brandy-Wine, la délogea de ce poste, après qu'elle eut fait quelque résistance, & lui enleva huit pieces de canon. Ce fut là le seul avantage qu'il obtint. Content de s'être rendu maître du champ de bataille, ce Général n'osa se livrer long-tems à la poursuite des Américains, qui se retirerent au-delà du Schuylkill. Par cette retraite, Philadelphie se trouvoit entiérement à découvert; & comme cette ville étoit ouverte de tous côtés, les Américains, craignant avec raison de ne pouvoir la défendre en s'y renfermant, se déterminerent à l'évacuer, & ne chercherent point à empêcher les Anglois d'en prendre possession (*).

(*) Le 22 août.

(*) Le 25.

(*) Le 11 septembre.

Voyez les lettres du général Howe au lord Germain, du 30 août, & du général Washington au Congrès des 11 septembre, 10, 11 & 25 octobre 1777.

(*) Le 26 septembre

XLI. Combat de German-Town.

Jusqu'alors l'armée des Etats-Unis avoit plutôt cédé le terrein, qu'elle ne l'avoit abandonné. Quoiqu'elle fût composée pour la plus grande partie, de milices qu'on avoit rassemblées à la hâte; ses postes avancés n'avoient pas moins été presque toujours en vue de ceux des Anglois. Un renfort de deux mille quatre cent hommes qu'elle reçut, inspira à son Général l'audace d'attaquer (*) le corps de troupes britanniques qui avoit occupé German-Town. L'action fut très-vive; les Américains déployerent une grande bravoure. Déja même ils s'étoient emparés de l'artillerie ennemie, & avoient rompu la colonne qui la soutenoit, lorsqu'un brouillard épais ayant fait égarer une de leurs divisions, le Général Howe qui s'apperçut de cette méprise, ramena ses troupes au combat, reprit son artillerie, &

(*) Le 4 octobre.

Voyez la lettre du général Washington au Congrès, datée du mois d'octobre 1777.

forca les Américains à la retraite. Ils la firent en bon ordre. ANN. 1777.

L'attaque que le Général Washington venoit de former & dont il ne pouvoit imputer le mauvais ſuccès qu'à la mépriſe d'une de ſes diviſions, rendant le poſte de German-Town d'autant plus difficile à garder, qu'il étoit éloigné de la capitale de Penſylvannie, & que ſa défenſe exigeoit une forte garniſon, le Général Howe l'évacua, & ſe replia ſur Philadelphie. D'ailleurs, ſon principal but devoit être de ſeconder efficacement l'attaque que l'Amiral ſon frere avoit formée contre Mud-Iſland & Fort-Iſland dans la Delaware. La priſe (1) de ces deux poſtes ſervit aux Anglois à aſſurer une libre communication par mer, entre leur armée & leur flotte, entre Philadelphie & New-York.

XLII. Marches du général Burgoyne.

Tandis que le Général Howe étoit en marche pour faire rentrer ſous l'obéiſſance de la Grande-Bretagne la capitale de la Penſylvanie, le Général Burgoyne tentoit de réduire les Colonies du Nord. Depuis ſon départ du Canada, au mois de Juin, ce Général avoit traverſé les lacs avec environ dix mille hommes, pris poſſeſſion de Ticonderago (*) que les Américains, d'après la tenue d'un conſeil, avoient évacué avec précipitation, & s'étoit emparé de leur artillerie & de leurs munitions de guerre & de bouche. Il avoit encore détruit tous les bâtimens qu'ils avoient ſur les lacs, & pourſuivi juſqu'au fort Edward la garniſon de Ticonderago, compoſée d'environ quatre mille hom-

(*) Le 6 juillet. *Voyez le journal des opérations de ce général, juſqu'au 11 juillet 1777, & la lettre du général Saint-Clair au Congrès, du 14 juillet 1777.*

(1) Elle coûta aux Anglois le vaiſſeau de ligne l'*Auguſta*, de 64 canons, qui toucha le 23 Octobre en remontant la Delaware, & qu'ils brûlerent après l'avoir déchargé.

ANN. 1777. mes, tant troupes réglées, que milices. Mais ce n'étoit pas ſans avoir eſſuyé des fatigues preſqu'incroyables qu'il étoit arrivé près de ce fort, ſitué dans le voiſinage du lac George. Sa marche avoit été continuellement retardée par de grands abbatis d'arbres qu'il avoit trouvés ſur ſon paſſage, & par des partis en embuſcade, qui l'avoient ſans ceſſe harcelé, & qui lui avoient fait perdre beaucoup de monde en détail. A meſure qu'il avançoit, les Américains, repliant leurs poſtes les uns ſur les autres, ſe raſſembloient en force auprès de Saratoga, ſous les ordres du Général Gates. Il eſt à préſumer qu'ils ne ſe crurent pas en sûreté dans ce dernier poſte, puiſqu'ils l'abandonnérent à l'approche de l'armée angloiſe.

Voyez la lettre du général Burgoyne, du 30 juillet 1777.

XLIII. Obſtacles qu'il a à ſurmonter.

Voyez la lettre du général Burgoyne au lord Germain, en date du 20 août 1777.

Plus le Général Burgoyne approchoit des frontieres de l'Etat de New-York, plus il rencontroit d'obſtacles. Il lui avoit fallu tranſporter l'eſpace de dix-huit milles, depuis le fort George juſqu'à l'endroit ou l'Hudſon commence à être navigable, ſes bateaux, ſes navires & ſes munitions de guerre. Ces tranſports avoient été d'autant plus longs, qu'il ne lui reſtoit que cinquante attelages de bœufs, qu'il n'avoit fait ſubſiſter qu'avec l'herbe qui s'étoit trouvée ſur ſa route. Ce n'étoit qu'à force de bras & de travaux continuels qu'ils étoient parvenu à s'ouvrir des routes, que des pluies exceſſives rendoient preſqu'impraticables. Enfin, il ne tiroit ſes ſubſiſtances que de ſes bateaux & avec une peine infinie, les Américains ayant la précaution de dévaſter le pays, à meſure qu'ils l'abandonnoient. Tant d'obſtacles retarderent donc ſa marche ſur Albani. Dans le deſſein de s'en approcher plus promptement, il tenta d'enlever les magaſins que les Américains avoient établis à Bennington. Mal-

XLIV. Il eſſuie un échec à Bennington.

heureusement pour lui, les cinq cent hommes qu'il chargea de cette expédition, égarés ou trompés par les habitans du pays, donnerent dans une embuscade, & y furent totalement taillés en pieces (*) ou faits prisonniers de guerre. Habile à profiter de ce premier avantage & de la supériorité de forces que lui procuroient la réunion à son armée, des troupes des Généraux Lincoln & Arnold, le Général Gates parvint à se rendre maître de tous les postes qui environnoient Saratoga.

Voyez la lettre du général Burgoyne, du 20 août 1777.

(*) Le 16 août.

La saison, déja très-avancée, ne permettoit plus au Général Anglois de rétrogader. Quand même il l'auroit entrepris, il lui auroit été impossible de faire subsister son armée, les Américains lui ayant coupé toute communication avec le Canada par la prise de la plus grande partie de ses bâtimens sur le Lac Champlain. Dans cette position presque désespérée, le Général Burgoine diminua (*) la ration de son armée, & chercha avec un corps d'élite de quinze cent hommes à la tête duquel il se mit, à s'ouvrir un passage par la force, pour se procurer des vivres dont il ressentoit le plus extrême besoin. Cette seconde tentative ne fut pas plus heureuse que la premiere. Les Américains fondirent (*) avec impétuosité sur son aîle gauche, la poursuivirent jusques dans son camp, se précipiterent sur ses lignes au travers du feu continuel de son artillerie & de sa mousqueterie, & emporterent les retranchemens de la réserve Allemande. La nuit mit fin à cette sanglante action. Il en profita pour changer de position & marcher vers Saratoga; mais les Américains ne cesserent de le poursuivre à la portée du mousquet. Enfin, environné de tous côtés par l'armée des Etats-unis qui s'étoit retranchée sur les hauteurs, sans aucun espoir de

Voyez la lettre du colonel Brown ou général Gates, du 18 septem. 1888, publiée par ordre du Congrès le 27 du même mois.

(*) Le 7 octobre.

XLV.
Combat de Stillwater.

(*) Le 7 octobre.

Voyez la lettre du général Burgoyne au lord Germain, datée d'Albani le 20 octobre 1777.

XLVI.
Capitulation & Prise de son armée.

ANN. 1777. retraite & de secours d'hommes & de vivres dont il manquoit entiérement, & pour préserver les restes de son armée d'une destruction totale, il fut réduit à se rendre prisonnier de guerre (*) avec toutes ses troupes. Elles ne consistoient plus alors qu'en 2442 Anglois, 2198 Brunswickeois & quatorze cent, tant Canadiens que Loyalistes, en tout 6040 hommes. Ce Général infortuné s'étoit toujours flatté que l'armée de Sir William Howe coopéreroit (1) avec la sienne. Il ignoroit sans doute qu'un gros corps de troupes américaines, aux ordres du Général Sullivan, avoit pris poste près de New-York, & tenu sans cesse en alarmes cette ville, dont il auroit été imprudent d'affoiblir la garnison. Le Général Clinton, qui y commandoit, avoit, à la vérité, fait remonter l'Hudson à un détachement de troupes, sous les ordres du major général Waughan, afin de tenter une diversion. Mais ce Commandant, trop inférieur en forces pour oser attaquer le Général Gates, au lieu de s'avancer jusqu'à Albani, étoit revenu précipitamment sur ses pas; & n'avoit laissé que des traces sanglantes de son passage, en réduisant en cendres la petite ville d'Esopus & le beau village de Kingstown, comme s'il eût cherché par cette scene de dévastation & d'horreur à établir l'indépendance Américaine sur la base du ressentiment universel des Colonies.

(*) Le 17 oct.

Voyez la lettre du général Gates au major général Waughan, datée d'Albani, le 29 octobre 1777.

XLVII. Tristesse en Angleterre à la nouvelle de cet événement.

La nouvelle de la prise de Philadelphie auroit produit la sensation la plus agréable dans toute l'Angleterre,

(1) » J'espere, écrivoit-il au Lord Germain le 20 » Août presque vis-à-vis Saratoga, que les circonstances » permettront que mes efforts puissent être secondés jusqu'à un certain point, par la coopération de l'armée » que commande Sir William Howe. «

l'Angleterre, si celle de la capitulation de Saratoga, qui y fut apportée en même-temps, n'eût pas été de nature à y répandre une tristesse universelle. La nation eut beaucoup de peine d'abord à concilier un revers aussi accablant avec l'opinion qu'elle s'étoit formée des Américains, qu'on ne cessoit de lui représenter comme un essaim de lâches, qui prenoient la fuite au premier coup de mousquet. La douleur faisant place à l'indignation, elle imputa ce désastre, & au Général Burgoyne, & au Ministre chargé du département des Colonies. Les débats furent très-vifs dans les deux chambres du Parlement. Le parti de l'opposition se permit les invectives les plus dures contre le Lord Germain, & censura amerement le plan de cette derniere campagne. La vérité de l'histoire nous oblige de dire que cette censure ne parut pas destituée de fondement aux personnes de l'art. En effet, les avantages qui résultoient de la prise de Philadelphie, pouvoient-ils, dans aucun temps, égaler ceux que promettoit la réunion par terre de l'armée du Canada à celle de New-York ? La jonction des Généraux Howe & Burgoyne sur les rives de l'Hudson auprès d'Albani, n'auroit-elle pas rendu les Anglois maîtres de tous les derrieres du New-Hampshire & de la Nouvelle Angleterre ? N'étoit-il pas de la plus grande importance de commencer par réduire cette derniere province, qui s'étoit la plus signalée dans la révolution ? Auroit-elle pu opposer une résistance efficace aux efforts réunis de deux armées ? Le Général Washington lui-même n'auroit-il pas craint d'être coupé de sa retraite, si, pour venir à leurs secours, il s'étoit hasardé à passer l'Hudson sous le canon des

Ann. 1777.

ANN. 1777. petits vaisseaux de guerre anglois qu'il étoit aisé de stationner sur cette riviere depuis New-York jusqu'à Albani ? Enfin, la réduction de ces deux provinces, limitrophes de la Nouvelle-Ecosse & du Canada qui n'avoient pas abandonné la cause de la Grande-Bretagne, n'auroit-elle pas découragé toutes celles du Sud. Tels étoient les reproches que les patriotes anglois laissoient échapper dans l'excès de leur douleur.

XLVIII. Perte du commerce maritime Anglois.

ANN. 1778.

Les négocians de Londres ajouterent encore dans cette circonstance à l'affliction générale par le tableau qu'ils rendirent public des pertes qu'avoit faites le commerce maritime anglois, & qui annonçoient sa décadence. Admis (*) à la barre de la chambre des Pairs, alors formée en comité, ils mirent sous les yeux de cette illustre assemblée un état de situation du commerce des isles occidentales. Ils lui présenterent en même-temps une liste de sept cent trente-trois bâtimens anglois, tombés au pouvoir des Américains depuis le commencement de la guerre, & dont cent soixante-quatorze seulement avoient été repris. Enfin, ils évavaluoient à environ deux millions sterlings la perte des cinq cent cinquante-neuf navires restés au pouvoir des capteurs. A ces détails affligeants, ils avoient joint un mémoire dans lequel ils exposoient les funestes effets de cette guerre dénaturée. Ils ne lui attribuoient pas seulement la hausse considérable, survenue tout-à-coup dans le prix des assurances & des gages des matelots; ils la regardoient encore comme la cause du grand nombre des faillites qui se manifestoient chaque jour, parce que les Américains, débiteurs à la métropole de deux millions sterlings, lorsqu'elle éclata, ne lui avoient remis en marchandises qu'environ

(*) Le 6 Février.

le quart de cette somme, & que le reste de cette créance n'étoit plus évalué que le tiers de sa valeur.

ANN. 1778.

XLIX. Démarches du Congrès auprès des puissances maritimes de l'Europe.

Voyez le manifeste du Congrès en 1775, & sa résolution du 30 décembre 1776.

Plus la convention de Saratoga humilia l'orgueil anglois, plus le Congrès la jugea propre à affermir l'indépendance des Etat-Unis. Depuis dix-huit mois il cherchoit à intéresser à sa cause les puissances maritimes de l'Europe en les invitant à commerçer en toute liberté dans les ports de l'Amérique, exclusivement aux Anglois. Il avoit même déja envoyé auprès de quelqu'unes d'elles des députés, munis de ses pleins-pouvoirs, pour signer des Traités de commerce avec les Etats-Unis. La plupart soupiroient sans doute après le moment où le pavillon britannique, accoutumé depuis long-temps à dominer sur les mers, cesseroit de jouir de cet avantage, qui étoit plus fondé sur leur impuissance, que sur des droits effectifs & légitimes. Elles sentoient bien que ce ne seroit qu'alors seulement qu'elles pourroient prétendre à la jouissance d'une navigation libre (1) & indépendante, & à l'exercice du commerce dans les deux Hémispheres en concurrence avec l'Angleterre. Mais les efforts que cette Puissance ne cessoit de déployer pour la réduction de ses Colonies, leur en imposoient trop, pour qu'elles déférassent à l'invitation du Congrès. La France seule regarda l'événement inespéré de Saratoga comme la circonstance la plus favorable qu'elle pût saisir, pour tirer vengeance des insultes réitérées, faites à son territoire & à son pavillon.

L. Vexation des Anglois envers le pavillon François.

La conduite violente & arbitraire des com-

(1) A l'époque de la mort de Louis XV, l'Angleterre seule pouvoit braver la confédération générale des puissances maritimes de l'Europe.

ANN. 1778. mandans anglois envers les bâtimens françois annonçoit de plus en plus une rupture prochaine entre ces deux Nations. Au lieu de suivre à leur égard les formes prescrites par les traités, les Anglois les forçoient à coups de canon chargés à boulet, d'amener, & faisoient enlever les capitaines à main armée. Non contens de la régularité des papiers de mer, ainsi que le prescrivent les traités, ils visitoient, bouleversoient & pilloient les cargaisons. Tous les bâtimens qu'ils rencontroient, au sortir des isles françoises, ils les soumettoient à cette inquisition despotique. Cet abus du pouvoir sembloit même être encouragé par les jugemens des Vice-Amirautés des isles angloises. Elles n'avoient pas seulement adjugé aux capteurs anglois des prises dont l'illégalité étoit évidente; elles avoient encore porté le mépris du droit des gens jusqu'à déclarer de bonne prise des bâtimens dont les uns étoient chargés de denrées qui avoient été achetées dans les isles françoises, parce que ces mêmes denrées étoient présumées du crû de l'Amérique Septentrionale, & dont les autres (arrêtés en pleine mer) portoient des marchandises innocentes, mais qui pouvoient convenir aux Américains. Il n'existoit aucune voie d'appel pour faire redresser ces jugemens iniques, quoique la Cour de Londres promît sans cesse, mais toujours sans effet, l'établissement d'une commission. Enfin le territoire françois étoit violé (1) à chaque instant

Voyez les observations de la cour de France sur le mémoire justificatif de celle de Londres, p. 10 & suivantes.

(1) Aux Indes Orientales, les Anglois avoient détruit, à main armée & sans requisition préalable, un fossé établi autour du comptoir françois de Chandernagor, pour l'écoulement des eaux & la salubrité de l'air. Vexant le commerce françois dans toutes les parties de l'Inde, ils avoient osé exiger des droits de douane, faire vio-

dans les quatre parties du monde. Cette prétention de la Grande-Bretagne à la suprématie des mers, détruisoit visiblement l'ordre & l'équilibre que les puissances maritimes de l'Europe ont toujours désiré d'établir entr'elles, comme le gage de leur sûreté, comme le remede à l'inégalité que la nature de leur sol a mise entre leurs forces. Par la conduite que l'Angleterre se permettoit, il sembloit que sa querelle avec ses Colonies dût interrompre le commerce de toute l'Europe. ANN. 1778.

LI. Plaintes de la France inutiles. *Voyez les observations de la cour de France, page 17, 20 & 21*

La Cour de Versailles lui avoit porté en différentes fois des plaintes très-sérieuses sur les griefs que nous venons d'exposer. Mais au lieu de donner une satisfaction convenable, tantôt elle se permettoit de nier les faits les mieux prouvés, & d'avancer des principes contraires au droit des gens, aux traités & aux lois de la mer; tantôt elle gardoit un silence offensant, & dans le même tems elle faisoit demander, par son Ministre auprès de cette Cour, la restitution d'autorité & sans examen des prises que les Américains amenoient dans les ports de France. Elle poussoit ses prétentions jusqu'à exiger qu'il fût indéfiniment défendu aux François d'exporter des armes, jusqu'à

LII. Prétentions de la Grande-Bretagne.

lence à quiconque avoit voulu s'y soustraire, défendre aux tisserands Indiens de travailler pour les François & de leur fournir aucunes marchandises, sous la peine du fouet. Le sieur Barwel avoit poussé l'audace & l'abus de la supériorité jusqu'à faire fouetter en 1774 un facteur de la loge françoise de Daca. En Afrique, le Vice-Gouverneur du Sénégal avoit fait enlever, au mois de Juillet 1776, Joal & Portudal dépendans de Gorée, tous les bâtimens françois qui s'y trouvoient, & avoit confisqué leurs marchandises & leurs Negres. *Voyez les observations de la Cour de France, sur le mémoire justificatif de celle de Londres, page 30 & suivantes.*

ANN. 1778. demander la punition de ceux qui donneroient de fausses désignations, comme si les munitions de guerre ne faisoient pas partie du commerce permis, lorsqu'elles n'ont pas une destination vers un pays en guerre avec un autre; comme s'il étoit possible d'empêcher les fausses destinations; comme si les contrebandiers anglois qui vont courir les côtes des Espagnols en Amérique pour y verser de la contrebande, ne faisoient pas insérer dans leurs lettres de mer, la véritable destination de leurs cargaisons, déclaration de la fausseté de laquelle ces contrebandiers n'ont jamais été punis par les Amirautés Angloises. LOUIS XVI défendit à ses sujets le commerce des armes & des munitions de guerre avec les Américains. Mais ces actes, d'une complaisance aussi marquée, ne mettant aucun frein, ni aux dénis de justice, ni aux procédés arbitraires, ni aux prétentions arrogantes de la Grande-Bretagne, & les armemens immenses & précipités de cette Puissance ne pouvant avoir que la France pour objet, ce Monarque jugea que le moment d'une rupture inévitable approchoit. Il s'y préparoit depuis deux ans, par le rétablissement de sa marine. L'ordonnateur de ce département avoit garni les chantiers d'ouvriers, les arsenaux d'artillerie & les magasins de munitions navales de toute espece. Les hostilités de 1755, dont la France ne se rappelloit le souvenir qu'avec douleur, imposoient à cette Puissance l'obligation indispensable de pourvoir à sa sûreté présente, à sa sûreté future. Ses préparatifs de guerre étoient donc fondés en raison, soit pour couvrir ses possessions lointaines, soit pour les mettre à l'abri des insultes qui pouvoient résulter des opérations militaires des Anglois contre leurs Colonies.

Les choſes étoient en cet état, lorſque la défaite totale de l'armée aux ordres du Général Burgoyne, fit prendre une nouvelle face aux affaires. Etonné de ce revers inattendu, le miniſtere britannique chercha tout-à-la fois, à réconcilier la Métropole avec les Colonies & à les réunir avec elle contre la France. Leurs émiſſaires ſe ſuccédoient & épioient par-tout les commiſſaires américains, en réſidence à Paris. » Ceſſez, leur diſoient-ils, d'être la dupe de la France : réuniſſez-» vous à la Grande-Bretagne pour tomber ſur » cette puiſſance, &c «. La Cour de Verſailles, informée de ces vues hoſtiles, comprit ſur le champ, qu'elle n'avoit plus de tems à perdre, ſi elle vouloit prévenir les effets dangereux de ces négociations ténébreuſes. Elle prit donc en conſidération les ouvertures du Congrès. Ses députés lui propoſoient un traité d'amitié & de commerce & une alliance offenſive & défenſive. Elle ſe borna à accepter (*) un traité d'amitié & de commerce. Mais comme il étoit probable que la Grande-Bretagne avoit formé le projet d'attaquer la France, elle crut que ſa ſûreté exigeoit qu'elle ſignât en même tems avec les Etats-Unis un traité d'alliance éventuelle & purement défenſive. Par ce traité, les deux puiſſances ſe promettoient de faire cauſe commune & de s'aider réciproquement de leurs bons offices, de leurs conſeils & de leurs forces, comme il convient à de bons & fideles alliés, dans le cas où la Grande-Bretagne attaqueroit la France avant la ceſſation des hoſtilités entr'elle & ſes Colonies. Elles s'engageoient encore mutuellement à ne mettre bas les armes, qu'après que l'indépendance des treize Colonies auroit été formellement ou tacitement aſſurée par

ANN. 1778.

LIII. Nouveau plan de conduite du miniſtere anglois.

Voyez les obſervations de la cour de France, page 41.

LIV. Traité de la France avec les Etats-Unis de l'Amérique.

(*) Le 6 Février.

Voyez les art. I, VIII & XI du traité d'alliance.

ANN. 1778. le traité ou les traités qui termineroient la guerre. Enfin le Roi de France garantissoit aux Etats-Unis, leur liberté, souveraineté & indépendance absolue, tant en matiere de gouvernement que de commerce. Ce second traité, comme il est aisé de le voir, ne devoit avoir d'effet que dans le cas où la Grande-Bretagne romproit la paix avec la France. La signature de ces deux traités ne tarda pas à être suivie d'une déclaration que la Cour de Versailles fit remettre (*) à celle de Londres. Elle étoit conçue en ces termes :

(*) Le 11 mars.

LV. Déclaration de la France à l'Angleterre.

» Les États-Unis de l'Amérique-Septentrionale, »qui sont en pleine possession de l'indépendance, »prononcée par leur acte du 4 juillet 1776, ayant »fait proposer au Roi de consolider par une con»vention formelle les liaisons qui ont commencé »à s'établir entre les deux nations, les plénipoten»tiaires respectifs ont signé un traité d'amitié & de »commerce, destiné à servir de base à la bonne »correspondance mutuelle.

» Sa Majesté étant resolue de cultiver la bonne »intelligence, subsistante entre la France & la »Grande-Bretagne, par tous les moyens compati»bles avec sa dignité & avec le bien de ses sujets, »croit devoir faire part de cette démarche à la »cour de Londres, & lui déclarer en même temps »que les parties contractantes ont eu l'attention de »ne stipuler aucun avantage exclusif en faveur de la »nation françoise, & que les État-Unis ont con»servé la liberté de traiter avec toutes les nations »quelconques, sur le même pied d'égalité & de »reciprocité. En faisant cette communication à la »Cour de Londres, le Roi est dans la ferme persua»sion qu'elle y trouvera de nouvelles preuves des »dispositions constantes & sinceres de Sa Majesté

»pour la paix ; & que Sa Majesté Britannique, ANN. 1778.
»animée des mêmes sentimens, évitera de son
»côté tout ce qui pourroit altérer la bonne harmonie & qu'elle prendra particuliérement des mesures efficaces pour empêcher que le commerce des sujets de Sa Majesté avec les États-Unis de l'Amérique-Septentrionale ne soit troublé, & pour faire observer à cet égard les usages reçus entre nations commerçantes, & les regles qui peuvent être censées subsistantes entre les Couronnes de France & de la Grande-Bretagne.

» Dans cette juste confiance l'Ambassadeur soussigné pourroit croire superflu de prévenir le ministere britannique que le Roi, son maître, étant déterminé à protéger efficacement la liberté légitime du commerce de ses sujets & de soutenir l'honneur de son pavillon, Sa Majesté a pris en conséquence des mesures éventuelles avec les État-Unis de l'Amérique-Septentrionale. A Londres, ce 13 mars 1778 ». *Signé*, LE MARQUIS DE NOAILLES.»

LVI. Conduite du gouvernement britannique.

Tandis que le principal député du Congrès, le Docteur Franklin, plus célebre encore par les découvertes physiques dont il a enrichi l'univers, que part la grande part qu'il eut à la révolution de sa patrie, paroissoit devant le Monarque François en qualité de Ministre plénipotentiaire des Etats-Unis, le Roi de la Grande-Bretagne dénonçoit (*) aux deux chambres de son Parlement la déclaration de la France comme une agression formelle & préméditée, en un mot comme une déclaration de guerre ; & il ordonnoit à son Ambassadeur auprès de la Cour de Versailles de la quitter sans prendre congé. Le ton sur lequel

(*) Le 17 mars.

ANN. 1778. étoit conçue cette dénonciation, & les discours que les Ministres Anglois prononcerent à son sujet dans les deux chambres du Parlement décelerent bientôt tout à la fois, & la haute idée que le cabinet de Saint-James s'étoit formée de la puissance britannique, & l'opinion peu avantageuse qu'il avoit de la vigueur & des ressources de la France. *Les forces navales angloises*, avoit déja dit le Lord Sandwick, premier Commissaire de l'Amirauté, *actuellement prêtes à agir, surpassent de beaucoup tout ce que la France & l'Espagne pourroient rassembler dans l'Europe, où ces Puissances ne sont pas en état de faire face à l'Angleterre. Souffrir* ajoutoit-il, *qu'en aucun temps les forces maritimes de la Maison de Bourbon fussent supérieures à celles de la Grande-Bretagne, seroit en vérité manquer étrangement à sa place de premier Lord de l'Amirauté.* Quelques années auparavant, le Lord North, premier Commissaire du Trésor, ne s'étoit pas exprimé avec moins de fierté, lorsque, pour rassurer plusieurs membres du Parlement qui paroissoient craindre que la querelle de la Grande-Bretagne avec ses Colonies ne fît éclater une rupture avec la maison de Bourbon, il avoit dit dans la chambre des communes : *la sagesse & la prudence du ministere de Versailles, attaché aux intérêts de sa patrie, l'empêcheront de tenter un pareil expédient.*

Voyez les débats de la chambres des Pairs, du 20 novemb. 1777.

Voyez les débats de la chambre des Communes, du 3 mai 1775.

LVII. Il cherche à se réconcilier avec les Américains.

Pendant que ces deux puissances se préparoient à venger, par la voie des armes, les outrages qu'elles s'imputoient respectivement, la Cour de Londres s'occupoit sérieusement d'une réconciliation avec ses Colonies. Afin de parvenir plus promptement à ce but, les ministres firent pas-

ſer (1) trois bills au Parlement. Le premier, autorisoit le Roi à nommer des Commiſſaires pour négocier une réconciliation avec l'Amérique. Par le ſecond, le parlement renonçoit au droit de taxer les Colonies. Le troiſieme, portoit révocation de l'acte qui avoit ſuſpendu la charte de Maſſachuſett-Bay. Cette démarche du gouvernement britannique n'obtint pas une approbation générale. La partie la plus éclairée du Parlement & de la nation la regarda comme l'ouvrage de la politique, réduite aux dernieres extrémités. Non contente de reprocher aux Miniſtres de s'y être déterminés que d'après la connoiſſance qu'ils avoient eu de la ſignature des deux traités entre la France & les Etats-Unis, elle obſervoit que, ſi ces propoſitions de la mere patrie euſſent été portées aux Américains dans les premiers inſtans qu'on fut inſtruit du ſort de l'armée du Général Burgoyne, elles auroient pu être accueillies favorablement, quand même la clauſe de l'indépendance n'en eût pas fait partie, parce que les Colonies n'auroient pas encore eu le temps alors d'enviſager, dans toute leur étendue, les avantages importans qui réſultoient pour eux d'un événement auſſi extraordinaire. Elle ne ſe diſſimuloit pas que le changement des circonſtances mettant les Américains dans le cas de regarder leur indépendance comme aſſurée, il étoit à craindre qu'ils n'entendiſſent aſſez leurs intérêts pour ne jamais conſentir à à rentrer ſous la domination d'une puiſſance qui

ANN. 1778.

(1) Le Roi n'y donna ſon conſentement que l'onze Mars. Mais les Miniſtres en envoyerent des copies en Amérique vers la fin de Février, par la frégate l'*Andromede.*

ANN. 1778. ne cesseroit de chercher les moyens de leur faire sentir les effets de sa vengeance & de les assujettir de maniere à ne pouvoir par la suite secouer le joug de son autorité. Ces observations recevoient encore une nouvelle force de la crainte qu'on témoignoit généralement que les trois bills ne fussent présentés au Congrès, qu'après qu'il auroit ratifié les traités que ses députés avoient signé entre la France & les Etats-Unis.

LVIII. Propositions des commissaires pacificateurs rejettées. (*) Le 6 mai. (*) Le 5 juin.

Cette inquiétude étoit fondée. La ratification des traités étoit consommée (*), lorsque les commissaires pacificateurs anglois débarquerent sur les côtes de l'Amérique. Leur premiere démarche, après leur arrivée, (*) fut de proposer au sénat des Etats-Unis, pour servir de base à un accommodement, les conditions suivantes : de consentir à une cessation d'hostilités sur terre & sur mer ; de rétablir une communication libre ; de rendre au commerce toute la liberté que l'intérêt de la Grande-Bretagne & des Colonies pouvoient demander ; de convenir qu'il ne seroit point entretenu de forces militaires dans les divers Etats de l'Amérique Septentrionale sans le consentement du Congrès ou des assemblées particulieres ; de concourir dans les mesures qui auroient pour objet la liquidation des dettes de l'Amérique ; de hausser la valeur & le crédit du papier mis en circulation ; de perpétuer l'union par la députation réciproque d'un agent ou de plusieurs agents des divers Etats, lequel ou lesquels auroient le privilége de siéger & de voter au Parlement de la Grande-Bretagne, ou, s'ils étoient députés par cette puissance, siégeroient également & voteroient dans les assemblées des divers états auprès desquels ils seroient respectivement députés ; enfin d'établir l'autorité respective des corps légis-

latifs dans chaque Etat particulier, de fonder son revenu, son établissement civil & militaire, & de le mettre en état d'exercer, avec une liberté parfaite, toutes les fonctions faisant partie de l'administration intérieure.

ANN. 1778.

Fidele à la résolution qu'il avoit prise (*) de rejetter toute proposition pour un traité entre le Roi de la Grande-Bretagne ou ses commissaires & les Etats-Unis de l'Amérique, incompatible avec l'indépendance desdits Etats & avec les traités ou alliances qui seroient formées sous son autorité, le Congrès répondit (*), qu'il étoit prêt à entrer en négociation pour un traité de paix & de commerce qui seroit conciliable avec les traités déja subsistans, pourvu que le monarque britannique prouvât la sincérité de ses dispositions à ce sujet, en reconnoissant explicitement l'indépendance des Etats-Unis, ou en rappellant ses armées de terre & de mer. Les commissaires pacificateurs ne trouverent point cette réponse claire. Ils en demanderent l'explication. Le Congrès se référa à la lettre qu'il leur avoit écrite le 17 Juin; & comme ils n'avoient accepté aucune des deux propositions alternatives qu'elle contenoit, il arrêta (*) de n'en point donner, & rendit publique cette résolution.

(*) Le 22 novembre 1777.

(*) Le 17 juin. *Voyez la réponse du président du Congrès, du 17 juin 1778.*

Voyez la lettre des commissaires anglois du 11 juillet 1778.

(*) Le 18 juillet.

Cette réponse détruisoit tout espoir de réconciliation avec les Colonies. Elle sembloit même rompre la négociation. Les commissaires pacificateurs essayerent de la continuer en insistant (*) sur l'exécution de la convention de Saratoga. Le Général Clinton lui-même donna les assurances les plus positives du renvoi des troupes dans la Grande-Bretagne aussi-tôt après leur embarquement, & de l'exécution fidele de toutes les conditions convenues entre les Généraux Burgoyne & Gates, au sujet

LIX. Nouvelle tentative des mêmes commissaires infructueuse.

(*) Le 7 août. *Voyez leur réquisition au Congrès, du 7 août 1778.*

ANN. 1778. desdites troupes. Toutes ces démarches furent infructueuses. Le Congrès persistant dans l'arrêté qu'il avoit pris (*) de suspendre l'embarquement de l'armée aux ordres du général Burgoine, jusqu'à ce que la Grande-Bretagne lui eût fait notifier en forme une ratification claire & expresse de la convention de la Saratoga, rejetta (*) hautement toute ratification qui pourroit en être offerte d'une maniere implicite, ou qui soumettroit tout ce qui auroit été fait à cet égard à l'approbation ou au désaveu futur du parlement britannique. Cette derniere réponse acheva de déconcerter les commissaires anglois. Leur présence devenant désormais inutile en Amérique, ils se rembarquerent (*) sans avoir pu entamer aucune conférence (1) avec le Congrès. En vain ils chercherent à l'intimider avant leur départ, en publiant (*) un manifeste pour annoncer que d'après son refus de concourir au rétablissement de la paix, il seroit responsable envers Dieu, ses commettans & l'univers, de la continuation de la guerre & de tous les malheurs dont elle seroit accompagnée. Le Congrès, loin d'en être effrayé, y répondit (*) par un contre-manifeste, dans lequel il déclaroit que, si les ennemis des Etats-Unis osoient exécu-

(*) Le 8 janvier.

(*) Le 4 sep. *Voyez l'arrêté du Congrès.*

(*) Dans le mois d'octob.

(*) Le 3 octob.

(*) Le 30 octobre.

(1) Sur la conviction que le commissaire Jonsthone avoit tenté de séduire M. Joseph Red, écuyer, l'un des principaux Américains, par une offre de dix-huit mille livres sterlings, & par l'expectative de la charge qu'il desireroit dans les Colonies, le Congrès déclara publiquement, le 11 Août 1778, qu'il étoit incompatible avec son honneur d'avoir aucune sorte de correspondance ou de communication avec ledit George Jonsthone, & en particulier de traiter avec lui d'affaires qui intéresseroient la cause de la liberté & de la vertu. Dès ce moment ce commissaire s'abstint de signer les propositions ultérieures qui furent faites au Congrès.

ter leurs menaces, il en prendroit une vengeance si exemplaire, qu'il inspireroit à qui que ce seroit une terreur propre à lui ôter l'envie de les imiter.

LX. Le gouvernement britannique agissoit-il de bonne foi?

Le gouvernement britannique étoit trop clairvoyant pour n'avoir pas prévu le mauvais succès de cette négociation. Sans doute, en faisant approuver par le parlement les propositions que les commissaires pacificateurs avoient portées aux Américains, il n'avoit voulu que se justifier auprès de la nation du reproche de perpétuer la guerre avec les Colonies. Peut-être aussi cherchoit-il à la distraire des grands préparatifs de guerre que faisoit la France, & qui commençoient à lui donner quelque inquiétude. Si l'on suppose qu'il avoit lieu d'attendre une issue favorable de sa démarche auprès du Congrès, avoit-il alors adopté le meilleur moyen pour la faire réussir, en offrant d'une main l'olive de la paix, en tenant de l'autre le glaive suspendu sur la tête de ses Colonies, & en ordonnant en même-tems à ses Généraux d'évacuer (1) Philadelphie & de se retirer à New-York? Cette retraite, qui faisoit perdre à la Grande-Bretagne tout le fruit de sa campagne précédente, & dans laquelle les troupes britanniques furent vivement attaquées (*) à diverses reprises par le Général Washington, n'étoit-elle pas un aveu tacite de l'insuffisance de ses moyens pour conserver tous les postes dont ses troupes s'étoient emparé? La présence des commissaires pacificateurs ne devoit-elle

(*) Le 28 juin.

(1) La lettre du Général Clinton au Lord Germain, en date de New-York, le cinq Juillet 1778, commence ainsi : » Mylord, j'ai l'honneur de vous informer qu'en » vertu des instructions de Sa Majesté, j'évacuai Phila- » delphie le 18 Juin à trois heures du matin, & que » je m'avançai vers la pointe de Glouceſter, &c. «

ANN. 1778.

pas beaucoup ajouter à l'humiliation de cet aveu ?

Voyez la pag. précédente.

Le Congrès, ainsi que nous l'avons rapporté, sut apprécier la politique de la Cour de Londres, & ne chercha pas à traîner la négociation en longueur, pour gagner du tems. Il commençoit à ne plus tant redouter les calamités de la guerre ; il étoit informé qu'une escadre françoise avoit fait voiles de Toulon pour le continent de l'Amérique, & il prévoyoit que la présence de cette force navale ne pouvoit qu'affermir de plus en plus l'indépendance des Etats-Unis. Cette escadre ne tarda pas à paroître.

LXI. Arrivée du comte d'Estaing en Amé-que.

(*) Le 13 avril.
(*) Le 8 juill.
(*) Le 28 juin.

Voyez les lettres de l'amir. Howe à l'amirauté d'Angleterre, des 6 & 11 juillet 1778.

Le comte d'Estaing, parti de (*) Toulon avec douze vaisseaux de ligne & quatre frégates, n'arriva (*) à l'embouchure de la Delaware qu'après le départ (*) de l'escadre angloise. Elle s'étoit retirée à Sandy-Hook près de New-York. L'amiral françois l'y suivit. Mais n'ayant osé entreprendre de la forcer à son mouillage, parce que *le Languedoc* & *le Tonnant* tiroient trop d'eau pour pouvoir franchir les passes, il leva l'ancre (*), & alla de concert avec les Américains, se présenter (*) devant Rhode-Island. Dès que le corps de troupes américaines qui avoit pris poste auprès de Providence, eut effectué son débarquement dans cette isle, le comte d'Estaing força (*) le passage de New-Port, & entra dans la baie de Conanicut. A cette approche subite, les Anglois furent saisis d'une si grande frayeur, que, sans examiner s'ils pourroient prolonger leur résistance, ils brûlerent cinq frégates, la *Juno*, la *Flora*, la *Lark*, l'*Orpheus* & le *Cerberus*, deux corvettes & plusieurs magasins.

LXII. Son apparition devant New-Port.

(*) Le 22 juill.
(*) Le 29.

Voyez les lettres du général Pigote au général Clinton, des 1, 2 & 3 août 1778.

(*) Le 8 août.

Cependant l'amiral Howe, qui connoissoit l'importance du poste de Rhode-Island, faisoit les préparatifs,

paratifs néceſſaires pour y porter du ſecours. ANN. 1778.
Quoique les forces navales qu'il avoit raſſemblées, fuſſent inférieures à celles des François, il ne déſeſpéroit pas de réuſſir dans cette entrepriſe. Il étoit informé de la ſtation que le comte d'Eſtaing avoit aſſignée à ſes vaiſſeaux pour l'attaque de Rhode-Iſland, & il n'ignoroit pas que ce vice-amiral ne pouvoit appareiller du mouillage qu'il avoit pris, que par un vent de nord qui, durant le mois d'août, ſouffle rarement dans ces parages. Déja même il avoit jetté (*) l'ancre à la hauteur de la pointe de Judith. Mais le vent ayant ſauté au nord, l'amiral françois en profita pour couper ſes cables, mettre à la voile (*) & aller le combattre. Les deux eſcadres étoient en préſence & manœuvroient, l'une pour engager, l'autre pour éviter (1) le combat, lorſqu'un des plus terribles

LXIII. Il ſe retire à Boſton. *Voyez la lettre de l'amiral Howe, du 17 août 1778.*

(*) Le 9.

(*) Le 10.

(1) Comme je jugeai la ſupériorité de l'ennemi (*des François*) trop grande pour entrer en action avec lui, afin de l'éviter, tandis qu'il avoit l'avantage du vent, je fis route au ſud avec l'eſcadre, formée en ligne de bataille, dans l'eſpoir d'avoir le vent du côté de la mer, comme l'on pouvoit s'y attendre, d'après l'apparence du tems, dans la ſuite de la journée. *Extrait de la lettre du vice-amiral Howe, du 17 Août 1778, à bord de l'Eagle, à la hauteur de Sandy-Hook. Dans la même lettre, l'Amiral Howe ajoute plus bas :* peu de temps avant quatre heures du ſoir (le 11,) je m'étois tranſporté de l'*Éagle* à bord de l'*Apollon*, afin d'être dans une meilleure poſition pour diriger les opérations ſubſéquentes de l'eſcadre. Le vent, qui s'étoit beaucoup rafraîchi depuis le matin, avec une pluie continuelle, ayant beaucoup augmenté durant la nuit, & continuant de ſouffler violemment avec une groſſe mer juſqu'au 13 au ſoir, je fus ſéparé du reſte de l'eſcadre à bord de l'*Apollon* (ou j'avois été forcé de reſter à cauſe du temps,) avec *le Centurion, l'Ardent, le Roebuck, le Phenix, le Richemond & le Vigilant, &c.*

Ann. 1778. coups de vent qu'on eût essuyé dans ces parages, s'élevant (*) tout-à-coup, les dispersa, après les avoir maltraitées. L'amiral anglois, qui avoit porté son pavillon sur une frégate, afin de mieux diriger les opérations de son escadre, en fut séparé. *Le Languedoc*, que montoit le comte d'Estaing, perdit son gouvernail & tous ses mâts. Quelques autres vaisseaux françois furent considérablement endommagés dans leurs mâtures & leurs agrêts. Hors d'état de coopérer plus longtems à la réduction de Rhode-Island, en revenant reprendre son ancienne position devant cette isle, l'escadre françoise se retira à Boston. Dès-lors il ne resta plus aux Américains d'autre parti à prendre, que celui de s'occuper sérieusement de leur retraite. Le Général Sullivan l'a fit exécuter (*) en si bon ordre, que les Anglois ne purent l'entamer, ni dans ses bagages, ni dans ses munitions, ni dans son artillerie, quoique la majeure partie de ses troupes n'eût point encore vu le feu.

(*) La nuit du 11 au 12.

(*) La nuit du 28 au 29. *Voyez la lettre du général Sullivan au Congrès, des 29 & 31 août 1778.*

LXV. Pourquoi sa campagne fut stérile en événemens.

Tels furent les événemens de la campagne du comte d'Estaing sur les parages de l'Amérique-Septentrionale. La présence d'une escadre françoise y contint les Anglois sur la défensive, rendit inutiles les efforts que la Grande-Bretagne avoit faits cette année pour soumettre ses Colonies, & donna un nouveau degré de consistance à leur indépendance. Si la traversée de l'amiral françois eût été moins longue, il est très-probable qu'il auroit surpris l'escadre angloise dans la Delaware, & qu'il l'auroit peut-être obligée de se rendre ou de se brûler.

LXV. Prise des isles Saint-Pierre & Miquelon.

Libre d'agir, sans avoir à surmonter les obstacles qui avoient arrêté l'amiral Howe, le commodore Evans ne se contenta pas de s'emparer

(*) des isles Saint-Pierre & Miquelon. Il détruisit encore les magasins & les échafauds qu'il trouva établis pour la pêche de la morue, renvoya tous leurs habitans en Europe & rasa tous les édifices. Ce traitement cruel autorise à croire que le gouvernement britannique vouloit s'assurer la propriété certaine de ces deux isles, en effaçant toutes les traces qui pouvoient rappeller à la France le souvenir de ses anciennes possessions dans ces parages.

(*) Le 14 septembre. *Voyez la lettre du commodore Evans au vice-amiral Montagu, datée de la rade de Saint-Pierre, le 17 septembre 1778.*

LXVI. Hostilités en Europe.

Le comte d'Estaing approchoit du continent de l'Amérique au moment où les hostilités commencerent en Europe. Trois mois environ s'étoient écoulés depuis la déclaration de l'ambassadeur de France à la cour de Londres, sans que les deux puissances pussent se reprocher aucune voie de fait, aucun agression hostile. Leurs sujets respectifs se flattoient encore assez généralement de la continuation de la paix, parce qu'ils la désiroient. Le combat de *la Belle-Poule* vint dissiper cette illusion, & la remplacer par les calamités de la guerre.

LXVII. Les Anglois prennent les frégates françoises, *la Pallas* & *la Licorne.*

La Grande-Bretagne informée par ses découvertes de la route que tenoit l'escadre de Toulon, avoit détaché à sa poursuite treize vaisseaux de ligne dont elle avoit fait protéger la sortie par les forces navales qu'elle destinoit à la station d'Europe. Devenu trop foible, après cette séparation, pour oser tenir la mer devant l'armée navale françoise qu'on armoit dans le port de Brest, & qui étoit presqu'entiérement prête à mettre à la voile, l'amiral Keppel faisoit route vers Portsmouth, lorsqu'il découvrit plusieurs voiles au vent & sous le vent à lui. A l'instant il leur fit donner chasse, & ne tarda pas à les joindre.

ANN. 1778. C'étoient trois frégates françoises. Sur leur refus de se rendre sous la poupe du vaisseau amiral, deux y furent conduites de force (*), & ensuite envoyées à Plymouth, *la Licorne*, pour avoir tiré une bordée sur des vaisseaux de ligne anglois, & *la Pallas*, en punition de la résistance de *la Licorne*. Le sort de *la Belle Poule* fut plus glorieux. Elle combattit (1) vaillamment durant trois heures, bord à bord, la frégate angloise *l'Arethusa*, qu'elle força de s'éloigner, après l'avoir démâtée de son grand mât, & l'avoir considérablement endommagée dans son bord, ses voiles, ses agrêts & ses autres mâts. Elle l'auroit même poursuivie, si elle n'avoit pas été en vue de deux vaisseaux de ligne anglois, *le Vaillant* & *le Monarch* de 74 canons, que le calme, survenu durant son combat, avoit empêché d'approcher, mais qui ne lui en avoient pas moins donné un désavantage de position qui avoit dû nécessairement beaucoup ajouter à la force de *l'Aréthusa*.

(*) Les 16 & 17 juin. *Voyez les lettres de l'amiral Keppel à l'amirauté, des 18 & 20 juin 1778.*

LXVIII. Combat de *la Belle Poule*. *Voyez la lettre de l'amiral Keppel du 20 juin 1778.*

LXIX. Sortie des armées navales de France & d'Angleterre.

La sortie de toutes les forces navales de France & d'Angleterre suivit de près le combat de ces deux frégates. L'Europe entiere fixa ses regards sur leurs mouvemens respectifs. Son intérêt demandoit que la puissance britannique fût restrainte, & son importance nationale anéantie. Elle n'attendit donc pas sans impatience la nouvelle de leur premier choc.

(*) Le 23 juillet.

Dès qu'elles furent en vue (*) l'une de l'autre, elles manœuvrérent durant quatre jours consécu-

---

(1) Parmi les tués au nombre de 45, on remarqua le sieur Green de Saint-Marsault, & parmi les blessés au nombre de 57, les sieurs de la Roche de Kerandraon enseigne, & Bouvet, officier auxiliaire.

tifs, le comte d'Orvilliers, pour conserver l'avantage du vent qu'il avoit enlevé (*) aux Anglois, l'amiral Keppel pour le recouvrer. Enfin le tems paroissant favorable pour le combat (*) l'amiral françois s'apperçut à neuf heures du matin que l'amiral anglois élevoit son arriere-garde au vent. Alors, pour mieux pénétrer son projet & s'approcher en même tems de l'armée angloise, il fit revirer la sienne vent arriere par la contremarche. Ce signal étoit à peine exécuté que l'armée angloise & principalement son arriere-garde, força de voiles pour s'élever dans le vent, & pouvoir en revirant de bord se trouver au vent de l'arriere-garde françoise, qu'elle espéroit de couper. Mais prompt à rompre cette manœuvre par un mouvement hardi & rapide, le comte d'Orvilliers fit revirer de bord toute son armée, & présenta le combat au bord opposé à celui sur lequel l'armée angloise venoit à sa rencontre. Les François marchoient dans l'ordre de bataille inverse suivant :

ANN. 1778.

(*) La nuit du 23 au 24.

(*) Le 27. *Voyez les répliques de l'amiral Keppel aux chefs d'accusation de l'amiral Palliser, le mois de janvier suiv.*

LXX. Leurs manœuvres.

Escadre bleue ou *Arriere-garde.*

Tués.	Blessés.	Vaisseau	Canons	Commandant
		Le Diadême.	74	De la Cardonie.
		Le Conquérant . .	74	Le Chevalier de Monteil.
		Le Solitaire	64	De Briqueville.
		L'intrépide	74	Beaussier de Chateauvert.
1	4	LE SAINT-ESPRIT	80	Le Duc de Chartres, *Commandant.* De la Motte Piquet, *Capitaine de pavillon.*
		Le Zodiaque. . . .	74	De la Porte Vezins.
	7	Le Roland	64	De Larchantel.
4	9	Le Robuste	74	Le Comte de Grasse.
2	14	Le Sphinx.	64	De Soulanges.

Escadre blanche ou *corps de bataille.*

Tués.	Blessés			
5	8	L'Artésien	64	Destouches.
7	11	L'Orient	74	Hector.
1		L'Actionnaire	64	De Proissy.
5	27	Le Fendant	74	Le Marquis de Vaudreuil.
6	21	La Bretagne	110	Le Comte d'Orvilliers, *Général.* Duplessis Parscau, *Cap. de pavillon.* Le Chevalier du Pavillon, *Major.*
9	38	Le Magnifique	74	Le Chevalier de Brach.
14	51	L'Actif	74	Thomas d'Orves.
26	68	La Ville-de-Paris	90	Le Comte de Guichen.
9	46	Le Réfléchi	64	De Cillart de Suville.

Escadre blanche & bleue ou *Avant-garde.*

6	25	Le Vengeur	64	D'Amblimont.
7	13	Le Glorieux	74	De Beausset.
6	14	L'Indien	64	De la Grandiere.
13	27	Le Palmier	74	Le Chevalier de Réals.
13	27	La Couronne	80	Le Comte Duchaffault, *Commandant.* Huon de Kermadec, *Cap. de pavillon.*
10	39	Le Bien-Aimé	74	Daubenton.
8	37	L'Amphion	50	De Trobriand.
1	5	L'éveillé	64	Du Botderu.
10	21	Le Dauphin-Royal	70	De Nieuil.

Quant aux trois autres vaisseaux, *le Triton* de 64, *le Saint Michel* de 60 & *le Fier* de 50, comme ils n'avoient ni assez de batteries, ni assez d'échantillon pour combattre au vent & en ligne, ils avoient été placés aux postes des frégates.

LXXI. Combat d'Ouessant.

L'évolution que l'amiral françois avoit ordonnée, fut exécutée avec la plus grande précision, ce qui

obligea l'armée angloise de le prolonger sous le vent : elle étoit composée des vaisseaux : ANN. 1778.

Avant-garde.

Tués.	Blessés.	Vaisseaux	Canons	Commandants
9	23	Le Monarch.	74	Rowley.
		Le Centaure.	74	Cosby.
12	27	L'Exéter.	64	Moore.
		Le Duke	90	Brereton.
7	16	LA QUE'EN.	90	Harland, *Vice-Amiral.* Prescott, *Cap. de pavillon.*
10	24	Le Shewsbury.	74	Lockart Ross.
31	52	Le Berwick.	74	Stewart.
6	19	Le Stirling-Castle.	64	Charles Douglas.
		L'Hector.	74	Hamilton.
		Le Cumberland.	74	Peyton.

Corps de bataille.

Tués.	Blessés.	Vaisseaux	Canons	Commandants
11	18	Le Thunderer.	74	Walsingham.
6	15	Le Vigilant	64	Kings-Mill.
14	31	Le Sandwick	90	Edwards.
19	37	Le Vaillant	74	Leweson Gover.
27	49	LE VITTORY	100	Keppel, *Amiral.* Campbell, *Cap. de pavil.*
28	45	Le Foudroyant	80	Jervis.
41	67	Le Prince George.	90	John Lindsey.
		Le Bienfaisant.	64	Mac-Bride.
23	34	Le Courageux.	74	Le Lord Mulgrave.
7	23	La Vengeance.	74	Cléments.

Arriere-garde.

Tués.	Blessés.	Vaisseaux	Canons	Commandants
5	13	Le Worcester	64	Robinson.
5	19	L'Elisabeth	74	Maitland.
9	21	La Défiance.	64	Goodall.
14	22	Le Robust.	74	Alexandre Hood.
25	42	LE FORMIDABLE.	90	Palisser, *Contre-Amiral.* Bazely, *Cap. de pavillon.*
19	32	L'Océan.	90	La Forey.
8	19	L'América.	64	Lord Longford.
23	51	Le Terrible.	74	Bickerton.
22	25	L'Egmont.	74	Allen.
23	49	Le Ramillies.	74	Digby.

ANN. 1778. En combattant sous le vent, l'armée angloise avoit l'avantage de se servir de toutes ses batteries. Pour le lui ôter, le comte d'Orvilliers fit signal à son escadre bleue d'arriver par un mouvement successif, & à toute son armée, de se former à l'ordre de bataille l'amure à tribord, afin de pouvoir suivre le serrefile, & de prolonger sous le vent, de queue à tête, l'armée angloise. Mais ce signal, qui ne fut pas parfaitement saisi d'abord, n'ayant pu être exécuté assez promptement pour produire l'effet qu'il en attendoit, l'amiral françois continua son ordre de bataille renversé, en passant sous le vent de la ligne ennemie. Les Anglois ne firent aucun mouvement pour empêcher cette évolution, quoiqu'ils eussent déja reviré, par la contremarche pour charger son arriere garde; & à la vue de la ligne françoise, réguliérement formée, ils profiterent de leur position au vent, pour se rallier à l'ordre de bataille, tribord amure, sans chercher à recommencer le combat, que les François ne pouvoient qu'accepter. *L'état dans lequel se trouvoient mes vaisseaux à l'égard de leurs mâts, de leurs vergues & de leurs voiles*, écrivoit l'amiral Keppel (*) aux Lords de l'Amirauté de la Grande-Bretagne, (1) *ne me laissoit pas le choix de ce qu'il étoit convenable de faire.* Les deux armées ayant cessé durant la nuit de se conserver en vue, firent

Voyez la relation de ce combat publiée en France le 3 août 1778.

Voyez la lettre à l'amirauté, du 30 juillet 1778.

LXXII. Retraite respective des deux armées.

(1) Lors de son procès, cet amiral déclara qu'il avoit présenté la poupe de ses vaisseaux aux François, manœuvre, *ajoutoit-il*, qui lui avoit donné l'apparence d'une fuite. Mais après y avoir réfléchi, il demanda que ces dernieres expressions ne fussent point insérées dans les minutes de son procès, ce qui lui fut accordé. *Voyez le supplément à la défense de Sir Hughes Palliser, & son interrogatoire, en date du 13 Avril 1779.*

respectivement route vers leurs ports pour y réparer leurs dommages. Les vaisseaux anglois, *le Vittory*, *le Formidable*, *le Prince-George*, *le Foudroyant*, *le Terrible*, *le Robuste*, *l'Egmont*, & *le Shewsbury*, furent extrêmement endommagés dans leur corps, leurs mâts, leurs voiles & leurs agrêts. L'armée françoise, mieux formée en bataille que celle des Anglois & dont le feu avoit été plus réuni, fut beaucoup moins désemparée. *La ville de Paris*, *la Couronne*, *l'Actif*, *le Bien-Aimé*, *le Réfléchi*, & *l'Amphion*, furent les vaisseaux les plus maltraités. Les François perdirent, les sieurs Bessey de la Vouste, capitaine de vaisseau; de Vincelles, enseigne; Damart, lieutenant de frégate; de Molore & de Fortmanoir, officiers d'infanterie. Ils comptèrent parmi leurs blessés, le comte Duchaffault, lieutenant général; les sieurs Daymar & de Sillans, capitaines de vaisseau; de la Croix, de Coeffier de Breuil, le Chevalier Duchaffault, de Fayard, de Vigny, de Beaumanoir, lieutenants; Desnos de la Hautiere, de Melfort, chevalier du Bouexic & d'Abbadie Saint-Germain, enseignes; de Monthuchon & de Boisguehenneuc, gardes de la marine; Jambon & Rouillard, officiers auxiliaires; de Chateaugiron, de Riviere & de Bucheran, officiers d'infanterie. Telle fut l'issue du combat d'Ouessant. Les manœuvres savantes de l'amiral françois rendirent sans effet la supériorité que donnoient aux Anglois le nombre, la force, le rang de leurs vaisseaux, & le calibre de leur artillerie. Les détails authentiques que procurerent les interrogatoires de plusieurs témoins sur l'état désemparé de l'armée angloise, lors de leur comparution devant les juges de l'amiral Kep-

ANN. 1778.

LXXIII. Pertes des François en officiers.

ANN. 1778. pel, ne firent que renouveller en France les regrets qu'on y avoit déja témoigné, de ce que le signal qu'avoit fait le comte d'Orvilliers, d'arriver par un mouvement successif, n'eût pas été parfaitement saisi à tems, pour être exécuté de même.

LXXIV. Les deux armées reprennent la mer.

Les deux armées reprirent la mer le mois suivant. Mais l'amiral anglois n'entra pas dans l'Océan, & le comte d'Orvilliers, après l'avoir cherché inutilement, durant plusieurs jours à l'entrée de la manche, alla établir sa croisiere au large, soit dans l'espérance de l'y rencontrer, soit dans le dessein de protéger les bâtimens marchands de de sa nation, qui revenoient des Antilles.

LXXV. Le commerce maritime françois essuie de grandes pertes.

Leur retour donnoit à leurs armateurs & à leurs propriétaires des inquiétudes d'autant mieux fondées, que de soixante bâtimens, laissés au débouquement de Saint-Domingue par deux vaisseaux de guerre qui avoient reçu l'ordre de forcer de voiles pour se rendre à Brest, plus de cinquante avoient été pris. Des pertes si considérables excitoient avec raison les plaintes des villes de Bordeaux, de Nantes, de Saint-Malo & du Havre-de-Grace. La multitude de corsaires anglois qui, depuis un an, croisoient contre les Américains, auroit pourtant dû avertir le ministre de la marine des dangers auxquels étoient exposés les bâtimens marchands sans protection. S'il ignoroit que les vaisseaux de guerre sont la défense naturelle du commerce maritime, le plan de conduite de l'amirauté angloise n'étoit-il pas un modele excellent à suivre ? Depuis que la Grande-Bretagne étoit en guerre avec ses Colonies, aucun de ses navires de commerce ne sortoit ni ne rentroit sans escorte. L'amirauté britannique indiquoit donc au ministre françois les mesures qu'il

avoit à prendre. Au lieu de suivre l'exemple qu'elle lui donnoit, il abandonna d'abord le commerce maritime à lui-même. Il s'empressa, à la vérité de réparer cette faute, en donnant des escortes aux navires marchands, à leur départ & à leur retour. Mais, comme si les orages, les tempêtes, & les ennemis eussent été réunis contr'eux, les deux ou trois premiers convois furent, ou dispersés par des ouragans épouvantables, ou rencontrés par des forces angloises supérieures & pris en partie. (1) ANN. 1778.

LXXVI. Prise de la Dominique par les François.

Ces malheurs qui ne faisoient qu'ajouter à la perte des bâtimens qui avoient été laissés sans escorte, après avoir été débouqués à leur départ de Saint-Domingue, rendirent les François presqu'insensibles aux avantages qui résultoient pour eux de la prise de la Dominique. Cette isle, située à égale distance de la Martinique & de la Guadeloupe, les ménace également en tems de guerre. Il devenoit donc très-important pour la France d'en faire la conquête. Aussi dès que le marquis de Bouillé, Gouveneur-Général des isles du vent, fut informé que les hostilités avoient commencé en Europe, prit-il sur le champ la résolution de s'en emparer. Sans se laisser effrayer par la supériorité des forces navales angloises dans ces parages, qui consistoient en deux vaisseaux de ligne & deux frégates, ce Général rassemble dix-huit cents hommes avec

(1) Le convoi sous l'escorte des frégates l'*Engageante* & *la Tourterelle*, fut rencontré par deux vaisseaux de ligne anglois qui en prirent 12 à 13 bâtimens. Celui sous l'escorte de la frégate *la Concorde*, fut dispersé par un ouragan & tomba en partie au pouvoir des Anglois.

ANN. 1778. autant de promptitude que de ſecret, s'embarque avec eux ſous la protection de trois frégates & d'une corvette, met pied à terre auprès des deux principaux forts de la Dominique dont il ſe rend ſur le champ maître, l'épée à la main, ſans perdre un ſeul homme, & par le ſuccès de cette attaque auſſi imprévue que ſubite, force (*) le gouverneur à demander à capituler. Il lui accorda juſqu'à la paix la conſervation des loix & des coutumes qui régiſſoient cette iſle.

(*) Le 7 ſeptembre.

LXXVII. Les François perdent toutes leurs poſſeſſions dans les Indes orientales.

Le ſort des armes étoit entiérement contraire aux François dans les Indes orientales. Ils y perdoient, les unes après les autres, le petit nombre de poſſeſſions que leur avoit aſſuré le dernier traité de paix. A en juger par la célébrité avec laquelle le préſident du Conſeil du Bengale & le gouverneur de Madraſſ attaquerent leurs établiſſemens, il eſt très-vraiſſemblable qu'inſtruits des probabilités d'une rupture prochaine entre le deux Couronnes, ils n'attendoient que les ordres d'agir. Et en effet, dès qu'ils les eurent reçus (*) le Général Munro ſe mit en marche pour inveſtir Pondicheri, pendant que le commodore Vernon fit voiles (*) de Madraſſ avec les vaiſſeaux de guerre,

(*) A la fin du mois de juillet.

(*) Le 29 juillet.

Le Rippon	60	Vernon, *Commodore.* Young, *Capitaine de pavillon.*
Le Coventry . . .	28	Marlow.
Le Seahorſe. . . .	24	
Le Cormorant. . .	24	
Le Valentin. . . .	24	

pour le bloquer par mer. Mais à peine parut-il devant cette place, que le ſieur de Tronjolli, qui commandoit les vaiſſeaux françois,

Tués.	Blessés.				
37	75	Le Brillant. . . .	64	De Tronjolli, *Command.*
18	51	La Pourvoyeuse. .	40	Saint-Orens.
9	30	Le Sartine.	26	Du Chayla.
5	25	Le Brisson, *armé.*	24	Du Chezeaux.
2	8	Le Lawriston, *arm.*	24	Le Fer de Beauvais.

sortit à sa rencontre sur une ligne de front. Ces deux petites escadres s'étant jointes, engagerent (*) un combat en se prolongeant respectivement à bord opposé; elles le recommencerent dans le même ordre, lorsqu'elles eurent reviré vent arriere. Après une vive canonade, durant deux heures, que les forces à peu près égales des deux côtés rendirent indécise, qui coûta la vie aux sieurs le Chat Deslandes & le Noir-pas-de-coup, enseignes, & qui ne servit qu'à endommager de part & d'autres les mâts, les voiles & les agrêts des vaisseaux, *Le Brillant*, dont le gouvernail avoit été fracassé, revint avec le reste de l'escadre françoise devant Pondicheri, sans que le commodore Vernon osât le poursuivre, quoiqu'il eût l'avantage du vent.

(*) Le 10 août, à 2 heures trois quarts après midi.

Voyez la lettre de Vernon aux Lords de l'amirauté, du 26 août 1778.

Le commandant françois, malgré sa blessure, ne tarda pas à remettre en mer; (*) mais ce fut pour retourner à l'isle de France. Cette retraite qui livroit Pondicheri à ses seules forces, ne découragea par le sieur de Bellecombe. Ce Général prit la ferme résolution de défendre cette place avec toute la vigueur que lui suggeroient son intrépidité & son expérience. L'armée angloise, s'étant emparée (*) dabord de la haye d'enclos (*Bouend-hedge*), qui n'est éloignée de la ville que de la portée du canon, commença par lui couper toute communication avec le pays. Bientôt après,

(*) Le 20.

(*) 21. *Voyez la lettre du général Munro au lord Weimouth, en date du 27 oct.* 1778.

ANN. 1778. elle put battre la place (*) avec vingt-huit pieces de grosse artillerie & vingt-sept mortiers. Animée par la présence & l'activité de son commandant, la garnison de Pondicheri opposa aux assiégeans la plus vigoureuse résistance, mais ne put les empêcher de conduire leur galerie jusques dans le fossé du sud, de faire brêche au bastion de de l'hôpital & de détruire les faces des bastions voisins. Ils se préparoient à livrer un assaut général, lorsque le sieur de Bellecombe, considérant qu'une plus longue résistance ne serviroit qu'à sacrifier en pure perte les braves gens qu'il commandoit, demanda (*) à capituler, après quarante jours de tranchée ouverte. Il obtint, avec tous les honneurs de la guerre, d'être transporté en France, aux frais du gouvernement britannique; lui, ses officiers, sa garnison, & généralement tous ceux qui étoient ou avoient été employés au service de la France, en quelque qualité que ce fût.

(*) Les 6 & 7 septembre.

(*) Le 17 oct. *Voyez la lettre du général Munro, du 27 octobre 1778.*

La prise des autres possessions françoises dans l'Inde suivit de près de celle de Pondicheri. (1)

---

(1) On a attribué à la retraite du sieur Tronjolli la perte de Pondicheri. Qu'il nous soit permis de soumettre, au jugement des lecteurs, les faits & les réflexions suivantes: Pondicheri étoit entiérement investi le 21 Août (*voyez la lettre du général anglois Munro, datée du 27 Octobre* 1778.) Rien ne pouvoit donc y entrer du côté de la terre. Alors Comment l'escadre françoise se seroit-elle procuré les munitions de guerre & de bouche qui lui seroient devenues néceſſaires durant son séjour dans la rade de cette ville? Du côté de la mer, le commodore anglois fut, durant le cours du siege, renforcé de cinq vaisseaux de la compagnie angloise, armés en guerre, dont deux portoient quarante canons chacun. (*Voyez la lettre du commodore Vernon aux Lords de l'Amirauté de d'Angleterre, en date du* 31 *Octobre* 1778.) Le sieur de

Chandernagor & les autres petits comptoirs dans le Bengale & sur la côte de Coromandel se rendirent sans coup férir, & Mahé sur la côte de Malabar capitula l'année suivante. (*) Alors on ne vit plus le pavillon françois arboré dans aucun endroit de l'Inde.

ANN. 1779.

(*) Le 20 mars.

LXXVIII. Négociations de l'Espagne avec l'Angleterre, rompues.

La derniere campagne n'avoit été remarquable en Europe par aucun événement décisif. Les puissances belligérantes redoublerent d'activité durant l'hiver pour être en état d'agir, au retour de la belle saison. Elles envoyerent respectivement des renforts aux Antilles, & leurs armées navales en Europe reprirent la mer au mois de juin. Leurs forces, dans cette partie du monde, étoient à-peu-près égales. Mais le Roi d'Espagne, en ordonnant à son armée navale de se réunir à celle de la France, rendit cette derniere puissance si supérieure en forces, que les Anglois furent obligés de se tenir sur la défensive. Jusqu'à ce moment, le monarque espagnol avoit cherché à réconcilier les deux puissances belligérantes.

Tronjolli, qui ne pouvoit attendre aucuns renforts, ni de l'Isle de France, ni d'Europe, n'auroit-il pas été bloqué lui-même par des forces navales aussi supérieures ? Auroit-il pu soustraire ses vaisseaux au sort que Pondicheri fut obligé de subir ? Ou s'il les avoit brûlés, cette destruction, qui auroit fait clairement connoître aux assiégeans le désespoir des François, n'auroit-elle pas pu les irriter au point d'exiger que Pondicheri se rendît à discrétion, & de la détruire de fond en comble, comme ils avoient fait en 1761 ? La perte de cette place provenoit principalement de ce qu'on avoit interrompu, plusieurs années auparavant, la construction des fortifications qu'un habile ingénieur avoit commencées pour sa défense, pour en adopter d'autres, qui non seulement n'étoient pas finies, lorsque le siege commença, mais qui rendoient mêmes les premieres presqu'inutiles.

ANN. 1779. Il leur avoit proposé de consentir à une treve illimitée pour l'Europe & l'Amérique, durant laquelle les états-unis auroient été regardés comme indépendants de fait, & chacune des deux puissances seroit demeurée en possession de ce qu'elles se seroient trouvé occuper au moment de sa ratification. Cette treve n'auroit pu être rompue qu'après un avertissement préalable d'une année; & tant qu'elle auroit subsisté, le Roi de la Grande-Bretagne seroit resté le maître de traiter directement avec les Américains de la treve ou de la paix. Sur le refus de la cour de Londres d'accepter ces propositions, le Roi d'Espagne fit sortir l'escadre qu'il tenoit rassemblée depuis un an dans la rade de Cadix. Ce monarque ordonna en même temps à son ambassadeur auprès du Roi d'Angleterre de remettre (*) au ministere britannique une déclaration dans laquelle il développoit les motifs qui le forçoient de recourir aux armes. Elle étoit conçue en ces termes.

Voyez les observations de la cour de France sur le mémoire justificatif de celle de Londres, p. 79 & suiv.

(*) Le 16 Juin.

LXXIX. Manifeste de l'Espagne.

» Le monde entier a été témoin de la noble » impartialité du Roi dans la conduite qu'il a tenue au milieu des disputes élevées entre la cour » de Londres, ses Colonies Américaines & la » France. Indépendamment de cela, Sa Majesté » ayant appris que l'on desiroit sa puissante mé- » diation, en a généreusement fait l'offre volon- » taire, & les puissances belligé ntes l'ont ac- » ceptée. C'est même dans cette vue seule que » sa majesté Britannique a envoyé un vaisseau » de guerre dans l'un des ports d'Espagne.

» Le Roi a pris les mesures les plus efficaces » pour amener les puissances désunies à un ac- » commodement également honorable pour tou- » tes les parties. Il a proposé des moyens sages,

» propres

» propres à écarter toutes les difficultés, & à prévenir les calamités de la guerre. Mais, quoique les propositions de Sa Majesté, particuliérement celles contenues dans son *ultimatum*, fussent conformes à celles que la cour de Londres elle-même avoit paru, dans d'autres temps, regarder comme propres à produire un accommodement; quoique dans toute leur étendue elles fussent aussi modérées, elles ont été rejettées d'une maniere qui indique le peu d'inclination que sent le cabinet britannique à rendre la paix à l'Europe, & à conserver l'amitié de Sa Majesté. Et en vérité, la conduite que ce cabinet a tenue à l'égard de Sa Majesté dans le cours de la négociation, n'a eu pour objet que de la traîner en longueur, pendant plus de huit mois, quelquefois sous de vains prétextes, d'autres fois en donnant des réponses qui ne concluoient rien, tandis que, pendant cet intervalle de temps, le conseil britannique faisoit au pavillon espagnol des insultes portées à un point incroyable, commettoit des excès sur les territoires du Roi, saisissoit la propriété de ses sujets, fouilloit & pilloit leurs vaisseaux, & faisoit feu sur plusieurs, qui ont été obligés de se défendre. On a porté l'insulte jusqu'à ouvrir & mettre en pieces des registres & des lettres appartenant à la cour, & trouvées à bord des paquebots de Sa Majesté. Les Etats de Sa Majesté en Amérique ont été menacés; & la Cour britannique a eu recours à l'extrémité effrayante de susciter les nations indiennes, appellées Chatcas, Chérokèes & Chicackas, contre les habitans innocents de la Louisiane, qui eussent été victimes de la bar- ANN. 1779.

ANN. 1779. » barie de ces Sauvages, si les Chatcas eux-
» mêmes n'eussent été sensibles aux remords, &
» n'eussent révelé toutes les atteintes de la séduc-
» tion britannique.

» Les Anglois ont usurpé la souveraineté de Sa
» Majesté sur la province de Darien, & sur la
» côte de Saint-Blas ; & le gouverneur de la Ja-
» maïque a donné à un Indien rebelle une commis-
» sion de capitaine général de ces provinces. Les
» droits de Sa Majesté ont été récemment violés
» dans la baie d'Honduras, où les Anglois ont
» commis des actes d'hostilité contre les Es-
» pagnols dont on a emprisonné les personnes,
» & saisi les propriétés. Il y a plus, la Cour de
» Londres a négligé de remplir la stipulation,
» faite relativement à cette côte par l'article XVI
» du dernier traité de Paris.

» Ces griefs, si nombreux, si récents, &
» d'une nature si sérieuse, ont été, en différens
» tems, des sujets de plaintes portées au nom du
» Roi, & détaillées dans des mémoires délivrés
» à Londres aux ministres de Sa Majesté Bri-
» tannique, ou communiqués à eux par l'am-
» bassadeur d'Angleterre à Madrid. Mais quoique
» dans les réponses données à ces plaintes, on ait
» jusqu'à présent employé les expressions de l'a-
» mitié, Sa Majesté loin d'obtenir aucune satis-
» faction, n'a vu que réitérer les insultes dont on
» s'étoit plaint en son nom, & dont on pourroit
» citer cent exemples.

» Le Roi, avec la sincérité & la candeur qui
» caractérisent Sa Majesté, a formellement dé-
» claré à la Cour de Londres, dès le commen-
» nement de sa contestation avec la France, que

» la conduite de l'Angleterre feroit la regle qui » dirigeroit les confeils d'Efpagne. Ann. 1779.

» Sa Majefté a déclaré auffi à la Cour Britan- » nique qu'auffi-tôt que fes difputes avec celle de » Verfailles feroient arrangées, il feroit abfolu- » ment néceffaire de terminer celles qui s'étoient » déja élevée, ou qui pourroient s'élever dans la » fuite entr'elle & l'Efpagne. Dans le plan tranf- » mis à l'ambaffadeur fouffigné, le 28 feptembre » dernier; & que ledit ambaffadeur préfenta au » miniftere Britannique vers le commencement » d'octobre, plan dont il fut immédiatement » fourni copie au Lord Grantham, Sa Majefté » déclaroit en termes exprès aux puiffances bel- » ligérantes que, vu les infultes faites à fes fu- » jets, & les atteintes portées à fes droits, elle » fe verroit dans la néceffité indifpenfable de » prendre un parti décidé, dans le cas où la né- » gociation, au lieu d'être conduite avec fin- » cérité, feroit rompue, & ne produiroit pas » fon effet.

» Les outrages, faits à Sa Majefté par la Cour » de Londres, n'ayant pas ceffé, & cette Cour » ne marquant aucune intention de les réparer, » le Roi a réfolu & ordonné à fes ambaffadeurs » de déclarer que l'honneur de fa couronne, la » protection qu'il doit à fes fujets, & fa dignité » perfonnelle, ne permettent plus qu'il fouffre » la continuation de ces infultes, ou qu'il né- » glige plus long-tems de fe procurer la répara- » tion de celles qu'il a déja reçues, & que dans » cette vue, malgré les difpofitions pacifiques de » Sa Majefté, malgré même l'inclination parti- » culiere qu'elle a toujours eue de cultiver l'a- » mitié de Sa Majefté Britannique, elle fe trouve

ANN. 1779. » dans la néceſſité déſagréable de faire uſage de » tous les autres moyens que le Tout-Puiſſant lui » a donnés, pour ſe faire elle-même la juſtice » qu'elle a ſollicitée en vain.

» Se repoſant ſur l'équité de ſa cauſe, Sa Ma» jeſté eſpere qu'elle ne ſera reſponſable, ni à » Dieu, ni aux hommes, des ſuites de cette ré» ſolution, & que les nations étrangeres s'en » formeront une idée convenable, en comparant » le traitement que Sa Majeſté a reçu du miniſ» tere britannique, avec celui qu'elles ont éprouvé » elles-mêmes, lorſqu'elles ont eu affaire à ce » même miniſtere.

» *Signé*, LE MARQUIS D'ALMOVODAR.

(*) Le 11 juillet.

LXXX. Réponſe de la Cour de Londres.

La Cour de Londres s'empreſſa de répondre (*) à cette déclaration par un mémoire très-ſommaire. Après avoir obſervé que le tempérament propoſé par le Roi d'Eſpagne, tendoit inévitablement à rendre effectives les conditions injurieuſes de la France, elle ajoutoit que la Cour de Madrid affectoit de repréſenter comme des injures, faites au pavillon eſpagnol, toutes les déprédations que les corſaires américains avoient commiſes ſous ce pavillon; que par conſéquent les griefs dont elle avoit porté plainte même en déſignant les auteurs des inſultes, étoient ſouvent mal fondés, & en général frivoles. Enfin, ſur l'article qui concernoit la violation pluſieurs fois réitérée du territoire eſpagnol, elle donnoit, ou la dénégation la plus formelle, ou l'aſſurance poſitive que les informations qu'elle avoit jugé convenables de prendre ſur l'objet des plaintes, ne lui étoient pas encore parvenues.

Le déclaration du monarque eſpagnol, n'étoit, ainſi qu'on a pu l'obſerver, qu'un précis de ſes

griefs contre la Grande-Bretagne. La Cour de Madrid ne tarda pas à en faire publier dans (*) toute l'Europe le détail le plus circonstancié; elle y joignit la date de toutes les démarches qu'elle avoit fructueusement faites pour en obtenir satisfaction. Celle de Londres garda le silence sur cette replique. Des objets de la plus sérieuse importance fixoient alors toute son attention. L'armée navale, la plus formidable que l'Océan eût jamais portée, étoit en vue des côtes d'Angleterre; & trente-cinq mille hommes de troupes françoises, distribués sur les côtes de Normandie & de Bretagne, menaçoient à chaque instant ce royaume d'une invasion. Environ trois cents bâtimens, qu'on avoit rassemblés dans les ports du Havre & de Saint Malo, étoient destinés au transport de cette armée. On l'exerçoit sans cesse à des simulacres de descente; rien n'égaloit l'ardeur qu'elle témoignoit de s'embarquer. Outre une nombreuse artillerie qu'elle traînoit à sa suite, cinq mille grenadiers, tirés des différents régimens françois, devoient former son avant-garde. ANN. 1779.

(*) En août.

LXXXI. L'Angleterre ménacée d'une invasion.

Malgré l'embargo général qui avoit été mis dans les ports désignés pour le lieu de son embarquement, il est vraisemblable que le gouvernement britannique fut informé de tous ces préparatifs, à en juger par les précautions extraordinaires qu'il prit. Jamais la face des affaires de la Grande-Bretagne n'avoit présenté un aspect aussi défavorable. Abandonnée à ses propres forces, & dénuée de tout secours étranger, elle avoit tout à la fois deux puissances formidables à combattre, & l'Amérique à subjuguer. Dans cet état de crise, le monarque anglois ne borna pas sa vigilance à faire doubler les milices de son royaume.

LXXXII. Ses inquiétudes.

ANN. 1779. Pour ôter aux François toute ressource, dans le cas où ils effectueroient leur projet, il enjoignit à tous ses officiers, tant civils que militaires, de faire garder exactement toutes les côtes, & à la premiere approche des François, de faire marcher tous les bestiaux, à l'exception de ceux qui seroient réservés pour son service ou pour la défense du pays, vers les endroits éloignés du lieu de leur débarquement, afin qu'il n'en pût tomber aucun en leur pouvoir. Dans le même tems; ses gardes du corps se tenoient sans cesse prêts à monter à cheval; & plusieurs regimens de milice campés sur les côtes du sud, attendoient, à tout moment & sous les armes, l'ordre de marcher vers les endroits qui seroient attaqués.

Voyez la proclamation du Roi d'Angleterre, du 9 Juillet 1779.

LXXXIII. Réunion des François & des Espagnols.

Tandis que la France & l'Angleterre faisoient les dispositions nécessaires, l'une pour attaquer, l'autre pour se défendre, le comte d'Orvilliers étoit sorti de Brest (*) pour aller se réunir à l'armée navale espagnole sur l'isle de Cizarga. Les vents s'opposerent long-tems à cette jonction si desirée. Dès qu'elle fut complettement effectuée (*), cet amiral fit voiles pour la Manche. Son armée, forte de 66 vaisseaux de ligne & d'un grand nombre de frégates, corvettes & cutters, marchoit dans l'ordre de bataille suivant :

(*) Le 3 juin.

(*) Le 25 juillet.

Avant-garde.

Le Citoyen.	74	De Nieuil.
* Le Saint-Michel (1)	70	
L'auguste	80	Le Vicomte de Rochechouart.
Le Protée.	64	De Cacquerey.
* Le Saint-Paul . . .	70	

* Désigne les vaisseaux espagnols.

(1) On a craint de mal ortographier les noms des capitaines des vaisseaux espagnols; voilà la raison pour laquelle on n'a donné que ceux des principaux commandans.

ANN. 1779.

	L'Eveillé	64	De Balleroi.
*	L'Arrogant	70	
	LA VILLE DE PARIS.	104	Le Comte de Guichen, *Commandant*. Huon de Kermadec, *Capit. de pavillon*.
	Le Glorieux.	74	De Bausset.
*	Le Sérieux	70	
	L'Indien.	64	De la Grandiere.
*	Le Saint-Pierre	70	
*	Le Saint-Joseph.	70	Osorno.
	Le Palmier	74	Le Chevalier de Réals.
	La Victoire	74	D'Albert Saint-Hypolite.

Corps de bataille.

	Le Zodiaque.	74	De la Porte-Vezins.
*	Le Guerrier.	70	
*	Le Saint-Vincent	80	De-Arcè.
	Le Scipion	74	De Cherisey.
	Le Bien-Aimé.	74	Daubenton.
	L'actif.	74	De Baraudin.
*	Le Saint-Charles	80	Postego.
	Le Neptune.	74	Hector.
	LA BRETAGNE	110	Le Comte d'Orvilliers, *Général*. Duplessis-Pascau, *Capitaine de pavillon*. Le Chevalier du Pavillon, *Major*.
*	Le Vainqueur.	70	
	Le Destin.	74	Le Chevalier d'Espinouse.
*	Le Saint-Joachim	70	
*	La Sainte-Elisabeth	70	Posada.
	La Bourgogne.	74	Marin.
	Le Solitaire.	64	De Monteclerc.

Arriere-garde.

	L'Hercule.	74	D'Amblimont.
*	Le Septentrion	70	
	Le Saint-Esprit	80	Le Chevalier de Ternay.
	L'intrépide.	74	De Beaussier.
*	L'Ange de la Garde.	70	

ANN. 1779.

Le Bizarre	64	De Saint-Riveul.
Le Conquérant . . .	74	Le Chevalier de Monteil.
* LA FOUDRE.	80	Gaston, *Commandant.*
* Le Saint-Damase . .	70	
L'actionnaire	64	De Larchantel.
L'Alexandre.	64	De Tremigon.
* Le Brillant	70	
* Le Saint-Louis . . .	80	Solano.
Le Caton.	64	De Seillans.
Le Pluton.	74	Destouches.

L'escadre légere marchoit en avant de l'armée avec les frégates qui n'étoient point attachées aux divisions. Elle étoit formée des vaisseaux,

Le Saint-Michel. . .	60	Le Chevalier de la Biochaye.
* L'Espagne.	60	
La Couronne	80	De la Touche-Tréville, *Com.*
* Le Mino	54	
Le Triton.	64	De la Clocheterie.

Enfin l'escadre d'observation, commandée par Dom Louis de Cordova, étoit composée des vaisseaux espagnols, *la Sainte Trinité*, de 114 canons, *le Saint Nicolas*, *le Monarque*, *le Saint-Pascal*, *le Saint-Raphael*, *le Saint-Eugene*, *la Princesse*, *l'Atlas*, *le Saint-François d'Assise*, *le Saint-François-de-Paule*, *le Velasco*, *la Galice*, *le Saint-Ysidre* & *l'Orient* de 70, *le Saint-Ysidore* & *le Rusé* de 60. Elle avoit ordre de prendre pour point de relevement le chef de file de l'armée.

Les calmes empêcherent, durant plusieurs jours, cette formidable armée d'entrer dans la Manche. A son apparition sur les côtes d'Angleterre (*), l'alarme & la consternation y furent gé-

(*) Le 15 août.

nérales. A l'inſtant toutes les baliſes furent enlevées, toutes les bouées coupées. On doubla les gardes dans les chantiers de Plymouth & de Portſmouth. On ferma la banque & on interrompit tout commerce dans cette derniere ville. La majeure partie de ſes habitans, ceux de Cornouailles & de Devonshire, ſe retirerent précipitamment dans l'intérieur des terres avec leurs familles & leurs effets les plus précieux. La terreur augmenta encore par la priſe (*) du vaiſſeau de ligne *l'Ardent* de 64 canons, qui ſe rendit, à la vue de terre, aux frégates françoiſes *la Junon* & *la Gentille*, commandées par le chevalier de Marigny, capitaine de vaiſſeau & par le ſieur Mengaud de la Hâge, lieutenant. Ce fut là le ſeul événement malheureux qu'éprouva la Grande-Bretagne. Les vents la ſeconderent mieux que ſon armée navale, forte de 37 vaiſſeaux de ligne, ſous les ordres de l'amiral Hardy. L'armée combinée, contrariée par un vent continuel de Nord-eſt forcé, par le tonnerre, par les orages & par une diſette abſolue de vivres & d'eau, rentra (*) à Breſt, après avoir pourſuivi (1) inutilement du-

ANN. 1779.

LXXXIV. Entrée de l'armée navale combinée dans la Manche.

(*) Le 17 août.

(*) Le 10 ſeptembre.

(1) Extrait des manœuvres de l'armée combinée, le 31 août & le premier ſeptembre 1779 : » Le 31 août, » l'armée étant en marche ſur trois colonnes, dans l'or- » dre naturel, le cap à l'Eſt-quart-ſud-eſt, les vents à » l'Oueſt-ſud-oueſt variables à l'Oueſt-nord-oueſt & Nord, » le Général à la tête de ſa colonne ; le comte de Gui- » chen au centre de ſon eſcadre, marchant à la gauche » de l'eſcadre blanche ; Dom Michel Gaſton, au centre » de la bleue, placée à la droite de l'eſcadre blanche; » Dom Louis de Cordova, en marche à la gauche de » la grandre armée ; l'eſcadre légere, commandée par le » ſieur de la Touche-Tréville, ſituée à la droite de l'eſ- » cadre bleue ; les brûlots, bombardes & autres bâti-

LXXXV. Fuite des Anglois.

tant vingt-quatre heures l'armée angloise qui avoit pris chasse à toutes voiles. Cette campagne navale fut très-funeste aux équipages des vaisseaux françois. Comme ils avoient tenu la mer durant cent quatre jours sans recevoir aucun rafraîchisse-

---

» mens sur les aîles ; les frégates avancées découvrirent
» au point du jour l'armée angloise en avant de l'armée
» combinée, ayant les amures à tribord, tous ses vais-
» seaux en panne. A cinq heures un quart, le vaisseau
» *la Bretagne*, qui marchoit à la tête de sa division,
» eut bonne connoissance par lui-même de l'armée en-
» nemie. Son arriere-garde restoit à l'Est-quart-nord-est
» du compas, & son avant-garde restoit à l'Est-quart-
» nord-est du compas, & son avant-garde à l'Est-quart-
» sud-est, à quatre ou cinq lieues de distance. En même-
» temps on découvroit les Sorlingues du haut des mâts
» au Nord-nord-est du monde. Aussi-tôt le général fit
» les dispositions suivantes : l'escadre blanche & bleue
» *ou l'avant-garde*) eut ordre de venir sur babord par
» un mouvement successif, & de forcer des voiles ; l'es-
» cadre bleue (*ou l'arriere-garde*) mit en panne tri-
» bord, & l'escadre blanche (*ou le corps de ba-*
» *taille*) mit en panne babord au vent. Par
» cette évolution, le comte de Guichen étoit destiné,
» avec son escadre, à couper chemin aux ennemis,
» en serrant les côtes d'Angleterre pour ôter à l'armée
» britannique la ressource de ses ports. Le vaisseau *la*
» *Bretagne*, à la tête de l'escadre blanche, mit en panne
» babord au vent, & donna différents ordres aux fré-
» gates & au lougre *le Chasseur*, qu'on envoya sur-le-
» champ reconnoître la position de l'armée ennemie,
» pour être instruit à chaque instant par les signaux de
» ces bâtimens de tous les mouvemens des Anglois. Par
» la position de l'escadre blanche, destinée à faire le
» corps de bataille de l'armée combinée, cette escadre
» restoit libre de suivre, sans aucune perte de temps,
» celle des deux escadres qui, selon la cironstance,
» feroit l'avant-garde de l'armée combinée, tribord ou
» babord ; ensorte que la ligne ne pouvoit pas manquer
» de se déployer avec toute la vîtesse dont une armée

ment, il se développa parmi eux une maladie contagieuse, qui emporta plus de cinq mille hommes, & qui la mit dans l'impuissance de repa-roître en mer, le reste de l'année. Il fallut donc se borner à faire éclairer les mouvemens des An-

ANN. 1779.

» combinée peut-être susceptible. Dès que l'amiral an-
» glois s'apperçut que le comte de Guichen se glissoit
» avec son escadre vers les côtes d'Angleterre, il fit re-
» virer son armée avec précipitation, & prit chasse à
» toutes voiles. L'escadre légere de l'armée combinée
» eut ordre de chasser. On fit également signal à toute
» l'armée de poursuivre les ennemis, & en même-temps,
» au vaisseau de tête de la ligne de bataille de diriger
» sa route, de maniere à couper en avant du chef de
» file de l'armée angloise. Malheureusement la poursuite
» fut vaine, quoiqu'on eût chassé les Anglois jusqu'à
» l'ouverture de la baie de Plymouth, par la raison
» qu'une armée ne gagne pas quatre ou cinq lieues dans
» un seul jour sur une autre armée qui fuit à toutes
» voiles (on n'a jamais vu de dessus les gaillards du
» vaisseau *la Bretagne* que les huniers des vaisseaux an-
» glois les plus rapprochés, & cependant *la Bretagne*
» étoit à la tête de la colonne du centre & l'horison
» très-étendu) sur-tout avec des vents foibles & varia-
» bles, à l'avantage des fuyards, qui leur ouvrent un
» port sûr, en laissant sous le vent l'armée qui poursuit.
» les Anglois conserverent assez d'ensemble dans leur re-
» traite; & les vents, en se refusant à leur premiere
» route, les placerent nécessairement en échiquier &
» dans le meilleur ordre de défense contre les détache-
» mens de l'armée combinée, dans le cas où ils au-
» roient pu atteindre leur arriere-garde. Le premier Sep-
» tembre, au point du jour, on apperçut l'armée en-
» nemie à sept ou huit lieues au vent de l'armée com-
» binée, & dès-lors à portée d'entrer dans la baie de
» Plymouth, toujours observée & suivie par les frégates
» *la Concorde*, *la Gloire* & plusieurs autres, les vents
» alors à l'Est du monde, se refusant de plus en plus
» à notre poursuite. «

ANN. 1779. glois par quelques vaisseaux de guerre qu'on fit sortir alternativement de Brest. Ce fut durant une de ces croisieres momentanées, que la frégate *la Surveillante*, de 26 canons de 12 en batterie, & le cutter *l'Expédition*, commandés par le chevalier du Couedic & le vicomte de Roquefeuil, firent la rencontre de la frégate angloise *le Quebec* & du cutter *le Rambler*. Il s'ensuivit un combat d'autant plus acharné, que les forces étoient égales des deux côtés.

LXXXVI. Combat de *la Surveillante* contre *le Quebec*. (*) Le 7 Oct.

Dès que ces vaisseaux de guerre furent à la portée du canon, ils engagerent (*) l'action bord à bord; & leur feu se soutint avec une égale vivacité durant deux heures & demie. Dématées de tous leurs mâts presqu'au même instant, les deux frégates continuerent le combat avec la même chaleur & la même intrépidité, jusqu'au moment où tout le gaillard du *Quebec* parut en feu; alors le commandant de la fregate françoise, que trois blessures dangereuses n'avoient pu contraindre à quitter son poste, manœuvra pour s'éloigner du bâtiment embrâsé, & pour ne plus s'occuper que des moyens de sauver les malheureux Anglois qui se précipitoient en foule dans la mer. Ses soins ne furent pas inutiles. Il eut le bonheur d'en retirer quarante-trois, que le gouvernement françois renvoya aussi-tôt en Angleterre, ne croyant pas devoir retenir prisonniers de guerre des hommes qui avoient échappé, dans un même jour, au feu du canon, à l'explosion de leur vaisseau & aux abymes de la mer. Pour *le Quebec*, il disparut avec son brave capitaine, le sieur Farmer, après avoir sauté en l'air. *La Surveillante* fut vaillamment secondée par le cutter *l'Expédition*,

qui, quoiqu'il combattît avec avantage (1) le cutter *le Rambler*, l'abandonna pour venir la pren- ANN. 1779.

(*) « Le cutter françois s'éloigna de nous. Nous n'a» vions pas eu le bonheur de lui abattre rien d'essen» tiel. *Le Rambler* au contraire, ayant son mât de hune » percé, ses drisses de hunier, ses manœuvres dormantes » & courantes coupées & sa grande voile en lambeaux, » se trouvoit hors d'état de suivre le cutter ennemi, » avec espoir de le joindre. « *Extrait mot à mot de la lettre du commandant du Rambler à l'Amirauté, datée de Spitéad le 9 octobre 1779.*

Entr'autres actions particulieres qui eurent lieu durant les années 1778 & 1779, nous avons cru devoir faire mention des quatre suivantes.

1°. Le 22 Août 1778, la frégate françoise *la Concorde*, de 26 canons de 12 en batterie, commandée par le sieur de Tilly, lieutenant de vaisseau, s'empara, après un combat de deux heures, à la hauteur du vieux Cap François, de la frégate angloise *la Minerva*, de force absolument égale.

2°. Le 31 Janvier 1779, la frégate françoise, l'*Oiseau*, de 26 canons de huit en batterie, commandée par le sieur de Tarade, lieutenant de vaisseau, fut prise après avoir soutenu un combat très-vif, durant trois heures, contre la frégate angloise l'*Apollon*, armée de 26 canons de 12 en batterie. La défense valeureuse du commandant françois qui reçut deux blessures, donna le temps au convoi qu'il escortoit, d'entrer sain & sauf à Saint-Malo.

3°. Le 15 Août de la même année, *le Spirighly*, corsaire, armé de seize canons & de douze pierriers, fut pris à l'abordage dans l'Ouest d'Ouessant, par les chaloupes & canots de la frégate françoise l'*Atalante* & de la corvette espagnole *la Sancta Catalina*, aux ordres des sieurs Bernardin Girard, lieutenant de vaisseau; de Saint-George, enseigne; & de dom Francisco Yepez, lieutenant de frégate.

4°. Le 11 Septembre 1778, la frégate angloise *le Fox*, de 26 canons de 8 en batterie, capitaine Windsord, ne se rendit à la frégate françoise *la Junon*, de 26 canons de 12 en batterie, commandée par le vicomte de Beaumont, qu'après avoir fait la plus honorable défense,

ANN. 1779. dre à la remorque. En récompenſe de ſa belle défenſe, le chevalier du Couedic fut élevé au grade de capitaine de vaiſſeau. Mais cet intrépide officier n'en jouit pas long-tems ; il mourut des ſuites de ſes bleſſures le 9 de Janvier de l'année ſuivante, emportant avec lui au tombeau l'eſtime & l'amitié de la marine, & les regrets de tous les François.

LXXXVII. Départ du comte d'Eſtaing de Boſton.

Les calmes & les vents contraires avoient préſervé la Grande-Bretagne de l'invaſion dont elle étoit menacée. Les forces navales des deux puiſſances belligérantes n'éprouverent pas les mêmes obſtacles aux Antilles ; & les ſuccès que l'Angleterre obtint d'abord, furent ſuivis de revers. Tandis que le comte d'Eſtaing, après avoir réparé ſon eſcadre, comme il l'avoit pu, remettoit (*) à la voile de Boſton pour les Antilles, cinq vaiſſeaux de ligne, une frégate & cinquante neuf tranſports anglois étoient partis (*) de Sandy-Hoock pour aller porter à la Barbade cinq mille hommes de troupes réglées, deſtinés à renforcer les garniſons des iſles britanniques du vent. Peu s'en fallut que cette flotte ne tombât au pouvoir des François. Leurs vaiſſeaux qu'un furieux coup de vent avoit ſéparés, & qui ne s'étoient ralliés qu'au nombre de ſix, ſavoir, *le Languedoc*, *le Céſar*, *le Guerrier*, *le Protecteur*, *le Vaillant* & *le Sagittaire*, l'approcherent de ſi près durant ſa traverſée, qu'ils s'emparerent (*) de trois bâtimens qui s'en étoient ſéparés dans l'intervalle de minuit au jour. Le comte d'Eſtaing, fermement perſuadé qu'elle ſe rendoit à Antigues, fit porter ſur cette iſle, dans le deſſein de l'intercepter à ſon atterrage. Mais après l'avoir inutilement attendue durant trois jours dans ces parages, il jugea qu'elle avoit

ANN. 1778.

(*) Le 4 novembre.

(*) Le 3 novembre.

Voyez la lettre du général Grant au lord Germain, du 31 décembre 1778.

(*) Le 28 novembre.

tenu une autre route (1), & il remonta à la Martinique.

ANN. 1778.

(*) Le 6 décembre.

LXXXVIII. Les Anglois s'emparent de Sainte-Lucie.

Son premier soin, après son arrivée (*) fut de rassembler le plus de troupes qu'il lui fut possible. Au moment où il se préparoit à aller atta-

---

(*) Il arrive quelquefois que le parti qui paroît le meilleur à prendre, n'est pas toujours le bon. Si l'escadre françoise avoit dirigé sa route sur la Barbade, non seulement la perte des cinq vaisseaux de ligne anglois, dont trois ne portoient que cinquante canons, ou la prise de la plus grande partie de leur convoi, étoient inévitables; mais alors Sainte-Lucie étoit sauvée, & les possessions angloises du vent, dépourvues de toute garnison, ne pouvoient opposer aucune résistance. D'après les journaux des trois navires pris, il étoit à présumer que la flotte angloise iroit atterrer à la Barbade, & non à Antigues.

1°. La veille de la prise de ces bâtimens, le vent étant à l'Est-sud-est, loin de courir au Sud, elle avoit reviré au Nord-est, Antigues lui restant au Sud-ouest. Elle n'avoit pourtant qu'à courir au Sud-sud-ouest pour se mettre en latitude à soixante lieues de cette isle. Puisqu'elle préféroit de perdre de sa route en allant au Nord-est, plutôt que de courir même au Sud, c'étoit une preuve qu'elle craignoit de tomber sous le vent de son objet; que son point d'arrivée étoit l'isle angloise la plus au vent. Or c'étoit la Barbade, restant au Sud-quart-sud-ouest.

2°. La Barbade, par sa position au vent, domine toutes les autres isles. La flotte, en atterrant à Antigues, ne pouvoit remonter que très-difficilement à la Barbade, d'où, au contraire, après y avoir jetté l'ancre, elle se distribuoit en autant de portions qu'elle avoit de garnisons à renforcer.

3°. En courant au Sud-quart-sud-est durant vingt-quatre heures tout au plus, ou l'escadre françoise rencontroit le convoi, ou elle s'assuroit, en ne le rencontrant pas, que sa destination n'étoit pas pour la Barbade; & alors se trouvant en latitude d'Antigues, elle n'avoit qu'à courir vent arriere, & le lendemain elle joignoit ce convoi avant qu'il atterrât sur cette isle.

ANN. 1778. quer avec six mille hommes les possessions britanniques, il apprit (*) que les Anglois l'avoient prévenu, en débarquant (*) au nombre de quatre mille dans l'isle de Sainte-Lucie, sous la protection de sept vaisseaux de ligne. L'amiral françois ne pouvoit désirer un événement plus favorable. Il réunissoit alors la supériorité des forces, & par mer & par terre. Aussi mit-il en mer à l'instant pour aller au secours de cette isle. Mais son départ (*), en plein jour, avertit (1) les Anglois de son approche. A portée alors de bien reconnoître les forces navales des François, l'amiral Barrington s'embossa, durant la nuit, dans l'ance du Grand-Cul-de-sac sous la protection d'une batterie qu'il fit élever sur la pointe du morne le plus proche, & plaça tous ses transports derriere ses vaisseaux de guerre. Au moyen de ces dispositions, qui furent aussi promptes que judicieuses, & qui lui donnoient les plus grands droits à la reconnoissance de sa patrie, il n'eut pas de peine à rendre sans effet l'attaque de l'escadre françoise, qui d'ailleurs ne le prolongea (*) qu'à la grande

(*) Le 14 décembre.

(*) Le 12.

(*) Le 14. Voyez la lettre de l'amiral Barrington, du 23 décembre 1778.

LXXXIV. Ils repoussent le comte d'Estaing par mer & par terre.

(*) Le 15.

(1) Les précautions que les François avoient prises à la Martinique pour surprendre les Anglois, tournerent contr'eux. A l'arrivée des premiers vaisseaux de l'escadre du comte d'Estaing, il fut mis un embargo général sur tous les bâtimens, pour empêcher que les Anglois n'en eussent connoissance. Le comte d'Estaing ne l'ayant pas levé après son entrée dans le Fort-Royal, il s'ensuivit 1°. que l'amiral Barrington, ne soupçonnant point d'escadre françoise à la Martinique, vint avec confiance attaquer Sainte-Lucie ; 2°. que les François ne purent être informés de son approche, parce qu'ils n'avoient aucune frégate en croisiere au vent.

portée

portée du canon, & par conséquent sans lui causer aucun dommage.

Il restoit aux François la ressource d'une attaque par terre. Leur Général la mit en usage en débarquant les troupes qu'il avoit amenées, & en les faisant marcher (*) sur trois colonnes par trois sentiers différents, afin qu'elles attaquassent séparément les ennemis. Mais, soit qu'elles se fussent égarées, après que leurs guides eurent pris la fuite, soit que la position des retranchemens anglois n'eût pas été bien reconnue, elles déboucherent toutes au même point & sous le feu de l'artillerie ennemie. Elles furent alors foudroyées d'une maniere si terrible, qu'elles tomberent bientôt dans le plus grand désordre & se retirerent précipitamment au travers des bois. Cette attaque fut d'autant plus meurtriere pour les François, que les batteries du morne fortuné, que le Gouverneur de l'isle avoit abandonnées, sans avoir eu la précaution de les faire enclouer auparavant, firent le plus grand ravage dans leurs rangs. Forcé à la retraite, le comte d'Estaing reprit sa croisiere devant les vaisseaux anglois, sans chercher à profiter de sa supériorité de ses forces navales pour aller attaquer les isles de Saint-Vincent ou de la Grenade; & peu de jours après, il fit rembarquer (*) ses troupes & revint au Fort-Royal de la Martinique. Le Gouverneur françois capitula (*) le lendemain de son départ; & sa garnison, composée de cent hommes, fut faite prisonniere de guerre. Ainsi tomba au pouvoir des Anglois l'isle de Sainte-Lucie, qu'une plus forte garnison auroit mise à l'abri de toute surprise. Les dépenses qu'ils firent pour la conserver durant la guerre, en y entretenant sans cesse un nombreux

(*) Le 18.

(*) Dans la nuit du 29.

(*) Le 30. *Voyez la relation publiée en France, le 16 février 1779.*

XC. Importance du poste de Sainte-Lucie durant la guerre.

ANN. 1778. corps de troupes, malgré l'inſalubrité de ſon climat qui leur dévora un nombre prodigieux d'hommes, apprirent à la France à connoître l'importance de ſa poſition. Elle devint leur place d'armes & le point de réunion de toutes leurs forces navales aux Antilles. Cette conquête les mit à proximité de pouvoir ſurveiller ſans danger tous les mouvemens des François dans la baie du Fort-Royal de la Martinique, & d'intercepter les renforts & les convois qui viendroient dans la ſuite atterrer ſur cette iſle par le canal de Sainte-Lucie.

ANN. 1779.

XCI. Arrivée de l'amiral Byron à Ste-Lucie.

(*) Le 6 janvier.

Peu de jours après la retraite du comte d'Eſtaing, l'amiral Byron vint mouiller (*) à Sainte-Lucie avec neuf vaiſſeaux de ligne. Alors ces deux amiraux, réduits à l'inaction, l'un, parce que ſes forces navales étoient trop inférieures, l'autre, parce qu'il n'avoit pas un corps de troupes aſſez conſidérable pour entreprendre avec eſpoir de ſuccès, l'attaque de quelqu'une des poſſeſſions françoiſes, s'obſerverent reſpectivement durant cinq mois.

XCII. Priſe de St-Vincent par les François.

(*) Le 6 juin.

Les François reprirent les premiers l'offenſive. Prompt à ſaiſir l'inſtant de l'éloignement de l'eſcadre angloiſe qui avoit fait voile (*) de Sainte-Lucie pour aller raſſembler à Saint-Chriſtophe les bâtimens marchands des Antilles britanniques, & les eſcorter juſqu'à une certaine hauteur, le comte d'Eſtaing confia au chevalier du Rumain, lieutenant de vaiſſeau, l'attaque de Saint-Vincent avec cinq bâtimens armés, & trois cents hommes de troupes réglées & de milices. L'événement juſtifia complettement le choix de l'amiral françois. Le chevalier du Rumain ne ſe laiſſa décourager ni par les obſtacles que lui oppoſerent

les courants qui lui firent d'abord manquer son atterrage, ni par la perte d'un de ses bâtimens qui portoit quatre-vingts hommes. Dès que ce jeune marin eut remonté au nord & au vent de la Martinique & de Sainte-Lucie, il retourna débarquer (*) sa petite troupe à Saint Vincent, & s'empara l'épée à la main, des hauteurs qui dominent Kingstown: delà, sans donner aux Anglois le tems de revenir de leur surprise, il marche droit au fort. Le gouverneur déconcerté par une attaque aussi brusque, & voyant d'ailleurs six cents Caraïbes descendre du haut des mornes pour se joindre aux François, entre à l'instant en pourparler. L'ardeur & le zele du chevalier du Rumain ne lui permirent pas de régler lui-même les articles de la capitulation. A la nouvelle de l'apparition de trois bâtimens, cet intrépide officier coupe aussi-tôt ses cables, se met à leur poursuite, en prend deux, & revient, peu d'heures après, recevoir la garnison angloise prisonniere de guerre, & la soumission des habitans. Ainsi fut reprise l'isle de Saint-Vincent.

ANN. 1779.

Voyez la relation publiée en France le 27 août 1779.

(*) Le 16 juin.

XCIII.
Le comte d'Estain s'empare de la Grenade.

La conquête de cette isle ne tarda pas à être suivie d'une autre beaucoup plus importante, de celle de la Grenade. Le comte d'Estaing ne pouvoit guere l'entreprendre qu'avec des forces navales supérieures. La réunion (*) de l'escadre du chevalier de la Motte-Piquet aux dix-neuf vaisseaux qu'il commandoit, le mit bientôt à portée d'exécuter ses projets. Lorsque cette jonction fut opérée, l'amiral françois appareilla (*) du Fort-Royal de la Martinique, & alla débarquer (*) quinze cents hommes à la Grenade sans rencontrer la moindre opposition. Après avoir reconnu la position du morne de l'hôpital, il ne perdit pas un moment.

(*) Le 27 juin.

(*) Le 30.
(*) Le 2 juillet.
Voyez la relation françoise de la prise de la Grenade, imprimée au fort Saint-George.

ANN. 1779. Auffi-tôt il marche lui-même à la tête des grenadiers pour en former l'attaque, faute (*) un des premiers dans les retranchemens anglois, fe porte avec rapidité au fommet du morne, & s'en empare l'épée à la main. Il y trouva quatre pieces de canon de 24, dont il en fit tourner une, au point du jour, contre le fort dans lequel s'étoit retiré le gouverneur. Ainfi menacé d'être foudroyé, à chaque inftant, par une artillerie qui dominoit le lieu de fa retraite, le lord Macartney fut obligé de fe rendre (*), deux heures après, à difcrétion. La garnifon de l'ifle étoit compofée de fept cents hommes, tant troupes réglées, que volontaires & matelots. Les François s'emparerent auffi de trente bâtimens marchands, dont plufieurs avoient leur chargement complet.

(*) La nuit du 3 au 4.

(*) Le 4.

XCIV. Arrivée de l'amiral Byron au fecours de cette ifle.

Le feul moyen de fe rendre maître de la Grenade, avoit été d'en brufquer l'attaque. Un fiege en regle du morne de l'hôpital auroit donné aux Anglois le tems d'arriver à fon fecours ; & les troupes qu'ils auroient débarqué, auroient pu rendre la retraite du comte d'Eftaing d'autant plus difficile, qu'il n'avoit pas mis à terre une feule piece d'artillerie pour la protéger, en cas de befoin. Ce Général l'avoit bien fenti. Auffi, fans laiffer au gouverneur de la Grenade le tems de fe reconnoître, avoit-il profité de l'ardeur de fes troupes pour tenter ce coup de main. Ce parti, qu'il avoit pris, fut bientôt reconnu le meilleur. Dès le lendemain, pendant qu'il étoit à terre occupé à faire défarmer les habitans, & à indiquer lui-même l'emplacement des nouvelles batteries qu'il avoit ordonné de conftruire, il reçut (*) l'avis de l'approche de l'armée navale angloife. Le vent qui foufloit de l'Eft & de l'Eft-nord-eft, ne

Voyez la relation françoife, imprimée au fort St-George de la Grenade.

(*) Le 5 juillet.

lui permettant pas de ſortir à ſa rencontre, il rappella au mouillage ceux de ſes vaiſſeaux que la mauvaiſe qualité du fonds de l'ance Molenier avoit fait dérader & s'étendre juſques dans la baie, pour y trouver une meilleure tenue. En même tems, il envoya quelques frégates croiſer au vent de ſon armée. A la vue de celle des ennemis, il fit ſignal (*) à une partie de ſes vaiſſeaux, qui n'avoient point encore appareillé, de couper leurs cables, & de ſe former en ligne l'amure à tribord, ſans avoir égard, ni à leurs poſtes, ni à leurs rangs. L'armée angloiſe, qui avoit l'avantage du vent, s'approchoit alors toutes voiles dehors dans l'ordre de bataille ſuivant :

ANN. 1779.

(*) Le 6 à la pointe du jour.

XCV. Combat naval de la Grenade.

Avant-garde.

Le Suffolk	74	Rowley.
Le Boyne	70	Sawyer.
Le Royal-Oack	74	Fitz-Herbert.
LE PRINCE DE GALLES	74	Barrington, *vice-amiral.* Hill, *Cap. de pavillon.*
Le Magnificent	74	Elphinſton.
Le Trident	64	Molloy.
Le Medway	60	Philip-Affleck.

Corps de bataille.

Le Fame	74	Butchart.
Le Non-Such	64	Griffith.
Le Sultan	74	Gardner.
LA PRINCESSE-ROYALE	90	Byron, *Amiral.* Blair, *Cap. de pavillon.*
L'Albion	74	Bowier.
Le Stirling-Caſtle	64	Carkett.
L'Eliſabeth	74	Truſcott.

ANN. 1779.

Arriere-garde.

L'Yarmouth	64	Bateman.
Le Lion	64	Cornwallis.
Le Vigilant	64	Digby Dent.
LE CONQUEROR	74	Hyde Parker, *contre-amiral.* Hammond, *Cap. de pavillon.*
Le Cornwal	74	Edwards.
Le Montmouth	64	Fanshaw.
Le Grafton	74	Collingwood.

L'armée françoise, qui couroit à bord opposé, devoit être ainsi formée :

Avant-garde.

Tués.	Blessés.			
11	36	Le Zélé	74	Le comte de Barras.
19	43	Le Fantasque	64	Le commandeur de Suffren.
9	34	Le Magnifique	74	Le chevalier de Brach.
2	10	LE TONNANT	80	Le comte de Breugnon, *Commandant.* De Bruyeres, *Capitaine de pavillon.*
1	14	Le Protecteur	74	De Grasse-Limermont.
2	10	Le Fier	50	De Turpin.
5	20	Le Dauphin-Royal	70	De Mithon.
6	19	La Provence	64	De Champorcin.

Corps de bataille.

Tués.	Blessés.			
3	64	Le Fendant	74	Le marquis de Vaudreuil.
		L'Artésien	64	De Peynier.
2	23	Le Fier-Rodrigue	50	De Montaut.
5	24	L'Hector	74	De Merriés.
10	54	LE LANGUEDOC	80	Le comte d'Estaing, *Général.* De Boulainvilliers, *Cap. de pavillon.* Le chevalier de Borda, *Major.*
5	45	Le Robuste	74	Le comte de Grasse.
1	14	Le Vaillant	64	Le marquis de Chabert.
3	23	Le Sagittaire	50	D'Albert de Rions.
1	18	Le Guerrier	74	De Bougainville.

Arriere-garde.

9	50	Le Sphinx.	74	De Soulanges.
13	41	Le Diadême. . . .	70	Le C[deur]. de Dampierre.
4	35	L'Amphion	50	Ferron du Quengo.
	4	Le Marseillois. . .	74	La Poype-Vertrieux.
19	64	LE CE'SAR. . . .	74	De Broves, *Commandant.* De Castellet, *Cap. de pav.*
9	37	Le Vengeur. . . .	64	Le chevalier de Retz.
6	50	Le Réfléchi. . . .	64	De Cillart de Suville.
31	41	L'Annibal.	74	De la Motte-Piquet.

Il n'y eut d'abord que quinze vaisseaux françois qui purent prendre part au combat (*), les courans ayant fait tomber les autres sous le vent. Cependant l'armée angloise, sans cesser de combattre, continuoit de courir avec confiance vers la baie de Saint-George, dans l'espoir d'arriver encore assez à tems pour secourir efficacement l'isle de la Grenade. Mais à la vue du feu des forts sur son chef de file, l'amiral Byron, convaincu que cette isle n'étoit plus au pouvoir des Anglois, fit revirer son armée vent arriere, & mit au même bord que les François. Le combat continua avec la plus grande vivacité jusqu'à midi un quart, tems auquel il cessa, parce que l'armée angloise forçoit toujours de voiles & serroit le vent pour rejoindre son convoi, tandis que l'amiral françois arrivoit insensiblement pour rallier ses vaisseaux sous le vent. Lorsque l'armée françoise fut bien formée en ligne, (1) Le comte d'Estaing la fit revirer vent

(*) A heures & demie du matin. *Voyez la lettre de l'amiral Byron du 8 juillet 1777.*

Voyez la relation du combat naval de la Grenade, imprimée au fort St.-George.

(1) *Le Guerrier*, *le Vaillant*, *l'Amphion* & *le Fier-Rodrigue* ne combattirent pas au poste qui leur étoit assigné dans la ligne de bataille qu'on a donnée ci-dessus; & au commencement du combat, *l'Annibal*, *le Réfléchi*, *le Vengeur*, *le César*, *le Marseillois* & *le Diadême* se trouverent sous le vent de la ligne. Mais ces vaisseaux se formerent dans les eaux du *Sphinx*.

ANN. 1779. devant (*) tout à la fois. L'objet de cette évolution étoit de couper *le Grafton*, *le Cornwall* & *le Lion*, vaisseaux de l'arriere-garde angloise qui sembloient fort désemparés, & qui se trouvoient à une grande distance en arriere & sous le vent. Mais l'amiral anglois ayant fait, peu de tems après, la même évolution, le comte d'Estaing fit reformer son armée en ligne sur son vaisseau de queue. *Alors le Grafton* & *le Cornwall* ne purent rejoindre leur escadre, qu'en passant au vent de la ligne françoise; ils essuyerent le feu de tout son corps de bataille. Pour *le Lion*, qui étoit extraordinairement dégréé & absolument coupé, il fit vent arriere, & alla se réfugier à la Jamaïque dans l'état d'un vaisseau naufragé. L'amiral françois auroit pu le faire poursuivre & s'en emparer aisément, puisque l'armée angloise ne fit aucun mouvement pour le secourir. L'inconvénient d'une séparation, la crainte de tomber sous le vent de la Grenade, l'empêcherent de profiter de son avantage. Les dommages considérables que les autres vaisseaux anglois, *le Prince de Galles*, *le Boyne*, *le Sultan*, *le Grafton*, *le Cornwall*, *le Monmouth*, *le Fame* & *le Suffolk* avoient reçu dans leurs mâts, leurs voiles & leurs agrêts, & la certitude de la prise de la Grenade, déterminerent l'amiral Byron à la retraite. Il la fit sans être inquiété par les François, qui ne lui enleverent qu'un seul bâtiment de transport. Le lendemain de cette journée, le comte d'Estaing vint jetter l'ancre dans la rade de Saint-George aux acclamations des soldats & habitans françois qui avoient été spectateurs de l'action, du haut des mornes. Telle fut l'issue du combat naval de la Grenade. Les François y perdirent les sieurs de

(*) A deux heures trois quarts.

Voyez la lettre de l'amiral Peter Parker, datée de la Jamaïque le 16 juillet 1779.

Voyez la relation du combat naval de la Grenade, imprimée au fort St-George.

Voyez la lettre de l'amiral Byron, du 8 juillet 1779.

Champorcin & Ferron du Quengo, capitaines de vaiſſeau; de Montaut, commandant *le Fier-Rodrigue*; de Gotho, chevalier de Gotho, de Marguary, Jacquelot, de Campredon, lieutenans; Buiſſon, officier auxiliaire; Bernard de la Turmeliere & Tuffin de Ducis, gardes de la marine; de Fremond & de Clairand, officier d'infanterie; & cent ſoixante-ſeize matelots ou ſoldats. Ils compterent parmi les bleſſés les ſieurs de Dampierre, chevalier de Rets, de Cillart de Suville, de Caſtellet, capitaines de vaiſſeau; le Normand de Victot, Maſſillian de Sanilhac, Desglaireaux, de Vaſſal, de Carné-Carnavalet, lieutenans; Scoſtierna, officier ſuédois; de Bonlouvard, de Barentin, de la Martiniere, le Roy, Froſſard & Jugan, officiers auxiliaires; de Reyniés & de Biarges, gardes de la marine; le comte Edouard Dillon, le chevalier de Lameth, de Peyrelongue, Pluquet, Raffin & le vicomte de Mory, officiers d'infanterie, & ſept cents ſoixante-quinze matelots ou ſoldats.

ANN. 1779.

XCVI. (*) Perte des François en hommes.

L'armée françoiſe ne reſta au mouillage dans la baye de Saint-George que le tems néceſſaire pour réparer ſes dommages. Dès que le comte d'Eſtaing put reprendre (*) la mer, il alla ſe préſenter devant l'iſle de Saint-Chriſtophe, & offrir le combat (*) à l'amiral Byron, alors emboſſé dans la rade de Baſſe-terre. Mais au lieu de l'accepter, l'armée angloiſe conſerva immuablement la poſition redoutable qu'elle avoit priſe. Alors l'amiral françois continua ſa route vers Saint-Domingue avec les bâtimens marchands des iſles du vent. Il les réunit à ceux de cette colonie, après ſon arrivée, & n'en forma qu'un ſeul con-

XCVII. Départ du comte d'Eſtaing pour St-Domingue. (*) Le 14 juillet.

(*) Le 22.

ANN. 1779. voi (1) auquel il donna pour escorte deux vaisseaux de ligne & trois frégates. Lorsqu'il l'eut débouqué (*) il prit sur lui (2) de faire voile avec le reste de son armée vers les parages de la Georgie.

* Dans le mois d'août.

XCVIII. Prise de Savannah par les Anglois.

Dès la fin de l'année précédente (*) un corps de troupes angloises avoit pris possession de Savannah, tandis qu'un autre corps pénétroit dans la Géorgie du côté de la Floride orientale. Toutes ces troupes s'étant réunies, le Général Prévôt s'étoit mis à leur tête, & avoit marché (*) vers

(*) Le 26 décembre 1778. *Voyez la lettre du lieutenant colonel Campbell, du 16 janvier 1779.*

(*) Le 12 Mai.

(1) Ce convoi fut dispersé par une tempête effroyable, le 17 Septembre suivant, & éprouva les plus grands malheurs. Plusieurs bâtimens naufragerent corps & biens; & un nombre considérable fut pris aux atterrages en Europe, ou dans leur retour aux Antilles, ou en se réfugiant à Boston. Il est bien à desirer que le gouvernement françois, lors de la premiere guerre maritime, imite l'amirauté de la Grande-Bretagne, qui a ordonné en 1782 que tous les convois partiront désormais des Antilles, en temps de guerre, avant le premier jour d'Août, afin de ne pas se trouver sur le banc de Terre-Neuve dans la saison des équinoxes.

(2) Suivant les instructions, en date du 27 Mars 1779, remises au gouverneur général des isles du vent, à la fin du mois de Juin suivant, par le chevalier de la Motte-Piquet, l'amiral françois avoit ordre, 1°. de détacher sans différer trois vaisseaux de ligne & deux frégates sous les ordres du chevalier de la Motte-Piquet, pour aller prendre la station de Saint-Domingue; 2°. de laisser, durant l'hivernage, à la Martinique huit vaisseaux de ligne, sept frégates, trois corvettes & un cutter sous le commandement du comte de Grasse, pour agir de concert avec le marquis de Bouillé; 3°. de faire, sans perdre de temps, son retour en Europe par Saint-Domingue avec les douze vaisseaux de ligne & les quatre frégates qui composoient son escadre, lors de son départ de Toulon, & avec tous les bâtimens marchands qui seroient prêts à revenir en France.

Charles-Town. Mais d'après l'information qu'il reçut, que les renforts qui s'étoient jettés dans cette capitale de la Caroline méridionale, la mettoient à l'abri d'un coup de main, & que le Général américain Lincoln s'avançoit pour lui couper la retraite, il se retira dans l'isle Saint-John, afin de conserver ses communications avec la Géorgie, & il y séjourna durant les grandes chaleurs & la saison malsaine. Il n'avoit pas encore repris l'offensive, au moment où l'armée navale françoise parut sur le continent.

ANN. 1778.

Voyez la lettre du général Prévôt, datée de l'Isle Saint-John le 10 juin 1779.

XCIX.
Arrivée du comte d'Estaing en Géorgie.

Un coup de vent qu'elle reçut (*) à son mouillage, désempara la plupart de ses vaisseaux, brisa le gouvernail de cinq, & retarda le débarquement des troupes qu'elle avoit à bord. Le comte d'Estaing ne put donc le commencer que quelques jours après (*). A l'apparition des forces aussi formidables, le Général Prévôt ne se borna pas à replier sur le champ ses postes extérieurs; il détruisit encore la batterie qu'il avoit établie sur l'isle de Tibée, en fit enclouer les canons, emporta les munitions de guerre qui s'y trouvoient, & se retira à Savannah. A la nouvelle du débarquement des François, il fit descendre (*) à terre l'artillerie de plusieurs vaisseaux de guerre qui s'étoient réfugiés dans la riviere, & en occupa les équipages à construire de nouveaux retranchemens, & à mettre cette place en état de se défendre au moins quelque tems.

(*) Le 2 Septembre. *Voyez la relation françoise, du 7 Janvier 1780.*

(*) Dans la nuit du 11 au 12.

(*) Le 11.

C.
Il assiege Savannah.

Dès que les François eurent achevé leur débarquement, leur Général alla, sans perdre un moment, se présenter devant Savannah dont il somma (*) le gouverneur de se rendre. L'armistice de vingt-quatre heures qu'il lui accorda sur sa demande, contribua beaucoup au salut de cette

(*) Le 16.

ANN. 1779. place. Le Général Prévôt, ayant reçu, dans cet intervalle de tems, un renfort d'environ mille hommes de vieilles troupes angloises qui s'introduisirent (*) dans cette place en descendant la riviere sur des bateaux, refusa aussi-tôt d'écouter toute proposition ultérieure, & ne témoigna plus d'autre résolution que celle de se défendre jusqu'à la derniere extrêmité. Il fallut donc recourir à un siege en regle. Le comte d'Estaing & le Général américain Lincoln qui l'avoit joint (*) avec deux mille hommes, le formerent de concert, & ne furent détournés de cette entreprise, ni par le nombre des assiégés, supérieur à celui des assiégeans (1); ni par le manque de charriots pour transporter les canons qui tous étoient montés sur des affûts de vaisseau; ni par le grand éloignement de l'armée navale dont il falloit tirer toutes les munitions de guerre nécessaires. Enfin les batteries de canon & de mortiers ouvrirent (*) leur feu qu'elles continuerent plusieurs jours de suite, sans produire un grand effet.

Voyez la lettre du général Prévôt, du premier Novembre 1779; celle du général Lincoln au Congrès, du 22 Octobre de la même année; & la relation françoise du 7 janvier 1780.

(*) Le 16 & le 17.

(*) Le 16.

(*) Le 4 oct.

CI. Il est repoussé dans un assaut.

Cependant l'armée navale, mouillée à l'embouchure de la riviere de Savannah, essuyoit de tems en tems des coups de vent. Sa position, dans une saison aussi avancée, devenoit chaque jour plus dangereuse. Ses vivres diminuoient, & il ne lui étoit gueres possible de s'en procurer

(1) Suivant la relation de l'expédition de Savannah, publiée en France le 7 Janvier 1780, le nombre des assiégeans étoit de cinq mille cinq cent vingt-quatre hommes; & les forces des assiégés consistoient dans trois mille quatre-vingt-cinq hommes de troupes angloises, quatre-vingt Sauvages Chiroquois, & quatre mille Negres.

une quantité suffisante (1) dans un pays dé- ANN. 1779.
pourvu de munitions de bouche, & presqu'entiérement occupé par les Anglois. Dans l'alternative, ou de lever immédiatement le siege & de renoncer par conséquent à toute idée de conquête, ou de tenter de se rendre maître de la capitale de la Géorgie par un assaut, le Général françois préféra ce dernier parti. Un chemin creux & marécageux conduisoit à couvert jusqu'à la distance d'environ cent cinquante pieds des principaux retranchemens, & plus près encore dans quelques endroits. Ce fut ce côté que le comte d'Estaing choisit, pour diriger l'attaque réelle & principale qu'il conduisit lui-même (*). Elle fut très-vigoureuse & la résistance encore plus opiniâtre. Les Américains ne cederent point en bravoure aux François. Ils planterent deux de leurs drapeaux sur les retranchemens des Anglois. Mais le feu de l'artillerie des assiégés qui prenoit les assaillans dans presque toutes les directions, fut si vif, qu'il les força à la retraite, après avoir tué ou blessé environ sept cents François (2) &

Voyez la lettre du général Prévôt, du premier novembre 1779.

(*) Le 9 à quatre heures du matin.

(1) Durant le siege de Savannah, *le Sagittaire* s'empara de *l'Expériment* de 50 canons; & la frégate *l'Amazone*, de la frégate angloise *l'Ariel*, de 26 canons de 9, qui opposa la plus vigoureuse résistance. *L'Iphigénie* & *la Cerès* prirent quatre bâtimens chargés de vivres, de draps, d'habits & de souliers. Enfin, *le Lively* prit deux autres bâtimens anglois chargés de vivres. Ces cinq dernieres prises furent de la plus grande ressource pour l'armée navale & les troupes françoises.

(2) Les François eurent au siege de Savannah quinze officiers tués & quarante-cinq blessés; le comte d'Estaing, les vicomtes de Fontanges & de Bethisy, & le baron de Steding, colonel, furent du nombre des derniers.

ANN. 1779. quatre cents Américains. Le Général Prévôt, satisfait de l'avantage qu'il venoit de remporter, ne songea pas même à la troubler. Les Américains retournerent dans la Caroline du sud, & les François se rapprocherent de leurs vaisseaux. Leur escadre ne put quitter ces parages ensemble & le même jour. Un coup de vent obligea leur Général, embarqué sur le *Languedoc*, de mettre à la voile (*), avant d'avoir eu le tems de donner ses derniers ordres. Ainsi se termina l'expédition du comte d'Estaing en Géorgie. Cet amiral s'étoit d'autant moins attendu à la résistance des Anglois, qu'il avoit notifié au Général Lincoln, au moment de son apparition sur la côte, *qu'il ne pouvoit rester à terre que huit jours seulement* (1). Avant son arrivée, les Américains ignoroient ses projets d'attaque. Ils ne purent donc que le seconder foiblement, n'ayant pas été avertis assez à tems pour rassembler les chevaux nécessaires au trait de l'artillerie & au transport des munitions de guerre & de bouche, en un mot pour faire tous les préparatifs qui diminuent les obstacles, & déterminent les succès.

CII. Il se rembarque.

(*) Le 18.

CIII. Alarmes des Anglois à New-York.

Quoi qu'il en soit, l'apparition inattendue de l'armée navale françoise sur les côtes de la Géorgie en imposa aux Anglois, & suspendit, durant plusieurs mois, l'effet de leurs projets offensifs contre les provinces méridionales. A New-Yorck, le Général Clinton, alarmé de son approche, ne se contenta pas de resserrer une partie des postes qu'il avoit établis dans le New-Jersey; il fit évacuer (*) Rhode-Island avec tant de précipitation,

Voyez la lettre du général Clinton, du 20 janv. 1780.

(*) Le 27 octobre.

(1) Expressions de la lettre du Général Lincoln au Congrès, datée du 22 Octobre 1779.

que la garnison, oubliant de détruire les fortifications de New-Port, y laissa sa grosse artillerie & une grande quantité de munitions de guerre. Les Américains, après en avoir repris possession, y arborerent aussitôt le pavillon britannique. Cette ruse de guerre causa la perte de plusieurs bâtimens anglois, qui, ignorant qu'elle eût été évacuée vinrent y atterrer & furent pris par les Américains. De ce nombre fut le navire armé *la Polly*, à bord duquel les Américains trouverent trois caisses remplies de papier monnoyé du Congrès, contrefait, quoique non signé, pour une somme d'environ cinq cent mille dollards; ou deux millions sept cent mille livres tournois.

ANN. 1779.

CIV. Conduite du général Washington.

(*) Le 15 juillet.

L'évacuation de Rhode-Island par les Anglois, & la reprise de Stony-Point (*) sur l'Hudson par les Américains, la bayonnette au bout du fusil, poste qu'ils abandonnerent, après en avoir démoli les fortifications, furent les évenemens les plus remarquables de cette campagne dans les Colonies du nord de l'Amérique. Le Général Washington se tint presque toujours sur la défensive, sans chercher à repousser les attaques des Anglois qui n'en formoient que contre les postes situés sur les bords de la mer ou des rivieres navigables. Trop prudent pour exposer légérement son armée, le Généralissime américain savoit qu'il ne pourroit la rendre offensive, que lorsqu'il seroit secondé par des forces navales supérieures; & il ne se dissimuloit pas en même tems que les dépenses de la guerre excédant de beaucoup les contributions des treize provinces, les Etats-Unis, étoient dans l'impuissance de créer une marine assez respectable pour protéger efficacement les entreprises qu'il pourroit former contre les postes maritimes des

ANN. 1779.

Anglois. La construction (1) des vaisseaux de ligne exige des chantiers, des magasins, des bassins, des arsenaux, des fonderies de canons, enfin des fortifications pour défendre les ports qui leur servent d'abri. Or tous ces ouvrages sont le fruit d'une longue paix. Ce n'est point au milieu des horreurs d'une guerre civile qu'on doit entreprendre de les construire.

CV. Ravages des Anglois en Amérique.

Le Général Anglois Clinton ne fut gueres plus entreprenant. Comme les gros détachemens de troupes qu'il avoit envoyés dans la Géorgie & aux Indes occidentales, avoient beaucoup affoibli son corps d'armée, il borna ses opérations militaires à deux incursions, l'une dans le New-Jersey, l'autre dans le Connecticut. Le commodore Collier causa un plus grand dommage aux Américains. Il porta d'abord le ravage dans la Virginie, où il détruisit (*) un nombre considérable de bâtimens & une grande quantité de munitions de guerre & de bouche. De là il fit voiles vers le Connecticut où il réduisit en cendres (*) les villes de Fairfield, de Norwalk & de Greenfield. Il termina son expédition par forcer une flotille américaine à se brûler (*) dans la baie de Penobscot sur les confins de la Nouvelle-Ecosse & du New-Hampshire. Au surplus tous ces ravages, tous ces embrâsemens, toutes ces destructions que les Anglois se permettoient impitoyablement dans tous les endroits où ils mettroient pied à terre, loin

(*) Dans le mois de mai. *Voyez les lettres de ce commodore des 17 mai, 27 juillet, & 20 août 1779.*

(*) Dans le mois de juill.

(*) Le 14 août.

CVI. Fermeté inébranlable. *Voyez l'arrêté du Congrès au sujet des ravages des Anglois en Virginie, du 24 mai 1779.*

(1) Durant la derniere guerre, les Etats-Unis ne firent construire qu'un seul vaisseau de ligne, *l'América* de 74 canons, dont ils firent présent au roi de France en 1782. Il fut armé avec l'artillerie du vaisseau françois *le Magnifique* qui s'étoit brisé la même année sur des rochers dans la baie de Boston.

de

de rapprocher les Colonies de la mere-patrie, ne faisoient qu'augmenter de plus en plus leur animosité & leur ressentiment contr'elle. Les Américains, revoltés des moyens destructeurs qu'elle employoit pour les soumettre, aimoient mieux abandonner leurs propriétés, & se réfugier dans les bois, que de reconnoître l'autorité britannique. Peut-être la postérité n'apprendra-t-elle pas sans étonnement que, toutes les fois que leurs suffrages ne furent pas gênés par la présence des troupes angloises, aucun n'éleva la voix en faveur de la Grande-Bretagne, aucun ne proposa la destitution de ses représentans. S'il y eut diversité d'opinion dans le Congrès au sujet de quelques différends entre les commandans militaires, on n'entendit jamais aucun de ses membres se permettre une expression qui annonçât le desir de rentrer sous la domination britannique. Au contraire, l'unanimité sur cet objet ne cessa pas un instant d'être universelle; & l'on vit toujours les assemblées législatrices, & tout le peuple en général, déterminés à la plus ferme résistance. Tant étoit devenu profond le sentiment de la haine des Colonies contre la Métropole ! Tant les dévastations des campagnes, les incendies des villes, les meurtres de leurs habitans, avoient ulceré le cœur des Américains !

ANN. 1779.

CVII. La levée du siege de Savannah, annoncée en Angleterre au bruit du canon.

La nouvelle de la levée du siege de Savannah fut annoncée à la ville de Londres par une décharge générale des canons de la Tour & du parc de Saint-James. Le gouvernement britannique publia en même tems la prise (*) de Saint-Fernando d'Omoa dans la baie d'Honduras. Mais cette place étoit déjà rentrée sous la domination de ses anciens maîtres, au moment où la Grande-

(*) Le 9 octobre.

ANN. 1779. Bretagne en apprit la conquête. Une fievre pestilentielle, & l'approche d'un corps considérable de troupes espagnoles, déterminerent les Anglois à l'évacuer, (*) quarante jours après s'en être emparés.

Voyez la lettre de l'amiral Peter-Parker, du mois de janvier 1780.

(*) Le 29 novembre.

CVIII. Les Anglois perdent leurs principaux établissemens à la côte d'Afrique.

Ces foibles succès ne compensoient pas les revers que l'Angleterre avoit essuyés durant cette campagne. Outre les isles de Saint-Vincent & de la Grenade, cette puissance avoit encore perdu, dès le commencement de l'année, ses principaux établissemens sur la côte d'Afrique. Le marquis de Vaudreuil, capitaine de vaisseau, auquel le gouvernement françois en avoit confié l'attaque, ne s'étoit pas seulement emparé (*) sans opposition des forts & comptoirs du Sénégal, où il avoit laissé une garnison; il s'étoit encore rendu maître (*) des forts James & Bense sur les rivieres de Gambie & de Sierra-Leona, & avoit fait détruire tous les autres fortins que les Anglois avoient construit sur les bords de cette derniere riviere.

(*) Le 30 janvier.

(*) Le 11 février & le 6 mars.

CIX. L'Amiral Rodney chargé de ravitailler Gibraltar.

Durant la campagne de 1779, la Grande-Bretagne contenue par les forces navales réunies de la France & de l'Espagne, avoit strictement gardé la défensive en Europe. Cette puissance la quitta à la fin de la même année; & les succès qu'elle obtint, en envoyant une forte escadre jetter du secours dans Gibraltar, surpasserent autant ses espérances, qu'ils tromperent l'attente de toute l'Europe. Le Roi d'Espagne, en faisant remettre sa déclaration de guerre à la Cour de Londres, avoit en même temps donné l'ordre de former le blocus de cette place par terre & par mer. Malgré la vigilance de l'amiral espagnol, dom Barcelo, plusieurs petits batiments s'y étoient intro-

duits avec des munitions de guerre & de bouche, à la faveur de la nuit & des vents. Mais ces secours étoient insuffisants pour la préserver de la famine. Sa conservation importoit trop au commerce de l'Angleterre dans la Méditerranée, & à la réputation de ses armes, pour que cette puissance négligeât les moyens de la ravitailler. Elle confia cette mission à l'amiral Rodney. De grands obstacles sembloient devoir la rendre très-périlleuse. Quinze vaisseaux de ligne espagnols, sous les ordres de dom Louis de Cordova, avoient fait voiles (*) de Brest pour Cadix. Leur réunion avec les autres vaisseaux, alors mouillés dans cette rade & dans celle de Carthagène, présentoit un assemblage de forces navales, capables de disputer avec avantage aux Anglois l'entrée du Détroit. Mais assaillies (*) par un violent coup de vent, durant leur croisiere sur les caps Tréfalgar & Spartel & dans la saison la plus rude de l'année, les escadres espagnoles fûrent presqu'entiérement désemparées, & obligées de rentrer dans le port de Cadix pour s'y radouber.

ANN. 1779.

(*) Le 9 novembre.

ANN. 1780.

(*) Le 3 janv.

Cependant l'amiral Rodney, sorti des ports d'Angleterre avec vingt-un vaisseaux de ligne & un nombreux convoi pour aller ravitailler Gibraltar, s'emparoit (*) à la hauteur du Cap-Finisterre de vingt-une voiles espagnoles & du vaisseau de ligne, *le Guipuscoa*, qui leur servoit d'escorte. Cette prise fut le prélude d'un grand succès. Une escadre de neuf vaisseaux de ligne de la même nation, sous les ordres de dom Juan Langara, croisoit avec la plus grande sécurité à la hauteur du cap Sainte-Marie, lorsqu'après la disparution d'un brouillard épais, elle apperçut (*) vingt voiles du haut des mâts. La prudence

CX.
Il s'empare d'un convoi & d'un vaisseau de ligne espagnols.

(*) Le 8 janv. *Voyez la lettre de l'amiral Rodney, à bord du Sandwick, le 9 janvier 1780.*

(*) Le 16 à une heure 30 minutes après midi.

ANN. 1780.

Voyez la lettre de dom Langara, au directeur général de la marine de Cadix, au 21 janvier 1780.

prescrivoit à ce chef d'escadre de les faire à l'instant reconnoître par ses frégates, pour s'assurer si elles étoient des vaisseaux de guerre, ou des bâtimens marchands. Mais au lieu de donner cet ordre, le seul convenable dans la circonstance, il fit à son escadre le signal de se former en ligne de bataille & de se préparer au combat; & il plaça sous le vent de sa ligne ses deux frégates avec les quatre prises qu'il avoit précédemment faites. A trois heures après midi environ, les voiles apperçues n'étant plus qu'à la distance de trois lieues, parûrent ce qu'elles étoient, des vaisseaux de ligne anglois escortant un convoi. Il restoit encore un moyen à mettre en usage, celui de prendre chasse à l'instant, toutes voiles dehors, pour s'éloigner de forces aussi considérables. L'amiral espagnol ne s'y détermina, qu'après avoir consulté (1) par un si-

CXI.
Et de la plus grande partie de l'escadre de dom Langara.

(1) Ce chef d'escadre dans sa lettre au commandant de la marine de Cadix, datée de Gibraltar le 22 Janvier 1780, s'exprimoit ainsi : » Découvrant du haut des » mats de mon vaisseau (*le Phenix*) qui faisoit l'avant-» garde, vingt voiles dans le Nord-nord-ouest, je ne » changeai pas ma disposition; & je fis le signal de se » former en ligne les amures à tribord, & de se pré-» parer au combat. Cette ligne fut formée avec mes » neuf vaisseaux, *le Phenix*, *le Saint-Augustin*, *le Saint-Eugene*, *le Saint-Dominique*, *le Saint-Laurent*, *le Saint-Julien*, *la Princessa*, *le Diligent* & *le Monarca*. Je » fis placer sous le vent à nous les frégates *la Sainte-Cecile* & *la Sainte-Rosalie*, ainsi que les quatre prises » que j'avois précédemment faites. « Et plus bas, il ajoutoit : » Cette supériorité d'ennemis me décida à » profiter du temps, pour connoître les sentimens des » autres commandans, en leur demandant par un signal » s'ils croyoient convenable d'arriver au premier port. » Les opinions se trouverent telles unanimement; & je » fis les signaux d'arriver au premier port, en forçant » de voiles.

gnal les commandans des autres vaisseaux. Ce ne fut qu'alors seulement qu'il fit les signaux d'arriver au premier port en forçant de voiles. Il avoit attendu trop long-temps à prendre cette résolution. L'escadre angloise avoit généralement une marche si supérieure aux vaisseaux espagnols, qu'il ne lui fallut que deux heures pour les joindre & leur couper la retraite dans le port de Cadix, en se mettant sous le vent à eux. L'amiral Rodney, après s'être emparé (*) des vaisseaux *le Phénix* de 80 canons, *le Diligent*, *la Princessa*, *le Monarca*, *le Saint-Eugene* (1) & *le Saint Julien*, de 70, poursuivit sa route vers Gibraltart. Quant au *Saint-Dominique*, aussi de 70 canons, il avoit sauté avec tout son équipage, peu de temps après (*) le commencement du combat.

ANN. 1780.

(*) Dans la nuit du 16 au 17. *Voyez la lettre de l'amiral Rodney, datée de Gibraltar, le 27 janvier 1780.*

(*) Le 16 à quatre heures 55 min.

Ce succès extraordinaire pouvoit être suivi d'un prompt revers. Dom Michel Gaston, sorti (*) de Brest avec vingt-quatre vaisseaux de ligne, étoit attendu à tout moment à Cadix. Les Espagnols avoient lieu d'espérer que ces forces, réunies à celles qu'ils avoient rassemblées dans ce port, leur donneroient les moyens de prendre une revanche complette. Les vents continuerent à favoriser les Anglois. Les vaisseaux sortis de Brest, ayant été battus & dispersés par une tempête, une partie se réfugia au Ferrol, l'autre

(*) Le 12.

(1) La nuit qui suivit cette prise, fut si orageuse & la mer si terrible, que les Anglois qui avoient amariné à la hâte ces deux derniers vaisseaux, manquant de pilotes qui connussent la côte d'Espagne, & sans cesse en danger de périr, s'abandonnerent à la conduite de leurs prisonniers qui les entrerent dans la baie de Cadix,

ANN. 1780. arriva à Cadix avec des dommages qu'il fallut sur le champ s'occuper de réparer. Dans cet intervalle de temps, l'amiral Rodney qui avoit rempli sa mission, repassa le Détroit (*) avec un vent favorable; il emmena les prises qu'il avoit faites, & poursuivit sa destination ultérieure.

(*) Le 13 février.

CXII. Prise du vaisseau françois le Protée.

L'arrivée de l'escadre angloise au détroit de Gibraltar avoit été funeste aux Espagnols. Son retour en Angleterre coûta aux François *le Protée*, de 64 canons. Ce vaisseau faisoit route avec l'*Ajax* d'égale force, la frégate *la Charmante* & un petit convoi pour l'isle de France, lorsque le vicomte du Chilleau qui le commandoit, apperçut (*) par les 40 degrés de latitude, nord & sud de Madere, plusieurs voiles qui le chassoient. A l'instant ce commandant prescrivit la route pour la nuit à *l'Ajax* & aux bâtimens qu'il avoit sous son escorte. Pour lui, continuant d'observer les voiles qu'il avoit découvertes, il fit un faux convoi avec son vaisseau, la frégate *la Charmante* & deux petits bâtimens, afin de les engager à ne pas changer de route, & de donner au gros de sa flotille le tems de s'échapper. Cette manœuvre eut le succès qu'il en attendoit. Il fut seul poursuivi; & au moment où il jugea le reste de son convoi en sûreté, il revint au plus près du vent qui étoit l'allure la plus avantageuse pour la marche de son vaisseau, afin de se dérober lui-même, durant la nuit, à la chasse qu'on lui donnoit alors vivement. Malheureusement pour lui, la chûte du petit mât de hune du *Protée*, en rallentissant sa marche, facilita l'approche des voiles qui le poursuivoient. Attaqué par cinq vaisseaux de ligne anglois, le vicomte Duchilleau céda au nombre; & le *Protée* fut conduit à la remorque dans les

(*) Le 23 après midi.

ports d'Angleterre avec trois bâtimens de son convoi. ANN. 1780.

CXIII. Inquiétudes des François en Europe.

La prise de ce vaisseau de ligne, le premier que les François perdoient depuis le commencement de la guerre, les attrista. Elle ajouta aux inquiétudes qu'ils éprouvoient depuis deux mois sur le sort de leurs isles du vent. Ils n'ignoroient pas qu'elles étoient dépourvues de toute protection navale, & que le comte d'Estaing avoit affoibli leurs garnisons pour mieux assurer le succès de son expédition contre Savannah. Ils avoient même tout lieu de craindre que l'amiral Hyde Parker, maître absolu de la mer aux Antilles, n'attaquât leurs possessions dans ces parages, où que du moins il ne tentât d'intercepter (1) les escadres du comte de Grasse & du chevalier de la Motte-Piquet, à leur retour de Savannah à la Martinique. Ils ne fûrent pleinement rassurés sur leur sort, qu'au moment où ils apprirent que le comte de Guichen y étoit arrivé (*) sain & sauf avec toute sa flotte, & que les opérations militaires alloient y recommencer avec une nouvelle vigueur. Effectivement, l'amiral françois alla sans différer & de concert avec le marquis de Bouillé, se présenter

CXIV. Arrivée du comte de Guichen à la Martinique.

(*) Le 22 mars.

(1) L'escadre de l'amiral Hyde Parker, s'empara de trois frégates françoises, savoir: le 24 Octobre 1779, de *l'Alcmene*, de 26 canons de 8, qui retournoit à la Guadeloupe dans un état effroyable, ayant été séparée du convoi du *Protecteur* par une horrible tempête; & le 22 décembre de la même année, des frégates *la Fortunée* & *la Blanche*, de 26 canons de 12 en batterie, lorsqu'elles retournoient à la Martinique, après avoir débarqué à la Grenade les troupes qu'elles avoient reçu ordre d'y rapporter de Savannah.

ANN. 1780. (*) avec vingt deux vaisseaux de ligne devant Sainte-Lucie. Mais à la vue de seize vaisseaux de ligne anglois embossés au Gros-islet, il lui fallut abandonner tous ses projets d'attaque contre cette isle, & retourner à la Martinique.

(*) Le 24.

CXV. L'amiral Rodney le suit.

(*) Le 13 avril.

Dès que son armée y eut pris tous les rafraîchissemens dont elle avoit besoin, l'amiral françois remit en mer (*) avec quatre mille hommes, qu'il avoit distribués sur tous ses vaisseaux & frégates, & qui étoient destinés à former sous les ordres du marquis de Bouillé, toutes les attaques qu'il pourroit protéger. Il avoit le projet de débouquer par le canal de la Dominique, pour remonter au vent de la Martinique. Il étoit occupé à lutter contre les courans & les vents contraires, lorsqu'il eut connoissance (*) de l'armée angloise, au vent à lui. Alors il signala l'ordre de bataille & les manœuvres propres à l'en rapprocher & à lui procurer l'avantage du vent.

(*) Le 16.

CXVI. Manœuvres des escadres angloise & françoise.

(*) A huit heures du soir. *Voyez la lettre de l'amiral Rodney, du 20 Avril 1780.*

(*) Le 17 au matin.

Il parut d'abord que l'amiral Rodney sous le commandement duquel la Grande-Bretagne avoit mis toutes ses forces navales aux Antilles, ne vouloit qu'observer les François. Mais le comte de Guichen, le voyant porter (*) sur son arrieregarde, fit aussi-tôt revirer son armée vent devant & prendre les mêmes amures que les vaisseaux anglois, qui tinrent alors le vent & mirent au bord opposé. L'amiral françois ordonna encore plusieurs autres évolutions, toutes relatives aux mouvemens des Anglois. S'appercevant (*) ensuite que l'armée britannique arrivoit dans l'ordre de bataill suivant :

Avant-Garde.

Le Stirling-Castle. . . .	64	Carket.
L'Ajax.	74	Uvelade.
L'Elisabeth	74	Maitland.
LA PRINCESSE-ROYALE	90	Hyde Parker, *vice-amiral.* Hammond, *Cap. de pavillon.*
L'Albion	74	Bowier.
Le Terrible.	74	Douglas.
Le Trident	64	Molloy.

Corps de Bataille.

Le Grafton	74	Collingwood.
L'Yarmouth.	64	Bateman.
Le Cornwall.	74	Edwards.
LE SANDWICK	90	Rodney, *amiral.* Young, *Cap. de pavillon.*
Le Suffolk.	74	Crespin.
Le Boyne.	70	Cotton.
Le Vigilant	64	Home.

Arriere-Garde.

La Vengeance.	74	Hotham.
Le Medway.	60	Philip Affleck.
Le Montagu.	74	Houlton.
LE CONQUEROR	74	Rowley, *contre-amiral.* Watson, *Cap. de pavillon.*
L'intrépide	64	Saint-John.
Le Magnificent	74	Elphinston.

. . . . . .

Qu'elle se reformoit successivement & manœuvroit pour tomber avec toutes ses forces sur son arriere-garde, il fit revirer (*) la sienne tout à la

CVII. Combat naval sous la Dominique.

(*) Le 17 à 9 heures du mat.

(1) *Le Centurion*, de 50 canons, étoit placé à l'arriere-garde pour la seconder en cas de besoin.

ANN. 1780. fois. Cette évolution fut suivie des signaux de se rallier à l'ordre de bataille tribord, de serrer la ligne, & de suivre les mouvemens de *l'Intrépide*, chef de file dans l'ordre de bataille inverse suivant :

Escadre bleue ou *Arriere-Garde.* (1)

Tués.	Blessés.	Vaisseau	Canons	Commandant
8	53	L'Intrépide. . . .	74	Duplessis Parscau.
5	2	Le Triton	64	De Boades.
5	9	Le Magnifique . .	74	Le chevalier de Brach.
64	16	LE ROBUSTE. . .	74	Le comte de Grasse, *Commandant.* De Longueville, *Cap. de pavillon.*
5	19	Le Sphinx	64	De Soulanges.
13	58	L'Artésien	64	De Peynier.
5	10	L'Hercule.	74	D'Amblimont.

Escadre blanche ou *Corps de bataille.*

Tués.	Blessés.	Vaisseau	Canons	Commandant
6	16	Le Caton.	64	De Frammont.
5	10	La Victoire. . . .	74	D'Albert Saint-Hypolite.
8	16	Le Fendant. . . .	74	Le marquis de Vaudreuil.
3	2	LA COURONNE. .	80	Le comte de Guichen, *Général.* Buor de la Chanaliere, *Cap. de pavillon.* Buor de la Charouliere, *Major.*
20	53	Le Palmier. . . .	74	Le chevalier de Monteil.
4		L'Indien	64	Le chevalier de Balleroi.
9	20	L'Actionnaire. . .	64	De Larchantel.

Escadre blanche & bleue ou *Avant-garde.*

Tués.	Blessés.	Vaisseau	Canons	Commandant
22	43	Le Destin.	74	Dumaitz de Goimpy.
8	27	Le Vengeur. . . .	64	Le chevalier de Retz.
21	35	Le Saint-Michel .	60	Daymar.
7	32	Le Pluton	74	De la Marthonie.

(1) La ligne de bataille publiée dans la gazette de France, le 11 Juillet 1780 n°. 55, est inexacte.

ANN. 1780.

5	26	LE TRIOMPHANT	80	Le chevalier de Sade, *Commandant.* Le chev. de Gras Préville, *Cap. de pavillon.*
35	31	Souverain.	74	De Glandevès.
6	29	Le Solitaire. . . .	64	De Cicé.
6	15	Le Citoyen. . . .	74	De Nieuil.

Les François continuerent cet ordre de bataille & de marche toutes voiles dehors, jusqu'au moment où le combat s'engagea (*) à l'avant & à l'arrière-garde des deux escadres.

(*) A une heure après midi.

En forçant de voiles depuis onze heures du matin, l'armée françoise avoit d'autant plus étendu sa ligne, que les vaisseaux qui composoient son escadre blanche & bleue, étoient moins bons voiliers. La lacune qui s'étoient nécessairement faite entre cette escadre & le corps de bataille, devint encore plus grande par la dérive de *l'Actionnaire* qui, quoique forçant de voiles, tomba sous le vent de la ligne. Ce fut cet instant que l'amiral Rodney saisit pour tenter de couper l'arriere-garde. Mais l'audace du *Destin* (1) à tenir le *Sandwick* par son travers & à le combattre obstinément à la demi-portée du fusil, & les manœuvres que faisoit le corps de bataille françois pour exécuter le signal de virer lof pour lof tout à la fois, rompirent

(1) D'après l'inspection des plans de cette bataille, on pourroit dire que les deux armées se livrerent en quelque sorte deux combats séparés. Les vaisseaux anglois depuis *le Stirling-Castle* jusques & compris *l'Yarmouth*, avoient en opposition treize vaisseaux François, à commencer par *l'Intrépide*, tandis que l'escadre blanche & bleue combattoit le reste de l'armée angloise, à partir du *Cornwall.*

ANN. 1780. tous ses mesures, & le contraignirent de reprendre ses amures. Dans cette position, ne pouvant plus combattre l'escadre blanche & bleue qui étoit tombée sous le vent, parce qu'elle avoit été beaucoup dégréée, l'amiral anglois fit voiles pour attaquer le corps de bataille françois. Mais voyant la mâture de son vaisseau endommagée & la ligne françoise se reformer, il amura (*) sa grande voile, retint le vent, & le fit serrer à toute son armée. Cette derniere manœuvre mit fin au combat. Entr'autres vaisseaux anglois, *le Sandwick* qui avoit été combattu successivement par les vaisseaux françois *le Vengeur*, *le Destin* & *le Palmier*, fut si maltraité (1), que peu s'en fallut qu'il ne coulât bas. *Le Sphinx* & *l'Artésien* soutinrent, durant plus d'une heure & avec fermeté, le feu supérieur des plus gros vaisseaux de l'avant-garde angloise parmi lesquels se trouvoit la *Princesse-Royale*, jusqu'à ce que *le Robuste*, après avoir viré de bord, fût venu à leur secours & les eût dégagés.

(*) A quatre heures un quart du soir.

CXVIII. Suites de ce combat.

L'armée françoise mit en panne (*) pour se regréer, s'approcha de la Guadeloupe (*) pour y déposer ses blessés & ses malades, & manœuvra durant tout un jour (*), pour disputer le vent à l'armée angloise qu'elle avoit apperçue. Lorsqu'elle eut cessé d'être en vue, le comte de Guichen auquel l'égalité de force entre les deux armées

(*) Le 18.
(*) Le 19.
(*) Le 22.

(1) L'amiral Rodney dans sa lettre de l'Amirauté, en date du 26 Avril 1780, s'exprimoit ainsi : » L'état désemparé de plusieurs vaisseaux & particuliérement » du *Sandwich* qu'on eut toutes les peines du monde » durant 24 heures à tenir sur l'eau, ne permit pas de les poursuivre (les François.) »

ne permettoit pas de former l'attaque des isles de Saint-Christophe ou d'Antigues, parce que leurs garnisons avoient été complettées à l'arrivée de l'escadre françoise à la Martinique, prit la résolution de remonter au vent des isles par le nord de la Guadeloupe. Cet amiral se proposoit de protéger le débarquement des troupes françoises, pendant qu'elles feroient la tentative, sous la conduite du marquis de Bouillé, de prendre poste au Gros-Islet. Mais à la vue de l'armée angloise qui fut apperçue (*) dans le canal de Sainte-Lucie; il fallut abandonner ce projet d'attaque. Celle des François, renforcée du *Dauphin-Royal* (1), manœuvra durant sept jours consécutifs pour conserver le vent, pour attirer les Anglois au vent de la Martinique, pour profiter de leurs fautes & les combattre avec avantage. L'amiral anglois fit manœuvrer de son côté pour gagner le vent, pour éviter le combat, pour faire arriver son avant-garde & se mettre en bataille au bord opposé, toutes les fois que les François faisoient porter sur lui, & toujours de maniere que, quand les deux armées se trouvoient à portée du canon, il ne restoit pas assez de temps pour engager une action. Enfin elles étoient presqu'à portée de combattre (*), lorsque le vent ayant passé au sud par grains, (*) obligea les François de fermer les premieres batteries de leurs vaisseaux, & de courir en échiquier. Attentif à profiter de ce changement de vent, l'amiral Rodney fit revirer par la contre-

ANN. 1780.

CXIX. Les deux armées navales se rejoignent.

(*) Le 8 mai.

(*) Le 15.

(*) Vers les deux heures après midi.

---

(1) L'armee angloise aussi renforcée dans les combats des 15 & 19 Mai d'un vaisseau de 74, *le Triomph*, capitaine Affleck. Ces deux actions eurent lieu au vent de la Martinique.

ANN. 1780. marche pour le gagner aux François. Mais le vent étant revenu au Sud-est, l'armée françoise revira de bord toute ensemble, se forma successivement & très-promptement en ordre de bataille, & présenta aux Anglois un front qui les força d'arriver par un mouvement successif & de la prolonger sous le vent. L'action s'étant engagée (*) partiellement (1) & à bord opposé, l'amiral anglois fit aussi-tôt porter, & renonça entiérement à son projet de gagner le vent.

CXX. Combat partiel. *Voyez la lettre de l'amiral Rodney, du 31 mai 1780.*

(*) Vers les sept heures du soir.

CXXI. Troisieme combat.

Les François passerent les jours suivans à faire les manœuvres les plus habiles, manœuvres dont l'amiral Rodney évita toujours l'effet, sans avoir paru, même un instant, prendre la fuite. Enfin l'armée angloise se trouvant trop engagée (*) pour refuser le combat, le comte de Guichen ordonna aux vaisseaux de tête de la sienne de gouverner de maniere à passer de l'avant du chef de la ligne angloise, & de diriger tous leurs efforts sur son avant-garde. Le combat ne tarda pas à s'engager (*) entre les deux chefs de file. L'action devint successivement générale entre les deux armées à bord opposé. Les Anglois furent forcés d'arriver, & de passer sous le vent. Mais comme les vaisseaux de tête de la ligne françoise avoient beaucoup largué pour combattre de plus près, & que les autres avoient suivi dans les eaux des premiers, l'amiral françois pour être en position d'empêcher les Anglois de charger son arriere-garde en revirant dessus, fit le signal de ralliement en tenant le vent. On ne pouvoit ordonner une manœuvre plus convenable à la circonstance, puis qu'une

(*) Le 19, vers les deux heures après midi.

(*) A trois heures & demie.

(1) Les François n'eurent que vingt-six hommes tués dans ce combat, & cinquante-un blessés. Leur escadre blanche & bleue ne combattit pas.

demie heure après, neuf vaisseaux anglois ayant reviré (*), vinrent toutes voiles dehors sur les derniers vaisseaux de la ligne françoise. Mais à la vue du corps de bataille françois qui, après avoir reviré tout à la fois vent devant & formé l'ordre du combat à l'autre bord, venoit au secours de son arriere-garde, ils arriverent & rallierent leur armée. Les François se présenterent inutilement vers les cinq heures du soir pour recommencer le combat. L'amiral Rodney ne parut pas disposé à l'accepter. Les deux armées passerent la nuit à la distance d'environ deux portées de canon. Au jour, (*) celle des Anglois fut apperçue sous le vent, à la distance de deux lieues, & courant largue. L'amiral françois ne jugea pas à propos de la poursuivre. Il commençoit à éprouver des besoins d'eau & de vivres; & de plus, il étoit affoibli du vaisseau *le Solitaire* qui, fort endommagé dans sa mâture, avoit fait route pour la Martinique. Si quelque chose put diminuer la douleur que lui causoit la blessure mortelle de son fils, ce fut sans doute d'apprendre, en rentrant (*) au Fort-Royal, que des trois vaisseaux anglois *le Boyne*, *le Conqueror* & *le Cornwall*, que l'amiral Rodney avoit envoyés au port du Carénage dans l'isle de Sainte-Lucie pour y réparer leurs dommages, le dernier avoit coulé bas (1) en y en-

ANN. 1780.

(*) A quatre heures & demie.

(*) Le 20.

(*) Le 22. *Voyez la lettre de l'amiral Rodney, du 31 Mai 1780.*

CXXII. Perte des françois en hommes.

(1) On ignoreroit peut-être encore en Europe le sort de ce vaisseau, si le gouvernement britannique n'avoit pas rendu publique une lettre du brigadier-général Saint-Leger au Général Waughan, datée de Sainte-Lucie le 14 Mai 1781, dont ce qui suit est extrait mot à mot: » la fré» gate *la Thétis* a malheureusement touché contre un ro» cher, & est actuellement coulée bas près du *Cornwall* ».

ANN. 1780. trant. Outre le fils de leur amiral, les François perdirent dans ces trois combats les ſieurs de Coëtivy, lieutenant de vaiſſeau; de Cheffontaine & de Ramatuelle, enſeignes; de Vaſſal & de Gazan, officiers auxiliaires; de Seguin, de Moncourrier, d'Aiguiſy & de Douville, officiers d'infanterie; & trois cent quatre matelots ou ſoldats. Ils compterent au nombre des bleſſés qui s'éleva à ſept cent quarante, les ſieurs Dumaitz de Goimpy, Dumas, de Cohars & Daymar, capitaines de vaiſſeau; de Lambour, de Rieux, de Chambellé, de Gantés, de Blois & Huraut, enſeignes; de Bromer, officier ſuédois; de Dienne, du Sellier, Ogier & Vaillant, officiers auxiliaires; de Vigier, Dombret, de Berulle & de Chaumarey, gardes de la marine; de la Balme, de la Folie, de Kerné, de Voſſelle, de Malleville, de Querhouant, de Beaulieu, de Grande-Seigne & Daudifrédy, officiers d'infanterie.

Telle fut l'iſſue de la campagne de 1780 aux iſles du vent. Si l'inégalité, à peu de choſe près, des forces navales des deux nations, rendit en quelque ſorte indécis les trois combats qu'elles ſe livrerent, on ne put du moins refuſer à leurs amiraux le tribut d'éloges, qu'ils mériterent pour les ſavantes manœuvres qu'ils ordonnerent, & qui furent exécutées de part & d'autre, avec autant de préciſion que de célérité.

CXXIII. Arrivée d'une eſcadre eſpagnole à la Martinique.

Les deux armées allerent ſe réparer, l'une à la Barbade, & l'autre à la Martinique. Pendant que le comte de Guichen, pour ſuppléer aux munitions de bouche dont les magaſins françois étoient dépourvus, envoyoit des vaiſſeaux de guerre acheter à Saint-Euſtache des farines & des vins, une frégate & un lougre eſpagnols vinrent lui annon-

cer

cer (*) l'arrivée prochaine de dix vaisseaux de ligne de leur nation, escortant un convoi très-riche, & qui portoit onze mille hommes de troupes réglées. Dès qu'il fut en état de mettre à la voile, il alla (*) à leur rencontre, & les joignit auprès de la Guadeloupe. Les deux escadres ainsi réunies remonterent ensemble (*) à la Martinique, après avoir mis le convoi en sûreté à la Guadeloupe.

ANN. 1780.

(*) Le premier juin.

(*) Le 9.

(*) Le 25.

Avec un renfort aussi considérable, l'amiral françois devoit espérer, malgré l'approche de la saison de l'hyvernage, de se rendre maître de quelqu'une des possessions angloises aux Antilles, avant de descendre à Saint-Domingue. Mais le Général Espagnol, lié vraisemblablement par ses instructions, ne voulut adopter aucun projet d'attaque qui pût retarder sa marche, & ne parut occupé que de se rendre promptement à sa destination. Le seul parti qui resta alors à prendre au comte de Guichen, fut de réunir (*) son armée & les bâtiments de sa nation à la flotte espagnole, (1) de l'escorter jusqu'à l'entrée du canal de Bahama, & de retourner ensuite rejoindre au Cap l'escadre que le gouvernement françois y avoit stationnée pour la protection du commerce de Saint-Domingue. Elle étoit sous les ordres du chevalier de la Motte-Piquet.

(*) Le 8 juillet.

(1) On regretta beaucoup que cette armée navale, en se rendant à Saint-Domingue, n'eût pas tenté de prendre, brûler ou couler bas le convoi anglois qui mouilloit dans la rade de Basse-terre, isle de Saint-Christophe, & qui ne mit à la voile pour l'Europe que le 2 Août, après le départ des François & des Espagnols de la Martinique. Le succès de cette entreprise paroissoit d'autant plus certain, que l'escadre angloise qui mouilloit alors à la Barbade, étoit trop inférieure en forces pour oser s'y opposer.

ANN. 1779.

CXXIV. Combat du chevalier de la Motte-Piquet, dans la baie du Fort-Royal de la Martinique.

Ce chef d'escadre, après le départ du comte d'Estain de Savannah, étoit d'abord revenu à la Martinique. Les autres vaisseaux françois qui l'y avoient suivi, *le Magnifique*, *le Diadême*, *le Dauphin-Royal*, *le Vengeur*, *l'Artésien* & *le Réfléchi*, étoient rentrés au Fort-Royal dans un délabrement effrayant. Ils subissoient les réparations dont ils avoient besoin, au moment où les vigies de la côte signalerent une flotte, poursuivie dans le canal de Sainte-Lucie par une escadre angloise. L'ardeur avec laquelle l'amiral Hyde Parker lui donna chasse, dès qu'il l'apperçut, ne pouvoit être égalée que par la célérité avec laquelle le chevalier de la Motte-Piquet appareilla pour la secourir. Il n'y avoit alors qu'un seul vaisseau, *l'Annibal*, prêt à mettre à la voile. L'état-major & les équipages des autres vaisseaux abbattus en carêne, demanderent avec empressement, & obtinrent en partie de servir à bord comme volontaires. Le danger qui menaçoit les bâtimens apperçus, & que poursuivoient vivement quatorze vaisseaux de ligne anglois, ajoutoit encore à leur zele & à leur courage. En un mot l'activité fut si générale, que *le Réfléchi* & *le Vengeur*, que commandoient les sieurs de Cillart de Suville & de Fournoue, & qui n'avoient à bord ni leurs équipages, ni leurs poudres, furent en moins d'une heure en état d'aller au secours de *l'Annibal*, alors occupé à combattre (*) contre trois vaisseaux ennemis qui avoient coupé la flotte. Ils se réunirent à lui, & engagerent ensuite une action très-vive contre sept vaisseaux de ligne anglois dans la grande rade du Fort-Royal, entre les batteries de la côte qui tiroient continuellement, mais de loin, les An-

Voyez la relation publiée en France le 11 fevrier 1780.

(*) Le 18 décembre.

ANN. 1779.

Voyez la lettre de l'amiral Hyde Parker, datée de Sainte-Lucie, le 23 décembre 1779, & sa lettre au chevalier de la Motte-Piquet, du 28 du même mois.

glois n'osant ni s'en approcher de trop près, ni s'enfoncer trop avant dans la rade. Cette manœuvre, aussi hardie que bien exécutée, sauva la frégate *l'Aurore*, & une partie du convoi qu'elle amenoit de Marseille. De vingt-six bâtimens qui le composoient, douze furent dégagés, quatre brûlés à la côte après qu'on en eût retiré les cargaisons, & neuf tomberent au pouvoir des Anglois.

ANN. 1780.

CXXV. Son départ pour Saint-Domingue.

Ce zele & cette ardeur que ce chef d'escadre françois déploya dans cette circonstance, il ne cessa de les montrer tout le tems qu'il séjourna à la Martinique. Il osa même, malgré la supériorité des forces navales angloises, escorter un petit convoi qui alloit chercher des vivres à Saint-Eustache ; & toujours il échappa (*) à la vigilance de l'amiral Parker. Empressé (1) de se rendre à la station de Saint-Domingue, il partit (*) pour remplir sa mission, dès qu'il fut instruit par

(*) Le 8 février.

(*) Le 13 mars.

(1) Pour ne pas trop affoiblir les forces navales, alors en station aux isles du vent, on y avoit différé plusieurs fois le départ du chevalier de la Motte-Piquet pour Saint-Domingue. Il auroit été bien à desirer que ce chef d'escadre eût voulu prendre sur lui d'attendre l'arrivée du comte de Guichen qui parut devant le Fort-Royal dix jours après son départ ; 1°. parce qu'il auroit emmené avec lui les bâtimens destinés pour cette colonie & qui faisoient partie du convoi de cet amiral, ce qui auroit dispensé de leur donner une escorte séparée, comme il devint absolument nécessaire après son départ ; 2°. parce que la réunion de son escadre aux seize vaisseaux qu'amenoit le comte de Guichen & aux six que commandoit le comte de Grasse, si cet amiral l'avoit jugée utile, auroit donné aux François les moyens de former quelqu'entreprise contre les possessions britanniques, sans avoir à redouter aucune opposition de la part des forces navales angloises.

ANN. 1780. le cutter *le Cerf* de l'approche de la flotte aux ordres du comte de Guichen. Il avoit sous ses ordres un convoi & les vaisseaux de ligne,

L'ANNIBAL.	74	De la Motte-Piquet, *Commandant.* De la Croix, *Capitaine de pavillon.*
Le Diadême.	74	Le C^deur de Dampierre.
Le Réfléchi.	64	De Cillart de Suville.
L'Amphion	50	De Saint-Cezaire.

Il desiroit de rencontrer les Anglois ; il les trouva (*) en croisiere à la hauteur de la Grange avec les vaisseaux,

(*) Le 20.

Le LION	64	Cornwallis, *Commandant.*
Le Bristol.	50	Pakenkam.
Le Janus.	44	Stevens.

CXXVI. Il combat trois vaisseaux anglois, à la hauteur de la Grange.

aussi-tôt, il se met à leur poursuite ; & profitant de la supériorité de marche de son vaisseau, il engage (*) avec eux un combat de chasse qui dura six heures, & qui ne fut interrompu que par le calme. Le lendemain (*) se trouvant à quatre heures du matin le plus près des vaisseaux qu'il avoit chassés, sa bouillante intrépidité ne lui permit pas de différer de recommencer le combat. Mais les courans & un calme plat, survenu tout à coup, s'opposerent à l'approche du reste de son escadre, qui le vit environné & combattu par les trois vaisseaux anglois, sans pouvoir le secourir. Il en essuya durant plus de deux heures un feu très-vif & bien dirigé, qui causa de grands dommages à la mâture & au corps de *l'Annibal.* Heureusement pour lui, la brise s'étant levée, favorisa tout à la fois la retraite des anglois, & son rapprochement de ses

(*) Depuis cinq heures du soir jusqu'à 11.

(*) Le 11.

autres vaisseaux, qui jusqu'alors avoient fait des efforts inutiles pour venir le couvrir. Dès qu'il eut repassé des manœuvres & assuré sa mâture, il fit le signal de recommencer la chasse. Déja il avoit rapproché les vaisseaux ennemis à la portée du canon, lorsqu'à la vue de trois bâtimens qui portoient toutes voiles dehors sur les deux escadres, & qu'il reconnut bientôt pour être anglois, il prit chasse à son tour & fit route vers le Cap-françois. Depuis environ trois mois les Anglois bloquoient ce port. Ils ne reparurent dans la suite que très-rarement, même après que le comte de Guichen en eut appareillé (*) avec quatorze vaisseaux de ligne & un nombreux convoi qu'il ramenoit en Europe.

(*) Le 14 août.

CXXVII. Départ de l'amiral Rodney pour New-York.

Cependant les forces navales angloises n'étoient pas restées aux isles du vent, après le départ du comte de Guichen. Incertain de la destination des troupes de terre espagnoles, l'amiral Rodney avoit envoyé (*) dix vaisseaux de ligne à la Jamaïque pour la défendre au besoin; & il avoit fait voiles avec le reste de son armée pour le continent de l'Amérique.

Voyez la lettre de l'amiral Peter Parker, datée de la Jamaïque, le 13 août 1780.

(*) Le 10 juillet.

CXXVIII. Siege & prise de Charles-Town par les Anglois.

La position des Américains ne présentoit pas alors un aspect favorable pour eux dans le sud des Etats-Unis. Depuis six mois les Colonies méridionales étoient devenues le principal théatre de la guerre. Le Général Clinton avoit repris l'exécution de son projet, après le départ du comte d'Estaing de Savannah, & étoit venu lui-même attaquer (*) Charles-Town par terre, pendant que l'amiral Arbuthnot, après être entré dans le havre de cette ville avec plusieurs vaisseaux de guerre, menaçoit cette place du côté de la mer. Malgré cette double attaque, le Gé-

(*) Le premier Avril.

ANN. 1780. néral Américain Lincoln qui la défendoit, persistoit dans le refus de la capitulation qu'on lui offroit, parce que la communication qu'il conservoit encore avec l'intérieur du pays, lui laissoit quelque espoir d'être secouru. Mais elle lui fut bientôt coupée. Dès-lors Charles-Town fut entiérement investi & resserré d'autant plus étroitement, que les assiégeans avoient reçu de New-York un renfort de trois mille hommes. Maîtres (*) de la contrescarpe de l'ouvrage extérieur qui flanquoit le canal, les Anglois préparoient un assaut général, lorsque le Général Lincoln, cédant aux instances réitérées des habitans, demanda & obtint (*) les conditions auxquelles il avoit refusé de souscrire deux jours auparavant. Il fut convenu que les troupes & les marins continentaux, au nombre de deux mille cinq cents soixante-huit, restoient prisonniers de guerre jusqu'à ce qu'ils eussent été échangés; que les milices en garnison dans la ville & les habitans qui avoient porté les armes durant le siege, auroient la liberté de retourner chez eux en qualité de prisonniers de guerre sur leur parole; & que le Général Clinton leur accorderoit toute sûreté pour leurs personnes & pour leurs biens. Ce fut à ces conditions que Charles-Town rentra (*) sous la domination britannique.

(*) Le 6 mai.

(*) Le 11. *Voyez les lettres au général Clinton au lord Germain del'amiral Arbuthnot à l'amirauté d'Angleterre, & du général Lincoln au Congrès, datées de Charles-Town, les 13, 14 & 24 mai 1780.*

(*) Le 12.

CXXIX. Suites de la prise de Charles-Town. *Voyez la lettre du lieutenant colonel Tarleton au lord Cornwallis, du 30 mai 1780.*

La dispersion des milices américaines qui avoient marché au secours de Charles-Town, jetta d'abord une épouvante générale dans la Caroline méridionale. Les riches habitans de cette province, pour préserver leurs possessions du pillage & de l'incendie, s'empresserent de prêter le serment de fidélité, & offrirent même de prendre les armes pour la défense du gouver-

nement britannique. Il parut que le Général Clinton ajouta beaucoup de foi à ces marques extérieures de soumission & de respect. Mais dès que les différents corps d'Américains qui avoient été dispersés, eurent commencé à se rassembler sous les armes, & que la marche du Général Gates à la tête d'une petite armée vers les confins de la Caroline du sud fut devenue certaine, ceux qui s'étoient rangés sous l'étendard britannique, l'abandonnerent aussi-tôt; & ce qui dut alors beaucoup étonner les Anglois, un corps de milice qui avoit paru jusqu'alors très-dévoué à la cause de la Grande-Bretagne, se saisit de ses premiers officiers, & les emmena prisonniers dans la Caroline septentrionale. L'indépendance avoit tant d'attraits pour les Caroliniens; ou, ce qui produisoit le même effet, le gouvernement britannique leur étoit devenu si odieux, que le lord Cornwallis qui commandoit alors dans les Carolines, crut devoir employer des moyens de rigueur pour arrêter leur émigration. Les uns vendoient leurs possessions, pour se retirer clandestinement de Charles-Town & aller fixer leur résidence hors des limites de la domination britannique. Les autres faisoient emmener le bétail de leurs plantations, sous prétexte d'y être autorisés. Le Général Anglois défendit la vente des biens & la sortie des bestiaux, sous peine de saisie & de confiscation.

Voyez la lettre du général Clinton au lord Germain, du 4 juin 1780.

Voyez la lettre du lord Cornwallis au général Clinton, du 6 août 1780.

Voyez les proclamations du lord Cornwallis, du 25 juillet & 16 septemb. 1780.

CXXX.

Les Américains se rassemblent en force.

Cependant les Américains, après s'être rassemblés en force, reparoissoient sur les confins de la Caroline méridionale, & escarmouchoient fréquemment & presque toujours sans désavantage avec les différents partis anglois qu'ils rencontroient. La multitude de postes que les troupes

ANN. 1780.

Voyez la lettre du lord Cornwallis au général Clinton, en date du 6 août 1780.

britanniques avoient à garder, les affoibliſſoit en les diviſant ; & les pertes continuelles d'hommes qu'elles faiſoient dans leurs différentes rencontres avec les Américains, les minoient ſenſiblement. Elles ne pouvoient les remplacer qu'avec les recrues qu'elles recevoient d'Europe. Mais ces malheureuſes victimes de la querelle de la Grande-Bretagne avec ſes Colonies, ſuccomboient preſque toutes en arrivant ſous l'intempérie du climat qui les dévoroit. La poſſeſſion de la Caroline du ſud étoit donc d'autant plus précaire, que d'un côté les Américains y faiſoient de fréquentes incurſions, & que de l'autre les habitans du pays ſitué entre les rivieres de Pédée & de Black, mal affectionnés à la cauſe britannique, avoient embraſſé celle du Congrès.

CXXXI. Bataille de Camden.

A meſure que le Général Gates s'avançoit dans le pays, ſon armée groſſiſſoit, & les poſtes anglois ſe replioient. De jour en jour, il devenoit plus inſtant d'arrêter les progrès des Américains. Le lord Cornwallis ſentit aiſément qu'il ne pourroit encourager les partiſans de la Grande-Bretagne, qu'autant qu'il ſe conſerveroit ſur l'offenſive. Pour cet effet, ce Général ſe porta ſur Camden, petite ville ſituée preſqu'au centre de la Caroline méridionale. Réduit à opter entre deux partis, l'un d'abandonner huit cent malades & une grande quantité de proviſions, & de ſe renfermer dans Charles-Town, l'autre, d'attaquer l'armée américaine, il ſe détermina pour le dernier. En cas de revers, il étoit entiérement raſſuré ſur le ſort de la capitale de la Caroline du ſud, dans laquelle il avoit laiſſé une garniſon nombreuſe pour la défendre. Ne pouvant donc que peu perdre par une défaite, & croyant

Voyez la lettre du lord Cornwallis, du 21 août 1780.

beaucoup gagner par une victoire, le lord Cornwallis marcha de nuit (*) à la rencontre des Américains, les attaqua à la pointe du jour, & dirigea son principal effort contre leurs troupes continentales qui occupoient un poste désavantageux. Dans ce même moment, le Général Américain faisoit marcher son armée, mais sans aucune précaution, pour attaquer les Anglois. Surpris sur un terrein rétreci par des marécages sur sa droite & sur sa gauche, & favorable à la petite armée angloise (1), il fut attaqué si brusquement, qu'il n'eut pas le tems de faire à son ordre de bataille les changemens qu'il desiroit. Son aîle gauche & la milice de la Caroline septentrionale lâcherent pied à l'instant, & tomberent en confusion. En vain il fit alors tous ses efforts pour les rallier. L'armée angloise, en tournant la division de la brigade du Maryland, completta la déroute de toute la milice, qui se réfugia dans les bois. Les troupes continentales seules tinrent tête, durant trois quarts d'heure, à toutes les forces angloises. Mais à la fin elles s'ébranlerent, & se retirerent en désordre. Les Américains perdirent dans cette action huit à neuf cents hommes, un nombre considérable de charriots, une grande quantité de munitions de guerre, tous les bagages & les équipages de leur armée; les Anglois n'eurent que cinq cents hommes tués ou blessés.

ANN. 1780.

(*) La nuit du 15 au 16 août.

Voyez la lettre du général Gates au Congrès, du 20 août 1780.

La bataille de Camden ne précéda que d'un jour la défaite de sept cents Américains, aux ordres

---

(1) Elle étoit composée de quatre mille hommes, parmi lesquels on en comptoit deux mille de troupes réglées. Les deux autres mille consistoient en Américains réfugiés.

ANN. 1780. du colonel Sumpter. Le lieutenant-colonel Tarleton, que le lord Cornwallis avoit détaché avec un corps de cavalerie angloise, les surprit (*) près des gués de la Catawbaw, en tua cent cinquante, fit trois cents prisonniers & dispersa le reste.

(*) Le 17 août.

CXXXII. Suites de cette bataille.

La victoire que l'armée angloise venoit de remporter, ne tarda pas à être suivie d'un échec considérable. Les Américains outrés, & de la sévérité du lord Cornwallis envers dix de leurs compatriotes qu'il avoit fait pendre sur le champ de bataille, pour avoir été repris les armes à la main, en contravention au serment de fidélité qu'ils avoient prêté, & de la barbarie avec laquelle plusieurs autres, faits prisonniers en Georgie (*), avoient été abandonnés à la férocité des Sauvages, se rallierent, surprirent (*) à Kings-mountain douze cents Anglois aux ordres du colonel Ferguson, en tuerent une grande partie avec leur commandant, & firent l'autre prisonniere de guerre. Cette défaite dérangea entiérement le plan d'opérations du lord Cornwallis. Elle l'obligea même de se tenir sur la défensive jusqu'à ce qu'il eût été joint par les troupes que le Général Clinton avoit envoyées dans la riviere de James, pour couper toute communication entre la Caroline du nord & la Virginie. Tels furent les exploits militaires de la campagne de 1780 dans les provinces du sud des Etats-Unis.

(*) Le 14 septembre.
(*) Le 7 Oct.

Voyez la correspondance du lord Germain, pag. 10 & 11.

Voyez la lettre du général Clinton, du 10 octob. 1780.

CXXXIII. Conduite du général Wasington dans les provinces du nord.

Dans celles du nord, il ne se passa aucun événement remarquable. Affoiblie par les nombreux détachemens que le général Clinton avoit envoyés dans la Caroline méridionale, l'armée angloise borna ses opérations militaires à une incursion dans le New-Jersey, dans laquelle elle

Voyez le rapport du général Créen au général Wasington, du 24 juin 1780.

brûla Springfield, à quelque distance d'Elisabeth-Town; & le généralissime Américain, plus attaché que jamais à son ancien plan de guerre, de ne hasarder aucune opération, se tint constamment sur la défensive, même après l'arrivée (1) (*) à Rhode-Island d'une escadre, & de six mille hommes de troupes françoises sous les ordres du lieutenant-général comte de Rochambeau. Quelle entreprise ce général pouvoit-il former avec apparence de succès, tant que les Anglois seroient les maîtres de la mer en Amérique? ANN. 1780.

(*) Le 11 juill.

CXXXIV. Divers événemens en Europe.

En Europe, les forces navales des Espagnols & des François, après leur réunion, furent beaucoup supérieures à celles des Anglois. Mais l'Espagne, invariable dans son projet de réduire Gibraltar par la famine, les tint long-tems rassemblées dans la baie de Cadix. Pendant que la France y envoyoit ses vaisseaux, les uns après les autres, l'armée navale angloise, en station à l'entrée du golfe de Gascogne, bloquoit ses ports dans l'Océan, dispersoit un de ses convois dont elle prit douze bâtimens, & lui faisoit perdre (*) *la Capricieuse*, *la Belle-Poule* & *la Nymphe*. Ces trois frégates, commandées par le sieur le Breton de Ransanne, les chevaliers de Kergarion & du Rumain, rendirent trois combats terribles; mais leur résistance opiniâtre ne servit qu'à faire regret-

Voyez la lettre de l'amiral Geary, du 5 juillet 1780.

(*) Les 5 & 26 juillet & 1 août.

(1) Durant la traversée, l'escadre françoise, composée de sept vaisseaux de ligne, rencontra le 20 Juin par les trente degrés quatorze minutes latitude nord, & les soixante-dix degrés trente minutes longitude occidentale, méridien de Paris, cinq vaisseaux de ligne anglois, qu'elle cannona de loin durant une heure. Mais elle ne les poursuivit pas, afin de ne point s'éloigner de sa destination.

tantôt d'une maniere artificieuſe, aux plaintes & aux griefs des puiſſances leſées. Nous ne diſſimulerons pas que pluſieurs armateurs françois n'euſſent, dès avant le commencement des hoſtilités entre la France & la Grande-Bretagne, ſecretement expédié des bâtimens pour les colonies du Continent de l'Amérique. Mais, de ce que l'Angleterre étoit autoriſée par les traités & les conventions qui les avoient ſuivies, à les arrêter ſur les côtes de l'Amérique, devoit-elle en conclure qu'elle eût le droit d'arrêter à la ſortie des ports de l'Europe, & de détenir les navires chargés de marchandiſes qui pouvoient convenir aux Américains ? La Hollande avoit défendu par une proclamation (*) la ſortie, pendant un an & ſans la permiſſion du college de l'Amirauté, de toutes munitions de guerre ſur les vaiſſeaux nationaux ou étrangers, à peine de confiſcation & d'une amende de mille florins contre les contrevenans. Cette puiſſance avoit renouvellé cette défenſe les années ſuivantes. Que pouvoit exiger de plus la Grande-Bretagne ? N'avoit-elle pas vu ſes propres ſujets éluder les défenſes ſemblables qu'elle avoit faites ? Ses vaiſſeaux de guerre n'avoient-ils pas arrêté en 1775 ſur les parages du Maryland, un bâtiment, ſorti de Briſtol avec un chargement d'armes pour ſix mille hommes & d'une quantité de poudre en proportion, & dont la deſtination oſtenſible étoit pour la côte d'Afrique ? Ignoroit-elle que les Américains échangeoient ſans ceſſe avec les Negres leur rum contre la poudre à canon qu'on portoit d'Angleterre à la côte d'Afrique ? L'iſle Hollandoiſe de Saint-Euſtache n'étoit-elle pas devenue un marché général, où les Américains venoient recevoir des Anglois même, en

(*) Le 12 août 1775.

échange de leur merrein, de leurs riz, de leur morue & des autres productions de leurs pays, toutes les munitions de guerre nécessaires à la défense des Colonies qui projettoient depuis long-tems de se séparer d'avec leur mere-patrie ? Pouvoit-elle raisonnablement se croire fondée à exiger que les autres nations devinssent responsables des infractions de leurs sujets à cet égard, & à alarmer sans cesse leur commerce maritime, pendant qu'elle ne pouvoit empêcher ses propres sujets d'enfreindre journellement les ordonnances qu'elle avoit rendues sur le même objet ? Toutes ces considérations ne furent pas assez puissantes pour lui faire abandonner le projet de vexer le commerce des neutres. Dès que la rupture eut éclaté entr'elle & la France, elle fit arrêter en mer les navires à bord desquels se trouverent des marchandises propres à la construction, ou à l'armement des vaisseaux de guerre, & saisir plusieurs bâtimens hollandois, au mépris des traités & nommément de celui de 1674, (1) qui avoit clairement distingué les marchandises réputées munitions de guerre, d'avec celles réputées innocentes. A la vérité, sa Cour d'Amirauté prononça (*) d'abord la restitution d'onze bâtimens neutres ; mais elle ordonna en même tems qu'ils feroient la

CXXXVIII. Elle fait arrêter en mer les bâtimens neutres.

Voyez les requêtes des négocians d'Amsterdam & de Roterdam, des 22 septembre, 23 octobre & 17 novembre 1778.

(*) Le 5 fév. 1779.

(1) L'article IV de ce traité est ainsi conçu : *Mali navales, ut & asseres, tabulæ & trabes, ex quibuscunque arboribus, omniaque alia, quæ ad naves, seu construendas, seu reficiendas, pertinent, quin planè inter mercimonia libera censebuntur, juxta aliæ quælibet merces & res, quæ in articulo præcedenti non comprehenduntur.* Extrait du corps diplomatique de Dumont, tom. 7, année 1674.

vente (1) de leurs cargaifons aux commiffaires de l'Amirauté, fuivant un prix fixé par des arbitres. C'étoit, ce nous femble, annoncer clairement à toute l'Europe par cette conduite oppreffive & directement contraire au droit des gens que la

---

(1) Le lecteur fe formera fans doute une idée jufte des prétentions de la Grande-Bretagne, en lifant ci-après la fentence que fa Cour d'Amirauté prononça en Décembre 1778, contre le navire hollandois, *la Liberté*, capitaine Guillaume Hendriksz, dont le chargement confiftoit en mâts, & qui alloit de Riga à Rochefort :

» La Cour (*d'Amirauté*) ordonne que le vaiffeau » foit reftitué comme propriété hollandoife ; qu'on paie » le frêt & qu'on bonifie la perte du temps caufée par » le retardement ; ordonne de plus que la cargaifon foit » vendue aux commiffaires de l'Amirauté, à jufte prix, » au profit des réclamans. La Cour confidere qu'on doit » confulter & interpréter autant *l'efprit* que *la lettre* du » traité de 1674, en le comparant avec d'autres traités » qui fubfiftent entre les deux Etats, particuliérement » avec ceux de 1670 & de Bréda ; que, quoique les » articles du chanvre, des mâts, &c. foient fpéciale- » ment nommés dans le traité de 1674, l'on doit exa- » miner comment cela doit être expliqué felon la proba- » bilité, d'autant qu'on ne peut en accorder l'applica- » tion que d'après des principes de commerce, & que » les traités d'une date plus ancienne que celui de 1674, » portent expreffément qu'aucune des deux puiffances ne » pourroit donner du fecours à l'ennemi de l'autre, en » lui fourniffant des armes, des munitions ou des vaif- » feaux ; qu'il n'y a aucune différence qu'on fourniffe » des vaiffeaux entiérement armés, ou qu'on le faffe en » envoyant des parties dont l'ont puiffe bientôt compofer » des vaiffeaux ; que fans cela, l'intention du traité pour- » roit être éludée, fi un Hollandois fourniffoit des » mâts, un fecond des voiles, un troifieme des corda- » ges, ce qui anéantiroit la prohibition du fecours au » fujet duquel l'on croyoit s'être mis en fûreté ; que les » intérêts de deux puiffances, de la Grande-Bretagne & » des Etats-Généraux, font très-étroitement unis, &

Grande-Bretagne ne se déterminoit que par le droit de convenance. C'étoit attaquer tout à la fois, & l'indépendance des nations, & la teneur des traités. En un mot c'étoit vouloir forcer la Hollande à renoncer au parti de la neutralité qu'elle avoit embrassé.

CXXXIX. Plaintes des négocians suédois à leur souverain.

Les bâtimens suédois éprouverent le même traitement. Mais le corps des négocians de cette

» qu'on y a fait attention dans les traités qui autorisent
» la détention des vaisseaux & de leurs équipages appar-
» tenant à l'une des deux puissances, par l'autre en cas
» de nécessité; nécessité de laquelle, celle qui se trouve
» dans l'embarras, peut être juge elle-même : autrement,
» l'autre puissance, intéressée dans cette discussion, pour-
» roit éluder l'accomplissement de cet engagement réci-
» proque en ne voulant pas reconnoître le cas de néces-
» sité; que s'il y a jamais eu une époque, ou une
» telle assistance qui puisse être réclamée de droit, c'est au-
» jourd'hui que la nation angloise éprouve les plus grands
» obstacles pour maintenir ses intérêts; ainsi que *pour*
» *défendre la souveraineté des mers qui lui appartient*, &
» *au sujet de laquelle elle est dans le cas de soutenir une*
» *contestation si sérieuse avec la France;* que l'usage ou
» la coutume suivant laquelle on a expliqué les traités,
» forme en second lieu un argument d'autant plus fort,
» que, dans les deux guerres précédentes entre la France
» & l'Angleterre, les Etats-Généraux ont été tenus par
» les mêmes décisions, savoir, qu'on a détenu tous les
» matériaux servant à la marine & qui se trouvoient à
» bord des bâtimens hollandois, destinés pour la France;
» & que dans le cas présent, il est manifeste par la
» mesure des mâts, qu'ils sont destinés à l'usage de la
» marine françoise & à assister cette Couronne dans sa
» guerre actuelle contre l'Angleterre; que d'après tous
» ces motifs, la Cour a donné le jugement ci-dessus,
» qui ne porte aucun préjudice au propriétaire hollan-
» dois, puisqu'on lui paie la juste valeur de la cargai-
» son, le fret & les dommages-intérêts, causés par la
» capture & la détention. «

nation,

nation, moins indécis dans ses résolutions que les Hollandois, porta à l'instant (*) à son souverain des plaintes très-fortes contre les vexations inouies & répétées des vaisseaux de guerre & corsaires anglois. Il lui exposa qu'au mépris des traités, les navires suédois, impunément arrêtés, étoient privés de leurs cargaisons, de quelque nature qu'elles fussent, dès qu'elles étoient pour le compte des François; que les Anglois s'arrogeoient le pouvoir de les forcer de vendre au prix qu'ils fixoient, toutes les cargaisons pour le compte d'une nation neutre, dès que quelque partie leur convenoit & pouvoit servir à l'équipement des vaisseaux. Il lui représenta que, s'il n'y avoit que les bâtimens pour le compte des neutres, & non chargés de matériaux ou de munitions propres à la marine, qui pussent seuls librement naviguer, cette limitation deviendroit destructive du commerce & de la navigation de la Suede. *Un pareil principe*, ajoutoit-il, *posé comme fondamental, anéantiroit l'exportation des principales productions de la Suede qui consistent en fer, en cuivre, en acier, en goudron, en poix, planches, poutres, chevrons, &c. Consentir que ces objets, jusqu'alors réputés marchandises, ne pussent être vendus en pays étranger, mais seulement transportés en Angleterre pour y être laissés au prix qu'il plairoit à cette puissance d'y fixer, seroit souscrire à une condition trop humiliante pour la Suede.*

(*) Le 10 fév. 1779.

CXL. Le roi de Suède ordonne l'armement d'une escadre.

Ces principes lumineux, applicables au commerce de toutes les nations neutres, furent favorablement accueillis du Monarque Suédois. Ce souverain ne se contenta pas d'ordonner sur le champ l'armement d'une escadre pour la protec-

tion du commerce de ses sujets. En faisant notifier cette résolution à la Cour de Petersbourg, il lui donna à connoître qu'il espéroit qu'elle s'uniroit à lui, pour faire en tems & lieu les représentations convenables au sujet de la violation du pavillon des neutres. L'Impératrice de Russie n'ignoroit pas que les Anglois avoient saisi & fait déclarer de bonne prise par leur amirauté, même avant l'époque du 10 Novembre 1778 (1), plusieurs cargaisons de chanvre, de fer & autres marchandises, chargées sur des navires suédois à Petersbourg & en d'autres ports de son empire; & que ses sujets ne pourroient vendre aux puissances belligérantes les munitions navales, qui sont

CXLI. Plan proposé par la Russie.

la principale production de ses Etats, qu'autant que son pavillon seroit respecté. Cette souveraine accepta donc, sans balancer, la proposition du Monarque Suédois. Pour donner plus de poids à la résolution qu'elle prenoit sur un objet d'une aussi grande importance, elle annonça (*) qu'elle feroit sortir, vers le printemps, du port d'Archangel, une escadre de trois à quatre vaisseaux de ligne & de quelques frégates, pour croiser sur ses côtes, jusqu'au Cap Nord. Elle invita en même-tems les Rois de Suede & de Danemark, à tenir dans les mêmes mers, chacun une escadre de pareille force dont la croisiere auroit pour objet

(*) Au mois de mars 1779.

(1) Sur la réclamation que fit le roi de Suede en 1778 de plusieurs vaisseaux appartenans à ses sujets, & qui étoient détenus dans les ports d'Angleterre, le roi de la Grande-Bretagne ordonna la restitution en valeur de tous ceux dont les cargaisons pouvoient, selon lui, être regardées comme de contrebande; & il déclara qu'après le 10 Novembre 1778, la restitution des effets de contrebande n'auroit plus lieu.

de former une espece de cordon, de se prêter un secours mutuel en cas de nécessité, de protéger efficacement dans la mer du Nord la navigation étrangere contre toute attaque, & sur-tout d'éloigner de ces parages tous les corsaires, de quelque nation qu'ils fussent. Le Roi de Suede adopta (*) ce plan qu'avoit proposé l'Impératrice de Russie, sans préjudicier toutefois à celui qu'il avoit arrêté avec le Roi de Danemark pour protéger, de concert & avec plus d'étendue & d'efficacité, la navigation de leurs sujets dans toutes les mers voisines de leurs Etats. La réponse de la Cour de Danemark différa de celle de ce Monarque, en ce qu'il lui paroissoit peu conforme aux principes de la neutralité, d'interdire ses ports aux corsaires des puissances en guerre, & à plus forte raison, de concourir à les éloigner de la mer du Nord, ou de s'immiscer à la protection des navires étrangers.

(*) Le 28 mars 1779.

CXLII. Commencement de la Neutralité-Armée.

Quoiqu'il fût visible par la teneur de ces déclarations, que ces trois Cours n'avoient pas les mêmes idées sur les droits de la neutralité & sur la maniere de les exercer, elles étoient cependant d'accord sur le fond, c'est-à-dire, sur la liberté de la navigation dans les mers qui baignent leurs côtes. Il leur importoit tellement de maintenir cette liberté, que si elles eussent souffert qu'une des puissances belligérantes y mît des entraves, dans le dessein d'ôter à l'autre les moyens de s'approvisionner en munitions navales, elles auroient été privées du débouché des productions qui font la principale richesse du Danemark, de la Suede & de la Russie. Tels furent les commencemens de la confédération des trois puissances maritimes du Nord, sous le nom de *Neu-*

tralité-Armée. C'étoit un phénomene en politique. L'histoire a consigné dans ses annales un grand nombre d'exemples de plusieurs Potentats, qui se sont réunis pour faire la conquête ou pour mettre des bornes à la grandeur d'un autre Empire. Il étoit réservé au dix-huitieme siecle de voir trois puissances armer de concert pour la protection de leur commerce; conserver dans cet état de force la plus exacte neutralité, & se tenir toujours prêtes à punir comme pirate, tout vaisseau des nations en guerre, qui tenteroit d'arrêter des bâtimens sous leur pavillon.

CXLIII. Silence des Etats-Généraux sur un mémoire de la cour de Londres.

(*) Le 22 juillet 1779.

Déja plusieurs de leurs vaisseaux de guerre, en exécution de leur convention, avoient pris leurs stations respectives, lorsque la Cour de Londres fit remettre (*) aux Etats-Généraux un mémoire par son ambassadeur à la Haye. Effrayée de la déclaration de guerre de l'Espagne, de la réunion de ses forces navales à celles de la France, des préparatifs immenses que cette derniere puissance faisoit dans ses ports pour une invasion, elle leur représentoit le danger dont elle étoit menacée; & elle réclamoit de la maniere la plus pressante les secours, stipulés par les traités de 1678 & autres, dont le *casus fœderis* (disoit-elle) étoit si clairement expliqué dans l'Article séparé de 1716. Les Etats-Généraux garderent le silence sur cette réclamation, que le gouvernement britannique ne renouvella pas en portant des plaintes sur l'asyle donné à Paul Jones (1). Mais si la Cour de

(1) Paul Jones, Américain, & commandant d'une petite escadre combinée de vaisseaux de guerre françois & américains, conduisit au Texel *le Sérapis* & *le Scarboroug* dont il s'étoit emparé dans la mer du Nord, le 23 Septembre 1779, après un combat très-sanglant. Sur

Londres dissimula d'abord le mécontentement qu'elle ressentoit de cette conduite, ce fut pour le manifester, plusieurs mois après, de la maniere la plus insultante. Loin de se borner à attaquer (*) un convoi sous l'escorte des vaisseaux de la République, alors en route pour les ports de France, d'Espagne & de la Méditerranée, & dont le chargement ne consistoit qu'en marchandises jusqu'alors réputées innocentes, suivant la teneur des traités conclus entre les deux nations, elle fit déclarer de bonne prise les neuf bâtimens qui furent amenés dans le port de Portsmouth, & qui en faisoient partie.

(*) Le 31 décembre.

CXLIV. Attaque d'un convoi hollandois par une escadre angloise.

La saisie violente & hostile de ces navires, en présence & sous la conduite des vaisseaux de guerre de la République, n'étoit pas seulement très-offensante pour elle. Outre qu'elle portoit atteinte aux traités qui subsistoient entre les deux

---

la réclamation que forma l'Ambassadeur d'Angleterre, de ces deux vaisseaux avec leurs équipages, les Etats-Généraux répondirent, le 19 Novembre 1779, qu'aussi-tôt après l'entrée du commodore américain au Texel, ils avoient défendu de lui donner aucunes munitions de guerre, ou aucuns articles, autres que ceux dont il auroit besoin pour reprendre la mer & atteindre le premier port où il seroit admissible; & qu'ils alloient ordonner de le faire sortir & même de l'y contraindre, en cas de besoin, dès que ses vaisseaux pourroient tenir la mer, & que le temps & le vent le lui permettroient. Ces ordres lui furent effectivement donnés. Mais l'escadre qu'il commandoit, étant combinée de vaisseaux américains & françois, il arbora le pavillon françois jusques sur ses prises. Il n'excepta que la frégate *l'Alliance*, sur laquelle il laissa flotter le pavillon américain, comme n'étant commissionnée que du Congrès. Néanmoins, comme les ordres précédents restoient dans leur entier à l'égard de *l'Alliance*, il sortit de la rade du Texel avec ce vaisseau, le 27 Décembre 1779.

puissances, au droit des gens, & aux égards que se doivent deux Etats libres & indépendans, elle tendoit visiblement à alarmer le commerce maritime des autres puissances de l'Europe, en violant ouvertement ce principe de navigation jusqu'alors respecté, *que le pavillon du Souverain est garant de la nature du chargement des navires qu'il escorte.* Les Etats-Généraux demanderent satisfaction de cette insulte ; mais ce fut inutilement. Dans le mémoire en réponse (*) à leurs plaintes, la Cour de Londres, après leur avoir rappellé leur refus d'entrer en conférence sur ce qu'il conviendroit de faire pour la sûreté & l'utilité réciproque des deux Etats, imputoit l'agression à leur amiral, sur ce qu'il avoit fait feu le premier sur les chaloupes angloises, qui avoient été envoyées pour faire visite de la maniere prescrite par le traité de 1674. Elle leur représentoit encore l'asyle donné à Paul Jones, comme directement contraire au traité de Breda & au placard de 1756. Enfin elle terminoit son mémoire par leur déclarer de la maniere la plus amicale, & la plus sérieuse en même-tems, que si, contre son attente, ils ne lui donnoient pas, dans le terme de trois semaines, à compter du jour de la présentation de son mémoire, une réponse satisfaisante au sujet des secours qu'elle avoit reclamés, huit mois auparavant, elle regarderoit cette conduite comme un abandon de l'alliance de leur part, n'envisageroit plus les Provinces-Unies que sur le pied des autres puissances neutres non privilégiées par des traités, feroit en conséquence suspendre sans autre délai, provisoirement & jusqu'à nouvel ordre, toutes les stipulations particulieres des traités entre les deux nations, nommément celles du traité de

CXLV. Réponse menaçante de la cour de Londres aux plaintes des Hollandois.

(*) Le 21 mars.

Voyez le mémoire de l'ambassadeur d'Angleterre présenté aux Etats-Généraux, le 21 mars 1780.

1674, & s'en tiendroit uniquement aux principes généraux du droit des gens, qui doivent servir de regle entre les puissances neutres, non privilégiées.

CXLVI. Réponse provisoire des Hollandois. (*) Le 24 mars 1780.

Les Etats-Généraux firent une réponse (*) provisoire à ce mémoire. Elle contenoit leur résolution de faire représenter par leur ambassadeur auprès de la Cour de Londres que, malgré leur desir de répondre à Sa Majesté Britannique d'une maniere positive & aussi promptement qu'il seroit possible, la forme du gouvernement, inhérente à la constitution de la République, les empêchoit de le faire dans le délai fixé. On y lisoit encore que le mémoire remis par la Cour de Londres, étant devenu l'objet des délibérations des Provinces respectives, il leur falloit attendre les résolutions de divers Etats dont les assemblées se tenoient, ou alloient se tenir respectivement. Les Etats-Généraux notifierent sur le champ cette réponse à l'ambassadeur d'Angleterre à la Haye. Mais ce ministre s'excusa de la recevoir, en donnant pour raison de son refus le défaut d'autorisation du Roi son maître.

Voyez la réponse des Etats-Généraux, le 24 mars 1780.

CXLVII. La Grande-Bretagne fait arrêter les navires hollandois, allant dans les ports de France ou d'Espagne. (*) Le 17 avril

La menace de la Cour de Londres fut suivie de son effet. Le délai de trois semaines ne fut pas plutôt expiré qu'elle fit publier (*) une proclamation pour suspendre, jusqu'à nouvel ordre, toutes les stipulations particulieres destinées à favoriser, en tems de guerre, la liberté de la navigation & du commerce des Etats-Généraux, telles qu'elles étoient exprimées dans les différents traités entre l'Angleterre & la République. Elle en fixoit l'exécution aux époques suivantes, savoir, dans le canal & les mers du Nord, à douze jours après la date du 17 avril; depuis le canal,

Voyez la proclamation de la cour de Londres publiée le 17 avril 1780, & la lettre du lord Stormont au comte de Welderen même date.

les mers britanniques (1) & celles du Nord jusqu'aux isles Canaries inclusivement, tant dans l'Océan que dans la Méditerranée, à six semaines; depuis les isles Canaries jusqu'à l'équateur, à trois mois; & à six, pour tout ce qui étoit situé au delà de l'équateur. En conséquence de cette proclamation, tous les officiers de l'amirauté de la Grande-Bretagne reçurent l'ordre (*) de faire saisir, après l'expiration du délai prescrit, tous les navires hollandois allant d'un port de France & d'Espagne à un autre, & tous ceux qu'ils soupçonneroient être chargés de marchandises appartenant aux sujets de ces deux puissances. Cet ordre fut promptement exécuté. L'on vit bientôt entrer dans les ports de la Grande-Bretagne un grand nombre de bâtimens hollandois, que les vaisseaux de guerre & les corsaires anglois avoient arrêté en pleine mer. Mais si le gouvernement britannique s'imagina qu'en abusant aussi étrangement de sa supériorité, il forceroit les Etats-Généraux à abandonner le parti de la neutralité qu'ils avoient embrassé, il se trompa dans le but qu'il s'étoit proposé. Les avis de sept Provinces, remis successivement à l'Assemblée générale, se réunirent tous pour s'excuser d'accorder les secours qu'il réclamoit. C'étoit-là la réponse que la Cour de Versailles attendoit, avant de

(*) Le 19 avril 1780.

CXLVIII. Les Hollandois refusent le secours qu'elle lui demandoit.

(1) Jusqu'à l'époque du traité de paix conclu en 1783, on avoit employé l'expression *des mers britanniques* dans les ordonnances publiées respectivement en France & en Angleterre pour la cessation des hostilités. *Voyez l'ordonnance de Louis XV, datée de Versailles le 23 Novembre 1762.* En 1783, le gouvernement françois en rejetta l'usage, observant avec raison que les mers n'appartiennent en propriété à aucune nation.

lever les défenses qu'elle avoit faites, d'introduire en France certaines denrées, provenant du commerce & des fabriques hollandoises.

CXLIX. Vexations des Anglois.

Voyez les pag. 52 & 53 de cette histoire.

D'après les traitemens contraires au droit des gens, que les Anglois s'étoient permis de faire essuyer aux François, avant le combat de la frégate *la Belle-Poule*, on doit présumer qu'ils n'en usoient pas avec plus de modération avec les Hollandois. En effet, lorsqu'ils les rencontroient à la mer, ils se faisoient exhiber, même avec effraction, leur chargement. Quelquefois ils s'emparoient des effets dont ils croyoient avoir besoin, & enlevoient leurs matelots, qu'ils contraignoient de servir à bord de leurs vaisseaux. Souvent ils conduisoient les bâtimens hollandois dans les ports de la Grande Bretagne, où tantôt ils étoient déclarés de bonne prise (1), & tantôt restitués. On peut dire qu'ils se prévaloient de la division qui régnoit parmi les principaux chefs des Provinces-unies, pour multiplier leurs vexations. Cependant la République, indépendante & neutre, ne pouvoit perdre par la guerre que se faisoient la France, l'Espagne & l'Angleterre, le droit qu'elle avoit avant cette guerre. Elle n'avoit, ni à recevoir, ni à suivre les loix d'aucunes puissances belligérantes, puisqu'elle étoit en paix avec elles. Hormis la contrebande, elle étoit donc autorisée à

Voyez les requêtes des négocians d'Amsterdam & des capitaines des navires marchands aux Etats-Généraux du 23 octobre & novembre 1778.

---

(1) Sir James Marriot, chef juge de l'amirauté d'Angleterre, prononça la condamnation de plusieurs bâtimens hollandois d'après la supposition de ce principe, *que les ports françois étant, par leur position, naturellement bloqués par ceux d'Angleterre, il n'étoit pas permis de naviguer vers des ports bloqués.* On ne pouvoit pousser plus loin la dérision du droit des gens.

faire dans tous les pays le commerce qu'elle auroit eu droit de faire, si la paix eût existé pour toute l'Europe, comme elle existoit pour elle. La France ne desiroit que l'exercice de ce droit. Mais dès que les Anglois ne respectoient pas le pavillon des Etats-Généraux, quand il avoit à bord des effets pour les François, quoiqu'ils ne fussent pas de contrebande; dès que ce pavillon ne repoussoit pas les violences qui lui étoient faites, la France devoit-elle respecter un pavillon qui ne se défendoit pas? Le soin de sa propre défense ne lui imposoit-il pas l'obligation de prendre les précautions convenables, pour se garantir du préjudice énorme qui résultoit pour elle de cette inégalité? Cette puissance montra plus de modération. Elle ne demanda aux Etats-Généraux que d'accorder à leur pavillon toute la liberté qui lui appartenoit, comme une suite de leur indépendance, & à leur commerce toute l'intégrité que le droit des gens & les traités lui assuroient. Elle ne leur dissimula pas que les caracteres d'une parfaite intégrité seroient altérés, si au lieu d'accorder une protection convenable, ils privoient leurs sujets des convois sans lesquels ils ne pouvoient jouir dans toute leur étendue des droits qui leur étoient acquis, & qu'ils réclamoient. Elle leur déclara qu'elle regarderoit le refus d'une protection aussi légitime, dans les circonstances présentes, soit pour toutes les branches de leur commerce en général, soit en particulier pour celles des provisions navales de toute espece, comme un acte de partialité, dérogatoire aux principes d'une absolue neutralité. Enfin elle ajoutoit qu'elle se verroit nécessitée de faire cesser les avantages qu'elle avoit assurés aux Hollandois par

CL. Réquisition de la France. *Voyez le mémoire présenté aux Etats-Généraux par l'ambassadeur de France, le 7 décembre 1778.*

ſon réglement (1) des neutres, & les faveurs eſſentielles & gratuites dont le commerce des Provinces-Unies jouiſſoient dans les ports françois, ſans autre motif que la bienveillance & l'affection du monarque françois pour elles.

CLI. Conduite des Hollandois. *Voyez les requêtes des négocians d'Amſterdam & de la Friſe à leurs Hautes-Puiſſances.*

Quoique cette requiſition ne pût être plus clairement énoncée, les États-Généraux, ſans y avoir aucunement égard, déclarerent aux patrons des navires hollandois, que les bâtimens, chargés de proviſions navales, n'obtiendroient des commandans des vaiſſeaux de guerre, ni protection, ni même aucune communication des ſignaux. C'étoit déceler, ou beaucoup de foibleſſe, ou beaucoup de partialité. Le miniſtere de Verſailles ne fut ni la victime de l'une, ni la dupe de l'autre. Dès qu'il eut conſtaté que les Provinces-Unies n'avoient point obtenu de la Cour de Londres une liberté pour la

---

(1) Par l'Article Ier. de ce réglement, il étoit fait défenſes à tous armateurs d'arrêter & de conduire dans les ports de France les navires des puiſſances neutres, quand même ils ſortiroient des ports ennemis, ou qu'ils ſeroient deſtinés pour; à l'exception toutefois de ceux qui porteroient des ſecours à des places bloquées, inveſties ou aſſiégées. A l'égard des navires des Etats neutres, chargés de marchandiſes de contrebande deſtinées à l'ennemi, ils pouvoient être arrêtés; & leſdites marchandiſes étoient dans le cas de la ſaiſie ou de la confiſcation. Mais les bâtimens & le ſurplus de leur cargaiſon devoient être relâchés, à moins que leſdites marchandiſes de contrebande ne compoſaſſent les trois quarts de la valeur de leur chargement, auquel cas ils étoient confiſqués en entier; le roi ſe réſervant au ſurplus de révoquer la liberté portée par cet article, ſi les puiſſances ennemies n'accordoient pas le réciproque dans le délai de ſix mois, à compter du jour de la publication du préſent réglement.

navigation, égale à celle qu'il avoit conditionnellement promise à leur pavillon, & que leurs traités avec l'Angleterre lui assuroient, il commença par révoquer les priviléges énoncés dans l'Article premier de son réglement des neutres. Ensuite il assujettit, à compter du 26 janvier 1779, les bâtimens hollandois, à l'exception de ceux appartenans à la ville d'Amsterdam, (1) à un droit de frêt, à raison de quinze pour cent de la valeur, perceptible sur toutes les denrées & objets du crû de la pêche, des fabriques & du commerce des sujets de la République des Provinces-Unies, même en temps de foire & à leur entrée dans les ports des villes réputées étrangeres; il n'exemptoit de ce droit que la poix-résine, le bray, le goudron, les bois propres à la construction (2) & les cordages. Enfin il prohiba, à compter du jour de la publication de la défense, l'entrée dans la France des fromages de Nord-Hollande. Il est aisé de voir par

Voyez les arrêts du conseil, des 14 janvier, 27 avril & cinq juin 1779.

Voyez l'arrêt du conseil du 18 septembre 1779.

(1) Cette exception eut lieu, en considération des efforts patriotiques de cette ville, pour déterminer la République à se procurer de la part de la cour de Londres l'assurance de la liberté illimitée qui appartient à son pavillon, par une suite de son indépendance, & de l'intégrité de commerce que lui assurent le droit des gens & les traités.

(2) Il n'est pas inutile de savoir que le 9 avril 1779, l'ambassadeur d'Angleterre déclara aux Etats-Généraux, que Sa Majesté britannique ne pouvoit se départir de l'exclusion que la nécessité de sa propre défense l'avoit forcée de donner aux transports des munitions navales dans les ports de France, & nommément *à toutes sortes de bois de construction, quand même l'on voudroit les escorter par des vaisseaux de guerre.*

l'expofé que nous venons de faire, que l'Angleterre & la France preffoient également la Hollande, l'une de fe déclarer pour elle, l'autre d'obferver la plus exacte neutralité. La Cour de Verfailles ne fut pas plutôt informée que les États-Généraux avoient adopté ce dernier parti, en refufant le fecours que lui demandoit celle de Londres, qu'elle révoqua les défenfes qu'elle avoit faites. Elle alla plus loin : elle ordonna la reftitution de toutes les fommes qu'elle avoit fait percevoir, en vertu des nouveaux droits qu'elle avoit impofés.

Voyez l'arrêt du confeil du 23 avril 1780, & le mémoire remis aux Etats-Généraux par l'ambaffadeur de France, le 26 du même mois.

CLII.
Projet d'une neutralité armée entre les trois puiffances du nord & la Hollande.

L'attaque du convoi hollandois, fous l'efcorte des vaiffeaux de la République, alarma les trois puiffances du Nord. Il ne leur fut plus poffible de fe diffimuler la grandeur du péril qui menaçoit leur commerce maritime. Elles purent juger dès-lors par les prétentions de la Grande-Bretagne, dans un moment où fes forces navales ne luttoient pas avec fuccès contre celles de la France & de l'Efpagne, combien feroient exorbitantes celles qu'elle formeroit dans la fuite, fi la victoire couronnoit fes entreprifes. Elles ne virent plus de fûreté pour leur pavillon, dès qu'elle auroit recouvré cette fupériorité, qu'elle étoit parvenue à fe procurer à la fin de la guerre précédente. La laiffer reftreindre, felon fon bon plaifir, le tranfport des marchandifes qu'autorifoient les traités, auroit été fermer tout débouché aux productions de leurs Etats. Quel préjudice cette complaifance n'auroit-elle pas porté à la confommation des productions de la Ruffie ! Leur ufage étoit abfolument indifpenfable pour l'entretien de la marine des puiffances belligérantes, L'intérêt de cette couronne exigeoit donc qu'elle

s'opposât de tout son pouvoir aux prétentions de la Grande-Bretagne. La Cour de Pétersbourgs, pénétrée de ces vérités, résolut de rendre encore plus prépondérante la réunion des trois puissances du Nord. Pour cet effet, elle proposa (*), aux État-Généraux d'ouvrir une négociation, dont l'objet seroit de maintenir, par une neutralité armée de quelques puissances, le droit de leur pavillon. Dans la déclaration qu'elle leur fit remettre & dont elle avoit déja donné connoissance, tant aux puissances belligérantes, qu'aux Cours de Stockolm, de Copenhague & de Lisbonne, & aux villes impériales & anséatiques, elle déterminoit d'une maniere précise les droits & les prérogatives des neutres. Outre la liberté de la navigation de port en port & sur les côtes des nations en guerre, elle admettoit le transport des effets appartenans aux sujets des puissances belligérantes, à l'exception des marchandises de contrebande. Comme elles avoient été clairement définies par les articles X & XI de son traité de commerce avec la Grande-Bretagne, elle en rendoit les dispositions générales pour toutes les puissances en guerre. Elle ne regardoit comme port bloqué, que celui dans lequel il y auroit un danger évident d'entrer, par la position de la puissance qui l'attaque avec des vaisseaux arrêtés & suffisamment proches. Enfin elle annonçoit que les principes, ci-dessus établis, serviroient de regle dans les procédures & les jugemens sur la légalité des prises. Pour donner à cette déclaration tout l'effet dont elle étoit susceptible, l'Impératrice leur notifioit la prochaine sortie d'une partie considérable de ses forces navales, dont l'objet seroit de protéger l'honneur de son pavil-

ANN. 1780.

(*) Le 3 avril *Voyez le mémoire remis par le premier Gallitzin aux Etats-Généraux, le 3 avril 1780.*

lon, son commerce & la navigation de ses sujets. Les Etats-Généraux crurent ne pouvoir mieux répondre à cette invitation, qu'en envoyant, quelques mois après à Pétersbourg deux ministres plénipotentiaires pour accélérer cette négociation par leur présence.

Voyez le discours de ces ministres à l'Impératrice de Russie, le 5 septembre 1780.

CLIII.
Le pavillion des trois puissances du Nord respecté par l'Angleterre.

Le concert respectable qui régnoit entre les trois puissances maritimes du Nord, & qui avoit pour objet de maintenir leur indépendance & de prévenir l'extension du feu de la guerre, arrêta enfin la Cour de Londres dans ses projets. Affectant un systême de modération, qui n'étoit produit que par la crainte que lui inspiroient les armemens que ces trois puissances avoient ordonnés pour la defense de leurs droits, elle consentit au transport des provisions navales sous leur pavillon; & elle répondit (*) (1) à la déclaration de la Russie, qu'elle avoit renouvellé les ordres précis, qu'elle avoit donnés au commencement de la guerre, de respecter le pavillon Russe & le commerce de cette nation, selon le droit des gens & la teneur des engagemens qu'elle avoit contractés dans son traité avec elle. Les réponses des Cours de Versailles (*) & de Madrid à celle de Pétersbourg, furent encore plus expres-

(*) Le 13.

Voyez la déclaration de cette puissance, du 13 mars 1780.

(*) Le 25 mars & le 18 avril.
Voyez la réponse de la cour de Versailles du 25 mars 1780.

---

(1) Par un article du 15 Février 1781, additionnel aux instructions qui furent données aux vaisseaux & aux bâtimens munis de lettres de marque pour croiser contre les Hollandois, l'Amirauté britannique enjoignit rigoureusement à tous les commandans anglois de respecter les Princes, & Etats en amitié avec la Grande-Bretagne, ainsi que leurs sujets, sous peine de la restitution & de la réparation la plus ample & la plus complette de tous les torts qu'il seroit prouvé qu'ils auroient fait aux personnes & aux effets des neutres, & d'être punis en outre conformément aux lois.

ANN. 1780.

sives. Elles annoncerent avoir donné des ordres, entiérement conformes aux principes, sur lesquels doivent reposer la fureté & la tranquillité de tous les bâtimens neutres.

CLIV. Plaintes des Hollandois sur la violation de leur territoire en Europe & en Amérique.

Pendant que la Russie, la Suede & le Danemark, agissoient de concert, pour faire respecter le pavillon neutre, la rupture devenoit de jour en jour plus prochaine entre la Grande-Bretagne & la République des Provinces-Unies. La Hollande n'avoit pas à se plaindre seulement de la violation de son territoire en Europe par trois bâtimens charbonniers, qui avoient enlevé un navire françois, échoué sur ses côtes. La conduite des Anglois qui, sans aucun respect pour le droit des gens, s'étoient emparés (*) de sept bâtimens américains dans la baie de l'isle de Saint-Martin aux Antilles, & avoient enlevé de vive force leurs équipages qui s'étoient réfugiés à terre, déceloit le mépris le plus marqué pour sa souveraineté indépendante. Au lieu de donner aux Etats-Généraux la satisfaction authentique qu'ils étoient en droit d'attendre de cette atteinte, portée à leur territoire & à leur souveraineté, la Cour de Londres leur fit présenter par son ambassadeur à la Haye (1) un mémoire dans lequel elle exposoit que les papiers du sieur Laurens (1), soi-disant président du prétendu Congrès, fournissoient la preuve d'une correspondance clandestine entamée, dès le mois d'Août 1778, entre messieurs d'Amsterdam & les rebelles d'Amérique, d'instructions & de pleins-pouvoirs donnés par eux, & relatifs à la conclusion d'un traité d'amitié indissoluble

(*) Le 9 avril.

CLV. Réponse récriminatoire de la cour de Londres.

(*) Le 10 novembre.

(*) Cet ancien président du congrès avoit été pris, dans sa traversée d'Amérique en Europe, par les Anglois qui avoient saisi la plus grande partie de ses papiers.

avec

ANN. 1780.

avec ces rebelles, sujets d'un souverain que les engagemens les plus étroits lioient à la République. Ce mémoire contenoit la demande d'un désaveu formel de cette conduite, d'une satisfaction prompte & proportionnée à l'offense, & d'une punition exemplaire en la personne du pensionnaire Van-Berkel & de ses complices, comme perturbateurs de la paix publique & violateurs de la loi des nations. Le mois suivant, (*) la Cour de Londres renouvella la même demande de la maniere la plus pressante. Dans le nouveau mémoire qu'il fit remettre à ce sujet, elle observoit que cette affaire étoit de la derniere importance; que l'offense dont elle demandoit une satisfaction complette, étoit une violation de la constitution Batave dont le Roi d'Angleterre étoit garant, une infraction de la foi publique, & un attentat contre la dignité de sa couronne; qu'elle avoit été commise par les Magistrats d'une ville qui fait une partie considérable de l'État; & que c'étoit à la puissance souveraine à la punir, & à la réparer. Enfin elle déclaroit formellement que dans le cas d'un deni de justice de la part des Etats Généraux, ou d'un silence qu'elle prendroit pour un refus, elle se chargeroit elle-même de se la procurer.

(*) Le 12 décembre.

CLVI. Elle fait remettre un mémoire très-menaçant aux Etats-Généraux.

Les Etats Généraux désapprouverent (*) & désavouerent publiquement tout ce qui avoit été fait à cet égard. C'étoit la seule détermination qu'ils pussent prendre dans cette circonstance, la constitution Batave que le ministere britannique réclamoit, ne permettant pas de punir des sujets d'une province, qui forme elle-même un Etat souverain & indépendant, & encore moins d'infliger une punition arbitraire & sans forme de

(*) Le 27 novembre.

Voyez la réponse des Etats-Généraux au manif. de la cour de Londres, du 27 nov. 1780.

ANN. 1780.

procès dans une République, où l'honneur, la vie & les biens du moindre citoyen sont sous la sauve-garde de la justice & des loix.

CLVII. Les députés des sept provinces le mettent en référé.

(*) Le 14 décembre.

Les députés des provinces respectives mirent aussitôt en référé (*) les mémoires de la Cour de Londres; & les Etats de la province d'Hollande requirent unanimement l'avis de leur Cour de justice au sujet de la demande en punition du pensionnaire Van-Berkel, lui enjoignant de cesser toute affaire pour le donner le plus promptement qu'il lui seroit possible.

CLVIII. Ordre de courir sur tous les navires hollandois.

(*) Le 20.

Voyez le manifeste de la cour de Londres, du 20 decemb. 1780.

Les Etats-Généraux notifierent, sans perdre un moment, ces résolutions à l'ambassadeur d'Angleterre à la Haye. Mais ce ministre, loin de les agréer, les traita d'élusoires, & refusa de les faire parvenir à sa Cour. Alors ils les envoyerent à leur ambassadeur à Londres, avec ordre de les présenter lui-même aux ministres britanniques. Cette seconde démarche fût aussi infructueuse que la premiere. Car, dans le moment même où la Cour de Londres en rejettoit la communication, elle envoyoit ordre (*) à son ambassadeur à la Haye d'en partir sans prendre congé, & à tous les vaisseaux de guerre & les corsaires anglois de courir sur tous les navires hollandois qu'ils rencontreroient à la mer, & de les amener dans les ports de l'Angleterre. Ce parti extrême auquel elle se portoit, elle affecta, le même jour, de le justifier, principalement par le refus des Etats-Généraux de lui donner satisfaction au sujet de la correspondance clandestine du pensionnaire d'Amsterdam avec les Américains.

CLIX. Motifs de cet ordre si précipité.

(*) Le 20 novembre.

Mais ce n'étoit-là que le motif apparent qui l'y avoit déterminé. Le motif véritable & secret, étoit l'accession (*) de la République à la confédération des

puissances du Nord. En précipitant sa rupture avec la Hollande, la Grande-Bretagne chercha à l'exclure du nombre des puissances neutres, avant que la confédération eût acquis toute sa consistance par les acceptations & les ratifications respectives. Elle voulut, pour ainsi dire, la punir d'être entrée dans une alliance, qui tendoit à la soustraire à l'empire tyrannique auquel elle avoit assujetti, depuis long-tems, son commerce & sa navigation.

ANN. 1780.

Voyez la note de la page 144 de cette histoire.

CLX. Attaque des possessions hollandoises aux Indes occidentales.

L'ordre, donné subitement & à l'improviste, d'arrêter tous les vaisseaux hollandois, ne fut funeste qu'à ceux qui y étoient alors en mer pour revenir dans les ports de Hollande. Les prompts avis de la déclaration de guerre de la Grande-Bretagne, qu'on eut soin d'expédier dans les ports de France, d'Espagne & de Portugal, y retinrent tous les autres bâtimens de cette nation, & les préserverent du danger qui les menaçoit. Il n'en fut pas de même des possessions hollandoises aux Indes occidentales. La République des Provinces-Unies, ne desirant que la continuation de la paix, avoit négligé de les mettre en état de défense. Elle fut victime de sa trop grande sécurité. Le Monarque Anglois ordonna à ses Généraux de mer & de terre dans ces parages, de les attaquer sans perdre de tems; & comme si le motif de l'intérêt eût dû redoubler leur ardeur & leur zele pour le service de leur patrie, il leur abandonna ses droits aux effets & aux marchandises qu'ils trouveroient dans les isles de St-Eustache, de Saint-Martin & de Saba, & ne réserva aux colons, que la possession de leurs plantations, de leurs maisons, de leurs esclaves, & de leurs ameublemens. C'étoit visiblement livrer au pillage la plus grande

Voyez la réponse du lord Germain aux représentations des intéressés au commerce des Indes occidentales, du mois d'avril 1780.

ANN. 1780.

partie des biens des habitans, puisque Saint-Eustache, qui ne produit pas plus de six à sept cents bariques de sucre par an, ne devoit sa richesse qu'aux magasins de denrées de toute espece que les nations de l'Europe, Hollandois, François, Américains & Anglois eux-mêmes y tenoient en dépôt. Mais l'esprit d'équité & de modération ne dirigeoit point la Cour de Londres. *L'isle de Saint-Eustache est de la plus grande importance*, disoit publiquement le lord Stormont, secrétaire d'Etat des affaires étrangeres. *Si elle eût été précipitée, il y a quelques années, dans le fond des abymes, l'Indépendance Américaine auroit été écrasée en un instant.* S'expliquer aussi publiquement & avec autant de violence, n'étoit-ce pas annoncer d'avance le traitement cruel qu'on destinoit aux habitans de cette isle ?

Voyez les débats de la chambre des pairs, du 25 janvier 1781.

CLXI. Les Anglois s'emparent de Saint-Eustache.

Dès que l'ordre d'attaquer les possessions hollandoises fut arrivé, l'amiral Rodney & le général Vaughan allerent avec dix-sept vaisseaux de guerre & quatre mille hommes de troupes se présenter devant Saint-Eustache & s'y dédommager de l'échec qu'ils avoient essuyé (*) en voulant reprendre Saint-Vincent. Cette isle se rendit (*) sans faire de résistance. Saba & Saint-Martin se soumirent de la même maniere ; & cinq vaisseaux de guerre anglois, détachés à la poursuite d'une petite flotte hollandoise qui avoit mis à la voile, avant leur arrivée, eurent le bonheur de la joindre, de s'en emparer, & de se rendre maîtres du *Mars*, de 60 canons, qui lui servoit d'escorte. Mais ce vaisseau n'amena son pavillon, qu'après avoir perdu ses mâts & son commandant, le contre-amiral Crull. Déméráry, Essequebo & Berbiches, colonies hollandoises sur le continent,

(*) Le 16 décembre. *Voyez la lettre de l'amiral Rodney, du 22 décembre 1781.*

ANN. 1781.

(*) Le 3 fév. 1781. *Voyez la lettre de l'amiral Rodney & du général Vaughan des 4, 6 & 7 fév. 1781. Voyez la lettre du capitaine Reynolds à l'amiral Rodney du 5 février ; & celle du comte de Byland au Stathouder, datée de Saint-Eustache, le 6 février 1781.*

& la petite isle de Saint-Barthelemi, augmenterent (*) encore la liste des conquêtes des Anglois. Tous ces établissemens sans défense se rendirent à discrétion. Le gouverneur de Saint-Eustache perdit son tems à *recommander la ville* (*) *& ses habitans à la clémence & à la merci des généraux britanniques*. Si l'on en excepte les peines corporelles, les malheureux habitans de cette isle éprouverent toutes les cruautés, que peuvent seules inspirer la vengeance ou la cupidité la plus effrénée. Les Anglois eux-mêmes, qui y avoient fixé leur résidence, ne furent pas traités avec moins de rigueur. Les deux généraux commencerent d'abord par faire saisir tous les effets des négocians, même leurs livres de compte, leurs papiers & leurs lettres; & leur ôterent ainsi tout moyen de vérifier leurs réclamations, en cas de recours à la voye de justice. Ensuite ils établirent une commission, devant laquelle chaque négociant fut obligé de subir un examen rigoureux sur ses correspondances & ses livres de compte. En même tems ils firent conduire à bord de leurs vaisseaux un grand nombre de negres de cette colonie, & démolir une partie des maisons en bois dont ils transporterent les matériaux à Sainte-Lucie & à la Barbade. Mais ce fut principalement contre les Juifs qu'ils exercerent une cruauté d'autant plus atroce qu'elle fût plus refléchie. Après qu'on eût notifié à ces malheureux, qu'ils eussent tous à désemparer de l'isle & à se préparer à s'embarquer avec leurs effets, on les rassembla & on les fit entrer dans l'hôtel de la Douane. Là, on les visita de la tête aux pieds, on fouilla leurs malles, on coupa les pans de leurs habits, on s'empara impitoyablement de leur argent & de leurs effets,

(*) Les 2 & 16 mars.

(*) Expressions du gouverneur dans sa réponse à la sommation de se rendre.

CLXII. Brigandage des généraux anglois.

Voyez le mémoire qu'ils présenterent aux deux généraux le 16 février 1781.

ANN. 1781. & on en embarqua enſuite le plus grand nombre pour Saint-Chriſtophe. Un capitaine de la marine angloiſe, le ſieur Saxton, préſidoit, ou du moins étoit toujours préſent à ces ſcenes atroces.

Voyez les requêtes des marchands de Saint-Chriſtophe, des 18 février & 13 mars 1781.

Inutilement les négocians de Saint-Chriſtophe envoyerent une députation pour reclamer leurs effets ſaiſis, pour repréſenter qu'ils avoient été autoriſés par un des derniers actes du parlement, à faire des achats de tabac à Saint-Euſtache, & pour menacer, en cas de refus, de porter leurs plaintes devant les tribunaux de la Grande-Bretagne. L'amiral Rodney, ſourd à leurs menaces, comme à leurs plaintes, répondit (*) au ſolliciteur général de cette iſle que tout ce qui avoit été trouvé à St-Euſtache, ſeroit traité comme étant hollandois; & peu de jours après, il fit afficher la vente de tous les effets ſaiſis; & annoncer qu'on ne ſeroit admis à les payer qu'avec de l'argent comptant.

(*) Le 13.

CLXIII. L'amiral Rodney n'oſe aller attaquer l'iſle de Curaçao.

La priſe de Curaçao entroit certainement dans les plans de conquête du miniſtere britannique. Il eſt probable que l'empreſſement de l'amiral Rodney à en ſeconder l'exécution, auroit été récompenſé par la permiſſion de livrer cette iſle au pillage. C'eût été un nouvel appât offert à ſon inſatiable cupidité. Il avoit effectivement deſſein d'aller former l'attaque de cette iſle. Mais ſur la nouvelle de l'approche d'un nombreux renfort de vaiſſeaux de guerre & d'un convoi françois, il abandonna ce projet dont l'exécution auroit exigé l'emploi de la plus grande partie des garniſons des iſles britanniques du vent; & tandis qu'une forte eſcadre, qu'il avoit miſe ſous les ordres de l'amiral Samuel Hood, croiſoit devant la Martinique pour intercepter la flotte françoiſe au moment de ſon arrivée, il continua ſon ſéjour à Saint-Euſ-

Voyez la réponſe de l'amiral Rodney à M. Burke, ſéance de la chambre des communes, du 4 décembre 1781.

tache, afin d'accélérer la vente des effets qu'il avoit confisqués, & de redoubler, par sa présence, les travaux propres à la mettre en bon état de défense. ANN. 1781.

CLXIV. Départ du comte de Grasse de Brest pour les isles du vent.

La saison étoit déja avancée, lorsque la flotte françoise arriva. Elle étoit sous les ordres du comte de Grasse, qui par la précaution qu'il avoit eue de faire remorquer par tous ses vaisseaux de guerre les plus mauvais voiliers de son convoi, trouva le moyen d'abréger la durée de sa traversée, & de paroître (*) en vue de la Martinique avec plus de cent cinquante voiles, trente-six jours après son départ de Brest. L'amiral Hood ne l'eut pas plutôt apperçue, (*) qu'il porta dessus avec dix-huit vaisseaux de ligne. A son approche, l'amiral françois fit signal à sa flotte de ranger la terre de près; & pendant qu'elle faisoit route vers la baie du Fort-Royal, il arriva (*) à son tour sur l'escadre angloise qui, revenue de son erreur (1), ne s'occupa plus qu'à combattre de loin, & en augmentant de voiles pour s'éloigner. La supériorité en forces de l'armée françoise sembloit devoir lui assurer un avantage marqué dans la chasse qu'elle donna aux ennemis. Mais la plupart des vaisseaux de son avant-garde, devenue arriere-garde, n'ayant point forcé de voiles, il résulta de ce défaut d'ensemble & de la supériorité de marche de l'escadre angloise, toute doublée en cuivre, qu'elle ne pût leur maltraiter que *le Centaure*, *le Russel*, *le Torbay* & *l'Intrépide*. Trop inférieur en force réunie pour combattre les vaisseaux an-

(*) Le 28 avril.

(*) Le 28, à onze heures du matin.

(*) Le 29.

CLXV. Il combat & poursuit une escadre angloise, à son arrivée à la Martinique.

(1) L'amiral anglois étoit persuadé que la moitié des vaisseaux français n'étoient armés qu'en flûte. Il ne fut détrompé, qu'en les voyant tous faire feu.

ANN. 1781. glois qui ſe tenoient très-ſerrés, & qui mettoient en panne pour ſe rallier, toutes les fois que les vaiſſeaux françois ſe trouvoient à une très-grande diſtance les uns des autres, le comte de Graſſe, après les avoir inutilement pourſuivis, l'eſpace de trente lieues dans l'Oueſt de Sainte-Lucie, leva la chaſſe (*), & reprit la route du Fort-Royal de la Martinique.

Voyez la lettre de l'amiral Hood à l'amiral Rodney, en date du 4 mai 1781.

(*) Le premier mai.

CLXVI. Le marquis de Bouillé renonce au Projet de fortifier le Gros-Iſlet.

Il n'y fit pas un long ſéjour. Réſolu de mettre à profit le peu de tems qui lui reſtoit, pour tenter quelqu'entrepriſe contre les poſſeſſions angloiſes, il concerta avec le marquis de Bouillé l'attaque de l'iſle de Tabago. En même tems, pour détourner l'attention des Anglois dont les forces navales s'étoient réfugiées à Saint-Chriſtophe & à Antigues, ces deux Généraux débarquerent (*) douze cents hommes au Gros-Iſlet. A l'eſpoir de ſurprendre le quarante ſixieme régiment anglois qui le gardoit, ſe joignoit le projet de fortifier ce poſte en ſix ſemaines, & par-là de priver les ennemis de leur meilleur mouillage, de celui qui les mettoit le plus à portée d'obſerver les mouvemens des François dans la baie du Fort-Royal. Mais le marquis de Bouillé ayant reconnu par lui-même que le tems étoit trop court pour pouvoir achever, avant l'hivernage, des retranchemens ſolides en cas d'attaque, les troupes françoiſes furent rembarquées avec environ cent-vingt priſonniers qu'elles avoient fait.

Voyez la lettre de l'amiral Rodney, du 29 juin 1781.

(*) Le 8.

Fin du Tome premier.